

Filmez!
vous-mêmes
Amateurs.

**CINÉMATHÈQUE
DE BRETAGNE**

GWAREZ FILMOÙ
BRITTANY FILM ARCHIVE

Projet
scientifique,
culturel et
éducatif

2023-2028

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC | 4 |
| I. ANALYSE HISTORIQUE ET INSTITUTIONNELLE | 6 |
| 1.1 <i>Une identité multiple originelle</i> | 6 |
| 1.2 <i>Des missions inscrites dans les statuts de l'association</i> | 7 |
| 1.3 <i>Un constat partagé depuis 20 ans : des espaces inadaptés aux missions</i> | 8 |
| 1.4 <i>Un maillage territorial d'actions au plus près des territoires de Bretagne</i> | 9 |
| A. Une dimension régionale incarnée par des antennes territorialisées | 9 |
| B. Être au plus près des habitants grâce aux antennes | 10 |
| 1.5 <i>Des missions d'intérêt général soutenues financièrement par les partenaires publics</i> | 11 |
| 1.6 <i>La place de la Cinémathèque de Bretagne dans le paysage institutionnel</i> | 12 |
| A. Les réseaux institutionnels et professionnels bretons | 12 |
| B. Le réseau des cinémathèques et des centres d'archives audiovisuelles en France et à l'étranger | 13 |
| II. LES QUATRE MISSIONS DE LA CINEMATHEQUE DE BRETAGNE : LA COLLECTE, LA CONSERVATION, LA DOCUMENTATION ET LA VALORISATION | 14 |
| 2.1 <i>La collecte</i> | 15 |
| A. La collecte des films des collections | 15 |
| B. La collecte des appareils | 18 |
| C. La collecte des archives écrites et des photographies | 19 |
| D. La collecte des films du dépôt régional | 21 |
| 2.2 <i>La conservation</i> | 22 |
| A. La conservation matérielle des supports films | 23 |
| B. La conservation numérique des films | 26 |
| C. La conservation matérielle de la collection des appareils | 29 |
| D. La conservation matérielle et numérique des archives et du fonds photographique | 30 |
| 2.3 <i>La documentation des collections</i> | 31 |
| A. Le traitement documentaire des films | 31 |
| B. Le centre de documentation | 33 |
| 2.4 <i>La valorisation des collections</i> | 34 |
| A. La programmation de séances de projection | 35 |
| B. L'éducation artistique et culturelle | 36 |
| C. Les expositions et les éditions | 38 |
| D. La valorisation en ligne des collections | 39 |
| E. La valorisation économique des collections : vente d'images et de programmes | 40 |
| III. MISSIONS TRANSVERSALES : COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES | 45 |
| 3.1 <i>Communication</i> | 45 |
| 3.2 <i>Ressources humaines et organisation du travail</i> | 46 |
| 3.3 <i>Ressources financières et structuration comptable</i> | 49 |
| IV. BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC : UN SEUIL CRITIQUE APPELANT A S'ENGAGER DANS UNE NOUVELLE PHASE DE DEVELOPPEMENT | 54 |
| STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS 2023-2028 | 56 |
| I. ENJEUX ET OBJECTIFS | 57 |
| 1.1 <i>La Cinémathèque de Bretagne : un outil de transmission et de rayonnement culturel au service des citoyen.nes</i> | 57 |
| 1.2 <i>La Cinémathèque de Bretagne : clef de voûte du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne</i> | 58 |
| II. PLAN D' ACTIONS 2023-2028 | 58 |
| II.I Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne | 59 |
| Axe 1 – <i>Une politique de collecte volontariste et participative</i> | 61 |

| | |
|--|-----------|
| <i>Axe 2 – Un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable</i> | 66 |
| <i>Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne</i> | 71 |
| II.II Le lieu de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton | 75 |
| <i>Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d’un nouveau lieu culturel brestois</i> | 76 |
| <i>Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs</i> | 80 |
| <i>Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections</i> | 84 |
| II.III Une plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton | 88 |
| <i>Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections</i> | 89 |
| <i>Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections</i> | 93 |
| II.IV Les missions transversales au service du nouveau projet scientifique, culturel et éducatif | 96 |
| A. <i>Une stratégie de communication fondée sur la diversification des canaux de transmission de l’information</i> .. | 96 |
| B. <i>Une politique RH favorisant un juste équilibre entre dynamique collective et individuelle</i> | 96 |
| C. <i>Des ressources financières renforcées par une dynamique innovante alliant engagement des partenaires publics et entrepreneuriat associatif</i> | 97 |
| III. LES CONDITIONS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET EDUCATIF DE LA CINEMATHEQUE DE BRETAGNE | 97 |
| ANNEXES | 99 |
| ANNEXE 1 – CALENDRIER DE TRAVAIL DU PSCE | 100 |
| ANNEXE 2 - RESEAUX PROFESSIONNELS NATIONAUX, EUROPEENS ET INTERNATIONAUX..... | 101 |
| ANNEXE 3 – PRESENTATION DU PROJET MEFITER SOUTENU AU TITRE DU PIA 4..... | 104 |
| ANNEXE 4 – NORMES DE CONSERVATION DES FILMS | 107 |
| ANNEXE 5 – SUIVI ANNUEL DU CLIMAT DES ESPACES DE CONSERVATION | 108 |
| ANNEXE 6 – SYNTHÈSE DE L’ENQUÊTE DES PUBLICS 2017 | 109 |
| ANNEXE 7 – NOTE DU 9 JUILLET 2022 AU CONSEIL DE SURVEILLANCE | 110 |
| ANNEXE 8 – EXEMPLES DE RESERVES MUTUALISEES REALISEES ET EN COURS DE CONSTRUCTION EN FRANCE | 114 |

Acronymes et sigles utilisés

| | |
|--------|---|
| AD | Archives départementales + les 2 chiffres du département |
| AM | Archives municipales |
| AV | Archives audiovisuelles |
| BCD | Bretagne culture diversité |
| CDB | Cinémathèque de Bretagne |
| CNC | Centre national du cinéma et de l'image animée |
| CRB | Conseil régional de Bretagne |
| EAC | Éducation artistique et culturelle |
| EPCC | Établissement public de coopération culturelle |
| ETP | Équivalent temps plein |
| FACCA | Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle |
| FALB | Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne |
| FIAF | Fédération internationale des archives du films |
| INA | Institut national de l'audiovisuel |
| INSEAC | Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle |
| LTO | Linear Tape-Open |
| MSHB | Maison des sciences de l'homme en Bretagne |
| PSO | Plan de sauvegarde des œuvres |

État des lieux et diagnostic

Un état des lieux et un diagnostic approfondis pour des fondations solides

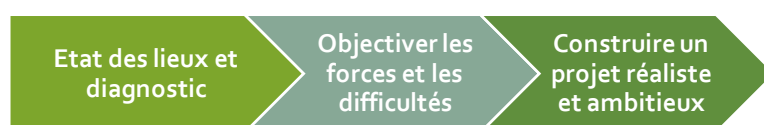
Afin de construire un projet scientifique, culturel et éducatif sur mesure pour la Cinémathèque de Bretagne, il est dans un premier temps nécessaire d'exposer et de comprendre **ses racines historiques** et comment **ses missions s'exercent aujourd'hui**. Cette analyse préalable permettra de définir de nouvelles **perspectives ambitieuses tout autant que réalistes**.

L'état des lieux et le diagnostic sont les outils au service de cette analyse. Ils offrent les moyens de **se mettre à distance** afin que ressortent **les lignes de force et les difficultés** qui traversent chaque mission. Partant de **constats objectivés et partagés** (cf. [Annexe 1](#)), fondés sur une **approche tout autant qualitative que quantitative**, l'objectif est que toutes et tous - équipe professionnelle, administrateur.trices, partenaires publics, conseil scientifique - se saisissent, d'une part, de la **réalité complexe et nuancée** de la Cinémathèque de Bretagne, et d'autre part, mesurent **le potentiel** de cette structure culturelle de premier rang pour la Bretagne (cf. [Annexe 1](#)).

Ce diagnostic sert de **fondations à un programme d'actions sur six ans** visant à déployer les forces de la Cinémathèque de Bretagne en palliant tout autant ses faiblesses, afin que l'équipe professionnelle et les bénévoles puissent assumer leurs missions en sérénité et en confiance, animés par la passion commune du patrimoine cinématographique et audiovisuel de Bretagne.

L'ambition du projet scientifique, culturel et éducatif est d'engager le développement de la Cinémathèque de Bretagne à la hauteur de **la richesse de ses collections et de son rôle pionnier** au service des habitants, du territoire breton et d'ailleurs.

L'état des lieux et le diagnostic proposent une analyse des missions depuis 2017 jusqu'à aujourd'hui, soit la collecte, la conservation, la documentation et la valorisation. Le document a été rédigé durant l'été 2022. Les données les plus récentes sont celle du rapport d'activité 2021



1.1 Une identité multiple originelle

1974-1978 : réflexions et actions croisées de René Vautier et Jean-Yves Veillard, conservateur du Musée de Bretagne pour la préservation de la mémoire audiovisuelle bretonne.

1978-1984 : travail de collecte et de recherche d'André Colleu alors conseiller technique jeunesse et sport

1984 : à l'invitation du Sénateur Lombard, Président de l'Institut Culturel de Bretagne et suite à la publication d'André Colleu, un groupe de travail est organisé entre particuliers, professionnels de l'audiovisuel et institutionnels concernés par la sauvegarde des archives audiovisuelles et des membres du Conseil régional de Bretagne.

1986 : intégration de la Cinémathèque de Bretagne au sein de l'Agence Technique Régionale (ATR), issue de la Charte culturelle de Bretagne, association créée en 1979 et basée à Ploërmel dans le département du Morbihan.

1989 : Jean-Pierre Berthomé, enseignant de cinéma à l'université de Rennes 2, Alain Bienvenu, réalisateur, Jean-Yves Veillard, conservateur du Musée de Bretagne et Donatien Laurent, ethnologue, appellent à la création d'une association provisoire donnant un cadre juridique à l'action de la Cinémathèque de Bretagne et préparant son organisation future.

26 juin 1989 : création de l'association Cinémathèque de Bretagne dont le siège social est à Saint-Brieuc, dont Jean-Pierre Berthomé devient le Président et André Colleu le directeur.

1995 : installation de la Cinémathèque de Bretagne dans les locaux actuels permettant d'accueillir du public dans des cabines de visionnage. La ville de Brest met également à la disposition un espace pour la conservation des films argentiques et analogiques. Les appareils sont conservés séparément.

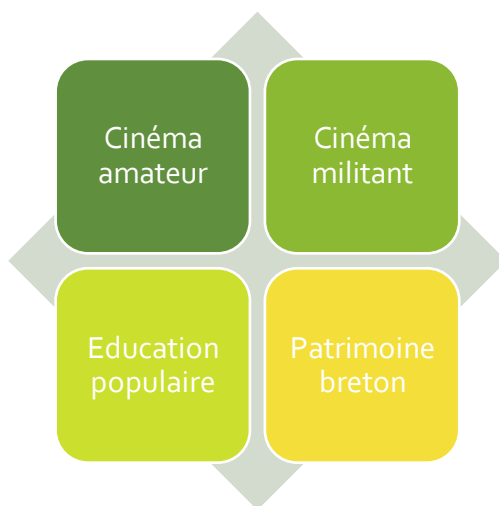
1997 : création de l'antenne de Rennes dans les locaux. Après avoir été installée au sein de la Bibliothèque universitaire de Rennes 2, puis dans les locaux de Clair Obscur, elle est désormais accueillie au sein de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne **depuis 2017**.

1999 : création de l'antenne de Loire Atlantique aux Archives départementales de Loire Atlantique

La chronologie des moments phares de sa création fait ressortir les traits originels qui déterminent historiquement les missions de la Cinémathèque de Bretagne. Se révèle alors **son identité multiple** au croisement de la préservation du **cinéma militant et du cinéma amateur** dans **une démarche d'éducation populaire** en vue de construire **le patrimoine cinématographique et audiovisuel breton d'aujourd'hui et de demain**.

Une identité historiquement multiple

Une force et une richesse à affirmer



1.2 Des missions inscrites dans les statuts de l'association

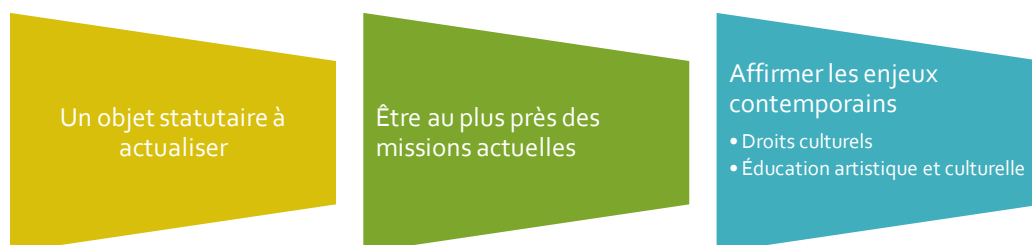
Depuis le début de son existence, la Cinémathèque de Bretagne est une association régie par la loi 1901. Ses missions sont décrites dans l'objet social de ses statuts :

- **Établir l'inventaire permanent** des œuvres audiovisuelles réalisées en Bretagne ou concernant la Bretagne, recenser les œuvres qui n'ont pas été conservées afin d'en assurer la recherche,
- **Collecter, préserver, conserver et restaurer tous documents, archives et matériels ayant trait au cinéma en Bretagne** qui lui seront confiés en dépôt, qui lui seront donnés ou qu'elle aura acquis,
- **Rendre accessible au public** – dans le respect du droit des auteurs – les documents et matériels conservés,
- **Créer des relations avec les organismes publics et privés** chargés de mission similaires en France et dans le monde,
- **Entreprendre et encourager toutes études et recherches, toutes publications et manifestations** ayant trait aux activités cinématographiques en Bretagne et notamment à leur histoire,
- **Favoriser la connaissance** la plus large possible des œuvres du patrimoine cinématographique.

Si les statuts ont été modifiés depuis 1989, les buts ainsi énoncés sont restés inchangés et constituent toujours le **périmètre d'actions et de compétences** de la Cinémathèque de Bretagne.

Toutefois, il convient de constater que la première mission énoncée est aujourd’hui obsolète alors que d’autres sont **imprécisément énoncées, voire absentes comme c’est le cas du dépôt régional ou de l’éducation artistique et culturelle.**

En outre, les évolutions des politiques en faveur du cinéma, de l’audiovisuel, du patrimoine et, plus spécifiquement, de la défense des droits culturels mises en œuvre en Bretagne invitent à **revoir ces statuts à la lumière des enjeux contemporains et des perspectives de développement de la Cinémathèque de Bretagne.**



1.3 Un constat partagé depuis 20 ans : des espaces inadaptés aux missions

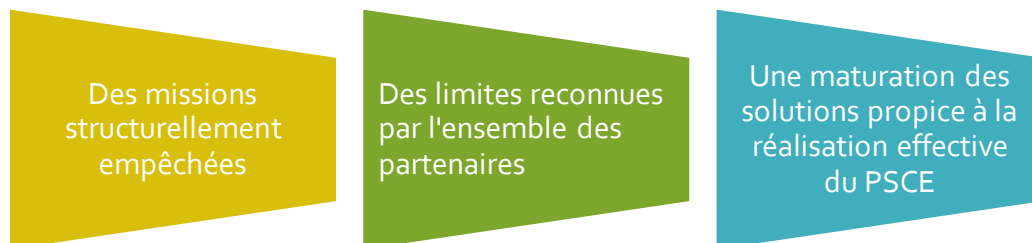
La consultation des archives administratives met au jour les différents projets passés visant principalement à la recherche de nouveaux lieux à Brest. Les locaux mis à disposition par la ville de Brest ne sont pas adaptés pour l’accueil du public, les projections, les espaces de travail et, enfin, pour les collections des films et des appareils.

Deux projets doivent être distingués :

- **2003-2012** : réflexions menées avec la ville de Brest pour intégrer le nouveau projet du plateau des Capucins.
- **2015-2018** : réflexions menées avec la ville de Brest pour, d’une part, mutualiser des lieux de conservation avec le Musée des Beaux-Arts et les archives municipales, et d’autre part, intégrer la Cinémathèque de Bretagne au nouveau projet de réaménagement du Carré des arts.

Ces deux projets ont fait l’objet de documents cadres, d’études parfois menées par des cabinets extérieurs ou encore de nombreux temps de concertation avec les partenaires publics. **Cependant, aucun n’a abouti.**

Depuis 20 ans, le constat est établi que la Cinémathèque de Bretagne ne dispose pas d’espaces adaptés à ses missions entraînant une impossibilité de les exercer pleinement et selon les normes professionnelles de référence.



1.4 Un maillage territorial d'actions au plus près des territoires de Bretagne

A. UNE DIMENSION REGIONALE INCARNEE PAR DES ANTENNES TERRITORIALISEES

Dès son origine, la Cinémathèque de Bretagne a été conçue avec une dimension régionale selon le périmètre historique de la Bretagne. Cela s'est rapidement traduit par la création d'antennes départementales entre 1995 et 2000, ces antennes ayant vocation à se décliner **en services de proximité concentrant les missions de collecte, de documentation et de valorisation**. La mission de conservation est exclusivement concentrée au siège social brestois (réserves et numérisation)

Entre 1995 et 2000, plusieurs antennes sont créées :

- En 1997, **l'antenne d'Ille-et-Vilaine** est accueillie à la Bibliothèque universitaire de Rennes 2 ;
- En 1999, **l'antenne des Côtes d'Armor** s'installe sur l'esplanade du port d'Armor à Saint-Quay-Portrieux ;
- La même année, en 1999, c'est au tour de **l'antenne de Loire Atlantique** de s'ouvrir au sein des Archives départementales de Loire-Atlantique.

Chaque antenne est animée par un.e salarié.e. L'antenne des Côtes d'Armor est fermée en 2004. Celle d'Ille-et-Vilaine ferme temporairement entre 2003 et 2004, pour rouvrir en 2005 toujours à Rennes : d'abord installée dans les locaux de l'association de Clair Obscur, elle intégrera les locaux de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne à compter de l'été 2017.

Ainsi en 2005, le maillage territorial se structure précisément autour des deux antennes, celles situées à Nantes et à Rennes, et du siège social Brestois. A cet égard, les deux antennes ont **un périmètre de rayonnement qui se construit par-delà les frontières départementales** : l'antenne de Rennes rayonne sur la partie **nord de la Haute-Bretagne** tandis que le périmètre d'action de celle de Nantes est celui du **sud de la Haute-Bretagne**. Quant aux salariés en charge de la collecte et de la valorisation travaillant à Brest, ils ont pour territoire de compétence **la Basse-Bretagne**.



B. ÊTRE AU PLUS PRES DES HABITANTS GRACE AUX ANTENNES

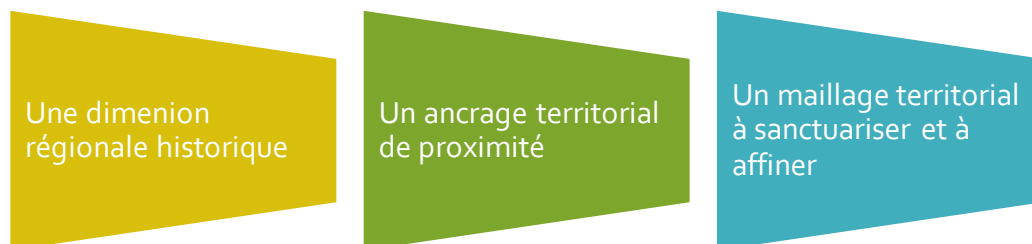
L'organisation de la Cinémathèque de Bretagne, composée d'un siège social à Brest prolongé par deux antennes, est une condition essentielle qui a permis de construire **des collections riches et représentatives** des territoires de Bretagne. En outre, cette présence en trois points cardinaux favorise la transmission des collections et du patrimoine cinématographique et audiovisuel au plus près des habitants. **L'ancrage territorial en différents lieux est la clé du maillage régional.**

Toutefois, il faut reconnaître que plus les territoires sont éloignés des antennes et du siège social, moins ils sont représentés que ce soit dans la programmation culturelle ou dans les collections. Ainsi, il y a moins de déposants et d'images en provenance des Côtes d'Armor et du Morbihan, puisque ces territoires sont le plus éloignés des trois centres névralgiques de la Cinémathèque de Bretagne. Cette sous-représentation s'explique principalement par **la vastitude du territoire régional** qu'il est difficile de couvrir dans son entièreté au regard de la dimension de l'équipe.

L'enjeu pour la Cinémathèque de Bretagne est de renforcer ce maillage territorial, tout d'abord, en **sanctuarisant les actions de collecte et de valorisation menées avec les partenaires historiques** des antennes et du siège social :

- **A Nantes**, le partenariat visionnaire construit avec les Archives départementales de Loire-Atlantique doit se poursuivre en correspondance avec les évolutions de la place des archives audiovisuelles au sein des archives publiques.
- **A Rennes**, l'implantation de l'antenne au sein de la Maison de sciences de l'homme en Bretagne répond pleinement à l'intérêt grandissant des chercheurs pour utiliser les archives audiovisuelles comme sources et matière pour leurs travaux. En outre, les liens étroits avec le musée de Bretagne, l'écomusée de la Bentinais et Clair obscur sont des atouts pour renouveler les approches de collecte, de diffusion et de transmission ;
- **A Brest**, il est important qu'en complémentarité du nouveau lieu culturel, la présence de la Cinémathèque de Bretagne s'affirme toujours hors les murs avec les partenaires historiques de l'ouest breton.

L'autre perspective, pour être au plus près des habitants, est de s'engager dans des expérimentations avec des partenaires sur des territoires éloignés **pour inventer des pôles relais** de la Cinémathèque de Bretagne afin de **poursuivre la construction collective du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton** ainsi que **son appropriation par le plus grand nombre**.



1.5 Des missions d'intérêt général soutenues financièrement par les partenaires publics

La permanence de la Cinémathèque de Bretagne s'appuie sur **un engagement constant des partenaires publics** qui reconnaissent en cette institution des **missions d'intérêt général essentielles à la préservation du patrimoine breton et à son rayonnement**. **A cet égard, les missions de la Cinémathèque de Bretagne sont reconnues d'intérêt général au sens du code des impôts, ainsi que par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la jeunesse.**

La **Région Bretagne, la ville de Brest, les départements du Finistère et de la Loire-Atlantique, Rennes Métropole et le Centre national du cinéma et de l'image animée**, lui apportent leur soutien financier pour qu'elle puisse fonctionner et se doter d'outils de travail adaptés à ses missions.

Par le passé, les départements des **Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan** ont pu participer au financement des actions menées sur leur territoire. **Ces financements étaient également formalisés par des conventions.**

Compte tenu de sa dimension régionale et de son implication sur les cinq départements historiques de la Bretagne, la Cinémathèque de Bretagne mériterait d'être identifiée par l'ensemble des départements bretons comme **un opérateur spécialisé dans la préservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique de leur territoire**. Les départements des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan pourraient alors être convaincus d'accompagner financièrement la consolidation et le développement des missions de la Cinémathèque de Bretagne.



1.6 La place de la Cinémathèque de Bretagne dans le paysage institutionnel

A. LES RESEAUX INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS BRETONS

La nature hybride de la Cinémathèque de Bretagne lui vaut d'avoir **une place atypique** dans le paysage institutionnel breton participant activement à **deux secteurs hétérogènes et distincts** : celui des acteurs de la préservation des patrimoines de Bretagne et celui de la production cinématographique et audiovisuelle de Bretagne (cf. Annexe 2).

Les acteurs de la préservation des patrimoines de Bretagne : des partenariats existent de longue date avec Bretagne Culture Diversité, Dastum, le musée des beaux-arts de Brest, le musée de Bretagne, l'écomusée de la Bentinais, le musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc, l'EPCC Chemins du patrimoine, l'écomusée des monts d'Arrée, les archives départementales d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique.

→ Ces acteurs reconnaissent ses compétences et ses expertises professionnelles pour la conservation et la valorisation de leurs propres fonds audiovisuels. Ils font également appel aux collections de la Cinémathèque de Bretagne comme **matière pour leurs expositions ainsi qu'à ses compétences pour la production d'événements culturels**.

Les acteurs de la filière cinématographique et audiovisuelle de Bretagne : des partenariats existent depuis longtemps avec Films en Bretagne, Cinéphare-Zoom Bretagne, KUB, Daoulagad Breizh, les festivals de cinéma, les salles de cinéma, les sociétés de production, les réalisateurs.

→ Ces acteurs reconnaissent ses compétences et ses expertises professionnelles pour la conservation et la valorisation de leurs propres fonds audiovisuels, et ceux notamment conservés au titre du dépôt régional. Ils font également appel aux collections de la Cinémathèque de Bretagne comme **matière pour leurs productions audiovisuelles**.

Cette place atypique occupée par la Cinémathèque de Bretagne au sein de deux réseaux, vecteurs de rayonnement et d'une dynamique économique complémentaires, reste aujourd'hui insuffisamment analysée et valorisée. Cette place lui fait pourtant jouer **un rôle de passerelle** entre ces deux secteurs, **rôle qui mériterait d'être renforcé au bénéfice de l'ensemble de ces acteurs** (diffusion des films, utilisation des images des collections, formations professionnelles).



B. LE RESEAU DES CINEMATHEQUES ET DES CENTRES D'ARCHIVES AUDIOVISUELLES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

La Cinémathèque de Bretagne fait **figure de référence dans le réseau des cinémathèques et des centres d'archives audiovisuelles en France et à l'étranger**. Cela s'explique tout d'abord par son ancienneté, sa **démarche pionnière** dans la conservation des films amateurs, **l'importance de ses collections**, l'utilisation d'**outils innovants**, et grâce également, à son **équipe professionnelle aux compétences spécialisées**.

L'exemple de la base de données DIAZ illustre le rôle joué par la Cinémathèque de Bretagne dans la construction des normes et des outils professionnels pour la gestion des collections d'images d'archives inédites. En 2005, la Cinémathèque de Bretagne a développé en interne une base de données adaptée à ses collections qu'elle ne cesse d'améliorer et qu'elle décide de mettre à disposition d'autres cinémathèques. En 2010, l'association Diazinterregio est créée par la Cinémathèque de Bretagne, CILIC et Normandie images pour faire évoluer ensemble cette base de données grâce à un partage des savoir-faire et des coûts. **Aujourd'hui 18 cinémathèques et centres d'archives audiovisuelles sont membres de Diazinterregio et utilisent cette base de données.**

La Cinémathèque de Bretagne appartient également à **plusieurs réseaux professionnels nationaux, européens et internationaux démontrant encore une fois son implication dans la défense des archives audiovisuelles** et son rôle moteur dans ce domaine (cf. [Annexe 2](#)).

Paradoxalement, il ressort que cette dimension nationale voire internationale est bien trop faiblement perçue localement. Pourtant, cette reconnaissance de la Cinémathèque de Bretagne contribue à faire rayonner Brest, la Bretagne et leurs politiques publiques en matière de préservation et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel.



II. Les quatre missions de la Cinémathèque de Bretagne : la collecte, la conservation, la documentation et la valorisation

Les quatre missions de la Cinémathèque de Bretagne s'exercent dans le respect des principes généraux du **code d'éthique de la Fédération internationale des archives du film (FIAF)** :

« Les archives du film et les archivistes du film sont les gardiens du patrimoine mondial des images animées. Il leur appartient de protéger ce patrimoine et de le transmettre à la postérité dans les meilleures conditions possibles et dans la forme la plus fidèle possible à l'oeuvre originale. »

Les archives du film ont un devoir de respect à l'égard des originaux qu'elles conservent, aussi longtemps que ces documents sont en bon état. Lorsque les circonstances rendent nécessaires le transfert des originaux sur un nouveau support, les archives ont le devoir de respecter le format des originaux.

Les archives du film reconnaissent que leur devoir premier est de conserver les collections dont elles ont la charge, de les rendre en permanence accessibles à la recherche, l'étude et la projection publique, à condition que ces activités n'aillent pas à l'encontre de la bonne conservation des collections »

Les collections de la Cinémathèque de Bretagne en 2021

1 918 déposants

50 000 supports films conservés tout support confondu

→ 30 929 éléments films inventoriés :

70% films argentiques et 30% de films sur supports magnétiques

→ 2 356 films nativement numérique

1 514 bandes son conservées et inventoriées

2000 appareils conservés

→ 1 791 appareils inventoriés

2606 films conservés au titre du dépôt régional

8 600 films en ligne

1200 livres et revues inventoriés

Environ 100 ml d'archives papier non inventoriés

2. 1 La collecte

La Cinémathèque de Bretagne a construit originellement ses collections grâce à une collecte volontariste et ciblée autour du cinéma amateur. **La collecte est au fondement de son existence.** Les collections se composent **de films (argentiques, bandes magnétiques, natifs numériques), d'appareils, d'archives papier et numériques, de photographies, d'ouvrages spécialisés et de revues.**

La collecte est prise en charge par **trois salariés** de la Cinémathèque de Bretagne :

- **1 salarié à plein temps** chargé de collecte sur le département du Finistère, en partie sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan ;
- Les **2 salariés responsables des antennes de Haute-Bretagne et de Loire-Atlantique** pour qui la mission de collecte, sur leurs territoires de compétence, représente **20% de leur temps de travail.**

En outre, depuis 2006 la Cinémathèque de Bretagne est devenue **le dépôt régional** de tous les films professionnels soutenus par la Région Bretagne. La collecte des films du dépôt régional n'est pas dévolue aux trois salariés chargés de collecte. Cette mission revient à **la salariée responsable de la vente des images et des relations avec les professionnels** : le suivi et le traitement du dépôt régional **représente 1/5^{ème} de son temps de travail.**

A. LA COLLECTE DES FILMS DES COLLECTIONS

a). *La stratégie de collecte*

La collecte repose sur la confiance qui s'instaure entre le collecteur et le déposant. Cette **confiance** s'appuie sur la **reconnaissance** de la Cinémathèque de Bretagne comme **une institution patrimoniale en capacité de préserver et de valoriser le patrimoine qui lui est confié.**

Pour les films, **la stratégie de collecte a évolué avec le temps** compte tenu de l'accroissement des collections et de la nécessité de les conserver dans les meilleures conditions.

D'une collecte extensive à tout type de film, les critères de sélection n'ont eu de cesse de se préciser et de se resserrer. La **création d'un conseil scientifique en 2015** avait précisément vocation d'accompagner la réflexion sur les critères de sélection et les priorités de collecte.

Comme pour toute mémoire patrimoniale, **la mémoire filmique bretonne procède par choix, tri, destruction et oubli.** Les nouveaux films intégrant les collections doivent cumulativement représenter **un intérêt patrimonial au regard des autres films conservés, et être dans un état sanitaire ou un format permettant sa conservation et/ou sa numérisation.**

Malgré des critères précisés, **il n'existe pas de plan de collecte** visant à organiser une collecte ciblée et priorisée. Ainsi, **certaines lacunes sont manifestes** : force est de constater le **faible nombre**, d'une part, de **films en langues de Bretagne**, et d'autre part, de **films amateurs contemporains** tournés en vidéo et en numérique, notamment, **ceux réalisés avec des smartphones ou diffusés sur internet.**

Depuis plusieurs années, **les films amateurs ne sont plus les seuls films à être collectés**. Aujourd'hui, la part des **films institutionnels et des films produits et réalisés par des professionnels est égale à celle des films amateurs** (hors dépôt régional).

b). Les modalités de collecte

Trois types de collecte sont à distinguer :

- **La collecte spontanée** : des futurs déposants ou d'anciens déposants sollicitent directement la Cinémathèque de Bretagne. Cette collecte représente aujourd'hui **85 % de l'activité de collecte**.
- **La collecte ciblée par déposant** : des déposants sont directement sollicités car leur collection est connue. Cette collecte représente aujourd'hui **10 % de l'activité de collecte**.
- **La collecte ciblée par territoire** : les résidences documentaires, organisées depuis plus de dix ans, visent à mener des actions sur un territoire sous-représenté dans les collections pour faire connaître la Cinémathèque de Bretagne et collecter de nouveaux films. Cette collecte représente aujourd'hui **5 % de l'activité de collecte**.

c). Les étapes d'intégration des films et les délais de sélection

Chaque année, il est collecté en moyenne 800 éléments (tout support confondu) sur l'ensemble des cinq départements bretons. Plusieurs étapes sont nécessaires pour qu'un film intègre les collections.



d). Des éléments collectés en instance de traitement depuis plusieurs années

Si ce schéma de collecte et les délais impartis sont généralement respectés, il ressort après un état des lieux détaillé réalisé durant l'année 2021 que **de nombreux éléments, sur pellicule et sur bandes magnétiques, sont en instance de traitement depuis plusieurs années**.

Un inventaire des dépôts provisoires a permis d'identifier précisément :

- **2 555 éléments de films argentiques** collectés entre 2002 et 2019 restent à inventorier dans les collections de la Cinémathèque de Bretagne, et doivent faire l'objet d'une contractualisation et d'une copie numérique.
- **14 220 éléments sur bandes magnétiques collectés** sont également en instance de traitement. Le nombre élevé correspond notamment au sauvetage des films de la société de production Her-Bak (8 344 éléments).

e). Le statut des films collectés

La plupart des films collectés sont des dépôts. Les déposants restent propriétaires des supports. Ces supports sont généralement conservés par la Cinémathèque de Bretagne, même si dans certains cas les déposants préfèrent récupérer leurs supports une fois numérisés.

A titre d'exception, la Cinémathèque de Bretagne possède la pleine propriété de certains films et des supports afférents. Cette dévolution de propriété s'est effectuée dans le cadre **de dons, de legs ou encore d'achats**.

Lorsque les films sont déposés à la Cinémathèque de Bretagne, ils font l'objet de deux contrats : **un contrat de dépôt attaché à la propriété matérielle et un contrat de cession de droits attaché à la propriété intellectuelle**. Les modèles de contrat utilisés ont été rédigés en 2003 par un juriste spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et nécessiteraient d'être actualisés.

▪ La propriété matérielle

Le contrat de dépôt **stipule deux obligations essentielles** de la Cinémathèque de Bretagne :

- conserver les éléments matériels ;
- donner une copie numérique des films aux déposants.

Les déposants étant **propriétaires des éléments, cela peut entraîner une déshérence après leur décès soit en cas de désintérêt ou d'absence d'héritier**. Il ressort également que dans les faits, de **nombreux déposants considèrent leur dépôt comme un don**.

Une fois les films numérisés, les fichiers de conservation et de diffusion relèvent de la propriété de la Cinémathèque de Bretagne.

▪ La propriété intellectuelle

Une spécificité de la Cinémathèque de Bretagne est d'avoir conféré **aux cinéastes amateurs le statut d'auteur** ayant pour conséquence l'existence d'un contrat de cession de droits encadrant à la fois le droit moral et le droit patrimonial des cinéastes amateurs.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Identification du rôle de la CDB comme conservatoire de films par les amateurs et les professionnels d'archives audiovisuelles▪ Constance des dépôts spontanés▪ Resserrement des critères de sélection▪ Collecte participative et territorialisée grâce aux résidences documentaires▪ Inventaire actualisé des dépôts provisoires en instance de traitement▪ Existence d'un conseil scientifique compétent pour affiner les critères de collecte | <ul style="list-style-type: none">▪ Déséquilibre entre la collecte spontanée et la collecte ciblée▪ Absence de plan de collecte partagé▪ Faible nombre des films en langues de Bretagne▪ Trop faible nombre de collecte des films amateurs contemporains (vidéos et numérique)▪ Temps de traitement trop long sur certains fonds collectés▪ Complexité du statut juridique des collections fondées sur le dépôt et non sur le don |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Complexité du statut juridique du droit d'auteur attribué aux amateurs ▪ Modèles des contrats de dépôt et de cession de droits nécessitant une actualisation |
|--|---|

Perspectives prioritaires

- ➔ Définition d'un plan de collecte avec notamment deux axes prioritaires pour la collecte de films en breton et de films amateurs contemporains
- ➔ Repositionnement du rôle du conseil scientifique
- ➔ Réduction du délai de traitement de certains fonds collectés
- ➔ Renforcement des collectes participatives et territorialisées
- ➔ Sécurisation juridique des collections et élaboration de nouveaux contrats

B. LA COLLECTE DES APPAREILS

Historiquement, les appareils ont été collectés en même temps que les films. Nombreux sont les cinéastes amateurs ayant confié, avec leurs films, des appareils. Des appareils ont également été collectés sans lien avec un dépôt de films.

Cette collection construite depuis trente-six ans compte aujourd'hui 2 000 appareils (1 791 appareils inventoriés) et offre un **panorama rare de l'histoire matérielle du cinéma amateur et professionnel**. Elle est l'une des **collections les plus importantes** des cinémathèques régionales. A titre de comparaison, la Cinémathèque française et le CNC comptent dans leur collection commune 4 844 appareils.

Pour les appareils inventoriés, une description permet de contextualiser leur histoire corrélativement aux films déposés ou, à tout le moins, par rapport à l'histoire matérielle du cinéma amateur et professionnel. Il existe parfois une documentation technique. Cependant, lors de l'entrée d'un appareil dans les collections, **il n'est pas établi un constat de l'état sanitaire et technique permettant notamment d'identifier s'il fonctionne.**

Au sein du conseil scientifique, il n'y a pas de spécialiste des appareils et de l'histoire des techniques et, donc, une expertise sur laquelle s'appuyer.

A l'instar de la collection des films, **les appareils conservés sont des dépôts et non des dons**. La Cinémathèque de Bretagne n'est pas juridiquement propriétaire de ces objets. Toutefois, chaque appareil fait **l'objet d'une fiche de dépôt provisoire et non d'un contrat de dépôt**. En outre, dans la pratique les appareils sont considérés comme des dons « de fait ». **Un flou juridique existe quant au statut de cette collection.**

Ce sont les trois salariés en charge de la collecte des films (hors dépôt régional) qui s'occupent de cette mission de collecte des appareils.

La collecte des appareils est essentiellement spontanée, elle n'est pas orientée vers la recherche d'éléments manquants même si une veille est effectuée de la part des collecteurs. Lorsque des **collectes participatives** sont organisées, elles portent également sur la recherche de nouveaux appareils pouvant enrichir la collection.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Identification du rôle de la CDB comme conservatoire d'appareils, par les amateurs et les professionnels de cinéma▪ Constance des dépôts spontanés▪ Rareté de certaines pièces | <ul style="list-style-type: none">▪ Déséquilibre entre la collecte spontanée et la collecte ciblée▪ Absence de plan de collecte▪ Absence d'évaluation de l'état de marche des appareils collectés▪ Absence d'une expertise technique au sein du conseil scientifique▪ Statut juridique flou des appareils |

Perspectives prioritaires

- ➔ Définition d'un plan de collecte spécifique aux appareils
- ➔ Finalisation de l'inventaire des appareils
- ➔ Intégration d'un expert technique au sein du conseil scientifique
- ➔ Renforcement des collectes participatives et territorialisées
- ➔ Sécurisation juridique de la collection des appareils et élaboration de nouveaux contrats

C. LA COLLECTE DES ARCHIVES ECRITES ET DES PHOTOGRAPHIES

a) *Les archives papier et nativement numériques*

La Cinémathèque de Bretagne dispose d'un fonds d'archives papier **d'environ 100 ml** toutes archives confondues. Ce fonds se compose de deux types d'archives :

- **Celles collectées en lien avec les dépôts** ou avec les activités de structures bretonnes qui furent déterminantes dans la construction de la dynamique audiovisuelle du territoire : archives personnelles, documentation technique des appareils, affiches de cinéma, dossiers professionnels, etc.
- **Les archives administratives de l'association** qui sont conservées, soit dans le respect de leur durée d'utilité administrative, soit pour leur valeur historique.

Concernant **la collecte** des archives papier **en lien avec les collections**, elle a été mise en sommeil depuis plusieurs années. L'absence de compétences en archivistique tout autant que celle d'espaces de conservation adaptés ont représenté des freins à la collecte des archives papier qui pourtant relève des missions d'une cinémathèque.

Il semble qu'il n'existait pas de stratégie précisément définie notamment à l'égard des **archives personnelles de certains déposants** qui auraient pu enrichir la documentation des films.

Si des archives écrites nativement numériques sont associées aux films déposés, elles sont généralement conservées dans la base de données. Tel est le cas pour les films conservés au titre du dépôt régional.

Les archives écrites (papier ou nativement numérique) en lien avec les collections n'ont pas fait l'objet d'un plan de classement : elles n'ont pas été triées, analysées et inventoriées dans la base de données.

Enfin, **les archives administratives de l'association**, même si elles n'ont pas fait l'objet d'un plan de classement, sont davantage classées et identifiées. Certaines sont des archives intermédiaires, d'autres des archives définitives. Une partie d'entre elles possèdent **une valeur historique** qui imposerait leur conservation dans de meilleures conditions et un versement aux archives départementales du Finistère ou aux archives municipales de Brest. Des archives nativement numériques sont également conservées sans être classées ni enregistrées sur des supports pérennes de conservation.

b). La collecte des photographies

La collecte des photographies connaît des similitudes avec celle des archives papier : également en sommeil depuis plusieurs années, elle est le témoin d'une politique passée de collecte centrée sur des photographies professionnelles (tournages, campagne photographique sur les devantures et les salles de cinéma de Bretagne) et les fonds photographiques de structures emblématiques du territoire (Atelier de création audiovisuelle, Atelier régional cinématographique de Bretagne).

Contrairement aux archives papier, le fonds photographique a été en partie inventorié mais il n'est pas catalogué dans la base de données DIAZ.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Quelques fonds rares sur l'histoire du cinéma amateur et professionnel de Bretagne | <ul style="list-style-type: none">▪ Collecte en sommeil depuis plusieurs années des archives écrites et des photographies▪ Absence de plan de classement pour les archives papier et numériques permettant de connaître les fonds et de définir une politique de collecte▪ Méconnaissance du fonds photographique |

Perspectives prioritaires

→ Établir un plan de classement des archives papier afin d'évaluer la faisabilité d'actions de collecte de ces archives

→ S'associer à l'expertise des archives publiques pour déterminer un partage de compétences sur la collecte des archives papier

D. LA COLLECTE DES FILMS DU DEPOT REGIONAL

En 2006, la région Bretagne confie à la Cinémathèque de Bretagne la conservation de tous les films qu'elle soutient au titre du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), puis à partir de 2008, ceux soutenus au titre du fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB). En 2021, le dépôt régional audiovisuel compte au **total 2 606 films**.

Aucuns droits d'exploitation ne sont associés au dépôt régional. Il revient à **Zoom-Bretagne** de mener des actions de promotion et de valorisation des films aidés par la Région (mission créée en parallèle du dépôt régional en 2013). Il n'existe pas de comité de suivi des actions menées dans le cadre des missions respectives du dépôt régional et de la promotion des œuvres soutenues par la Région Bretagne.

Pour la mise en œuvre du dépôt régional, la Région Bretagne dédie des **aides ciblées d'investissement** portant sur l'infrastructure numérique de conservation de ce fonds. La gestion du dépôt régional n'a pas donné lieu à la création d'un poste dédié. **Depuis 2018, cette mission est dévolue à la responsable de la vente d'images et des relations avec les professionnels**. La gestion du dépôt régional **représente 0,20 ETP**.

Des supports physiques professionnels ont tout d'abord été déposés pour être progressivement remplacés à partir de 2013 par des fichiers numériques. Chaque film déposé est accompagné d'un dossier documentaire d'abord transmis en format papier, puis en format numérique (génériques, fiche technique, présentation des réalisateurs.trices et des sociétés de productions). La gestion des dossiers documentaires ne fait pas l'objet d'un plan de classement *ad hoc*.

Tous les films déposés au titre du dépôt régional sont inventoriés dans la base de données DIAZ. Les formats de dépôt des films ont évolué avec les formats de tournage (passage de l'analogique au numérique). L'outil DIAZ n'a pas toujours été adapté au catalogage des formats nativement numérique. Cela nécessite **une reprise d'une partie du catalogage passé** pour un référencement aux normes actuelles et **le transfert des fichiers numériques sur le nouveau serveur de conservation**.

Depuis trois ans, une réflexion est menée avec les professionnel.les breton.nes au sein du réseau Films en Bretagne afin de **repenser le périmètre du dépôt régional**. Durant le dernier trimestre 2022, une mission d'audit commandée par la Cinémathèque de Bretagne est menée afin d'évaluer la faisabilité de l'extension de ce périmètre à la collecte des films non conservés avant 2006, et à celle des films non financés par le FACCA et le FALB.

Enfin, dans le cadre de la création de la plate-forme commune **Mémoire filmique des territoires** (MéFiTer) pilotée par Diazinteregio et **financée au titre du programme d'investissement d'avenir** (PIA 4) (cf.

Annexe 3), des évolutions technologiques vont permettre de développer un service en ligne dédié aux professionnels pour la conservation de leur patrimoine audiovisuel.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Reconnaissance de la Cinémathèque de Bretagne comme le centre de conservation des œuvres professionnelles contemporaines▪ Exemplarité de la Région Bretagne en matière de sauvegarde des œuvres audiovisuelles contemporaines▪ Dynamique professionnelle autour de l'extension du périmètre du dépôt régional▪ Perspectives de développement d'un service innovant dédié aux professionnels pour la conservation de leur patrimoine dans le cadre du projet MéFiTer (PIA4)▪ Complémentarité harmonieuse avec Zoom-Bretagne | <ul style="list-style-type: none">▪ Absence de conservation des films avant 2006 et 2008 et de ceux produits en Bretagne ne recevant pas le soutien de la Région Bretagne▪ Plan de classement des dossiers documentaires à définir▪ Processus de catalogage des films comportant des tâches chronophages qui mériteraient d'être automatisées▪ Absence d'un comité de suivi du dépôt régional et de sa promotion |

Perspectives prioritaires

- Étude de faisabilité d'un dépôt régional étendu
- Pilotage par la Cinémathèque de Bretagne pour Diazinterregio d'une nouvelle infrastructure technique pour un service innovant dédié aux professionnels (PIA4)
- Création d'un comité de suivi du dépôt régional et de sa promotion (CRB/Zoom-Bretagne/CDB)

2.2 La conservation

Préalablement, il est important de distinguer **la conservation préventive et la conservation curative** :

- **La conservation préventive** englobe toutes les actions visant à protéger les collections de toutes les altérations du temps en offrant un environnement adéquat (cf. Annexe 4) ;
- **La conservation curative** vise à intervenir sur les éléments lorsque des dégradations viennent à mettre en péril leur préservation.

En outre, depuis l'arrivée du numérique, conserver des films revient à mettre en place deux chaînes de traitements complémentaires :

- Une chaîne de traitement visant à **la conservation matérielle des supports** : traitement curatif initial le cas échéant, reconditionnement avec des noyaux et dans des boîtes de conservation, rangement aéré sur rayonnage pour les films sur supports argentiques ;
- Une chaîne de traitement visant à **la conservation numérique des films** : numérisation des films en 2,5 K, 5 K ou 6,5 K, puis ces fichiers de conservation sont stockés sur bande LTO.

Au sein de la Cinémathèque de Bretagne, **deux salariés sont spécialisés dans la conservation des archives audiovisuelles** :

- **Le responsable technique, data et conservation** dont 40 % de son temps de travail sont consacrés à la conservation répartis de la manière suivante : 20 % dédiés à la conservation matérielle et 80 % à la conservation numérique ;
- **Le technicien archiviste** dont 100% de son temps de travail est dédié à la conservation répartis de la manière suivante : 50 % à la conservation matérielle et 50 % à la conservation numérique.

A. LA CONSERVATION MATERIELLE DES SUPPORTS FILMS

a). Description des espaces de conservation

Depuis 1995, la ville de Brest met à disposition de la Cinémathèque de Bretagne des espaces de conservation.

Les collections films de la Cinémathèque de Bretagne sont réparties dans **deux lieux distincts** :

- **Guyader** : sous-sol du Quartz aménagé en espace de réserve pour la collection des films sur supports argentiques, et ceux sur supports magnétiques (50 000 éléments) ;
- **Bâtiment de la Cinémathèque de Bretagne** : 2 espaces sont utilisés comme des zones tampons pour tous les dépôts provisoires en attente de traitement.

| Lieu de conservation | Collection | Superficie en m ² | Mètre linéaire (ml) | Mobilier |
|---|---|------------------------------|---------------------|----------------------|
| Guyader | Films argentiques | 350 | 951 | Rayonnages fixes |
| Guyader | Films sur supports magnétiques | | 870 | Rayonnages fixes |
| Bâtiment CDB – RDC Zone tampon Sud | Dépôts provisoires : films sur supports magnétiques | 20 | 350 | Absence de rayonnage |
| Bâtiment CDB Sous-sol | Dépôts provisoires : films sur supports argentiques | 10 | 54 | Rayonnages fixes |
| | TOTAL | 380 m² | 2 225 ml | |

b). Des actions de conservation préventive respectant des normes professionnelles

Des actions de conservation préventive sont mises en œuvre dans le respect des préconisations professionnelles appliquées à la préservation des films argentiques et sur bandes magnétiques :

- Constat sanitaire d'arrivée avec relevé de Ph et vérification de l'existence de moisissures pour les films argentiques ;
- Reconditionnement dans des boîtes de conservation, suppression des carters et ré-enroulage sur noyaux pour les films argentiques ;
- Rangement sur les rayonnages favorisant la circulation d'air dans les espaces de conservation ;
- Isolement et suivi des films atteints du syndrome du vinaigre pour les films argentiques ;
- Récolement décennal ;
- Récupération et maintenance d'anciens appareils de lecture des films sur supports magnétiques afin de permettre leur numérisation.

A ce jour, il n'a pas été établi de plan de sauvegarde des œuvres (PSO) **qui définit le protocole d'actions permettant de réagir en cas de situation d'urgence (incendie, inondation), afin de garantir la préservation et l'intégrité des collections.**

c). Des conditions environnementales de la réserve Guyader préjudiciables aux films

En 1996, des travaux ont été réalisés par la ville de Brest afin de permettre une stabilité climatique de cet espace grâce à un réseau de circulation d'air. Depuis 2021, une réunion semestrielle a été mise en place avec les services techniques de la ville de Brest pour un suivi des problématiques bâtementaires (espaces de conservation et espaces de travail).

En 2018, un nouveau climatiseur a été raccordé en réponse à des variations trop importantes de températures et d'hygrométrie. Des capteurs ont été installés permettant d'avoir un suivi quotidien de la température, de l'hygrométrie et de leurs variations. **Un bilan annuel est établi pour chaque rapport d'activité : il ressort une instabilité climatique préjudiciable aux films** (cf. [Annexe 4](#) et [Annexe 5](#)).

Le manque de stabilité climatique entraîne, d'une part, le développement de moisissures sur certains films (vidéo et argentique) et, d'autre part, l'augmentation du nombre de films argentiques atteints irréversiblement du « syndrome du vinaigre¹ ».

Le récolement, finalisé en mai 2022, a permis d'identifier que 2,4% des films argentiques sont atteints par le syndrome du vinaigre à un stade critique.

L'impossibilité de conserver la collection des films dans le respect des normes de conservation garantissant leur pérennité met la Cinémathèque de Bretagne dans **l'incapacité d'exercer au mieux sa mission de conservation et de respecter ses obligations contractuelles vis-à-vis des déposants**. A cet égard, en 2020, les archives départementales de Loire-Atlantique ont dû reprendre leur fonds puisque la

¹ On appelle " syndrome du vinaigre ", le processus irréversible de rétrécissement, de friabilité et de déformation du support des films en acétate de cellulose, entraînant également une déformation de l'émulsion de gélatine et donc de l'image. Son nom provient de l'odeur d'acide acétique (=vinaigre) dégagée lors de la dégradation du support.

Cinémathèque de Bretagne n'était pas en mesure d'obtenir l'**agrément de tiers archiveurs** (cf. Arrêté du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée).

d). Traitement curatif des films argentiques atteints du syndrome du vinaigre

Une première réponse à la sauvegarde des films atteints du syndrome du vinaigre a été de les intégrer au plan de numérisation comme « **urgence sanitaire** » afin qu'ils soient prioritairement numérisés.

En parallèle de leur numérisation, ces éléments devraient pouvoir être isolés dans un espace à basse température et avec une hygrométrie réduite. L'objectif est, d'une part, d'**empêcher toute propagation aux autres éléments argentiques** et, d'autre part, de **ralentir le processus de dégradation**. Actuellement, seul un coffre sans système propre de climatisation permet d'isoler à peine 1 m³ de films vinaigrés. Ce coffre ne dispose plus d'espace.

→ **Un espace de 30 m²** exclusivement réservé aux films atteints par le syndrome du vinaigre et équipé d'une station de climatisation mobile permettrait de **ralentir la détérioration des films**.

e). Traitement curatif des moisissures sur les films argentiques et sur les vidéos

Finalisé en 2022, le récolement de la collection des films argentiques et des vidéos a révélé une **accélération du développement des moisissures sur les films argentiques et sur supports magnétiques**. La cause directe est l'utilisation d'un matériel inadapté et sous-dimensionné pour assurer la stabilité climatique de l'espace de conservation.

→ **Un protocole de traitement des moisissures doit être arrêté**. À cette fin, il serait essentiel de bénéficier de **l'expertise du CNC** afin de réaliser un **diagnostic sanitaire des collections** et définir des **actions curatives** par type d'élément.

f). La saturation de la réserve Guyader

Une planification d'un tri, de transferts de fonds et d'éliminations est en cours dans le cadre d'une gestion raisonnée des espaces. Toutefois, tous les rayonnages étant actuellement utilisés, **certains dépôts doivent être refusés par manque d'espace**.

→ Tant en raison des normes climatiques différenciées et de l'encombrement des espaces, il **serait nécessaire de bénéficier d'un espace de 100 m² dédié aux films sur supports magnétiques** (dépôts professionnels les plus volumineux).

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition par la ville de Brest d'un espace de conservation pour la collection des films ▪ Attention soutenue des services techniques de la ville de Brest pour pallier le défaut d'équipements adaptés à une stabilité climatique ▪ Compétences internes spécialisées en conservation préventive et curative ▪ Mise en œuvre des protocoles normalisés de conservation préventive et curative ▪ Outils de mesure et actions de contrôle permettant de sauvegarder en urgence les films dégradés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'espaces distincts pour conserver les films argentiques et les films sur supports magnétiques ▪ Équipement de stabilisation du climat devenu obsolète ▪ Instabilité climatique générant le syndrome du vinaigre ▪ Instabilité climatique générant la survenance de moisissures sur les supports argentiques et magnétiques ▪ Absence de zone tampon normalisée ▪ Absence de zone d'anoxie normalisée ▪ Réserve arrivée à saturation limitant la collecte de nouveaux éléments ▪ Équipe sous-dimensionnée pour faire face à toutes les problématiques de conservation préventive et curative ▪ Incapacité à respecter les obligations premières vis-à-vis des déposants privés, publics et professionnels du dépôt régional ▪ Impossibilité de garantir la permanence de cette collection et sa transmission aux générations futures |

Perspectives prioritaires

➔ Mise en œuvre de mesures d'urgence : achat d'un climatiseur adapté à la réserve Guyader, isolement des films atteints du syndrome du vinaigre dans un espace séparé, accélération de leur numérisation, diagnostic et traitement des moisissures, séparation des fonds argentiques et des fonds sur supports magnétiques

➔ Création d'un deuxième poste de technicien archiviste ayant en partie pour mission de participer aux actions de conservation préventive et curative

➔ Intégration du projet de Pôle de conservation du musée des Beaux-Arts de Brest : extension de l'étude de programmation pilotée par la ville de Brest aux besoins d'espaces de conservation de la Cinémathèque de Bretagne

B. LA CONSERVATION NUMERIQUE DES FILMS

a). La conservation préventive des contenus immatériels des films : la numérisation

La numérisation des films répond à un double objectif : **conserver les contenus immatériels** des films et **donner accès à ces images** par leur connaissance et leur diffusion.

Il convient de distinguer des chaînes de traitement spécifique en fonction des supports :

- **La numérisation des films argentiques**² est aujourd'hui optimale grâce à l'acquisition d'une scanstation en 2021 permettant une numérisation de haute qualité et plus rapide. Toutefois, il convient de préciser que l'étape de réparation mécanique des films en amont de la numérisation et celle d'étalonnage, en aval de la numérisation, requièrent un temps de travail incompressible.
- **La numérisation des bandes son argentiques** se fait également grâce au nouveau scanner. En revanche, il n'existe pas de compétences et d'outils pour assurer la restauration numérique du son.
- **La numérisation des films et du son sur bandes magnétiques** s'effectue quotidiennement avec des outils adaptés. Cependant le volume important des vidéos et leur espérance de vie plus courte nécessiterait une chaîne de traitement de masse et plus optimale.

Un plan de sauvegarde et de numérisation a été mis en place pour les films argentiques. Il définit l'ordre de priorité des numérisations en tentant de concilier **cinq types d'urgence** :

- la sauvegarde des **films dégradés**,
- la fourniture d'images en haute qualité pour **la vente d'images**,
- la fourniture d'images en haute qualité pour **les séances de la Cinémathèque de Bretagne et ses partenaires**,
- les copies numériques dues aux **déposants**,
- la re-numérisation de certains films.

La numérisation des **bandes son argentiques** est associée à celle des films. Toutefois, il existe de nombreuses bandes son à numériser (rushes, banque de son pour des films). **En l'absence de compétence interne pour le traitement du son, cette collection reste à traiter.**

Enfin, **un plan de sauvegarde et de numérisation est en cours de finalisation pour les films sur bandes magnétiques.** Leur numérisation se fait quotidiennement en fonction des urgences identifiées par le responsable technique, data et conservation, et ce, en parallèle d'autres activités **puisque'il n'existe pas de poste dédié à la numérisation de ces films requérant une chaîne de traitement spécifique.**

b). La conservation des fichiers numériques : une infrastructure spécifique

Une fois les films numérisés, les copies de conservation sont enregistrées sur des **cassettes LTO**. **Cette solution est reconnue comme garantissant actuellement la plus grande sécurité pour la pérennité des données.**

La conservation numérique suppose **la construction, la maintenance et la mise à jour technologique d'une infrastructure spécifique.** La Cinémathèque de Bretagne a su s'inscrire pleinement dans ces enjeux

² La majorité des films argentiques conservés ont été tournés dans un format substandard. Les formats dits « substandards ou réduits » désignent les films qui ne sont pas tournés avec une pellicule 35 mm, soit les films tournés avec des pellicules **9,5 mm, 16 mm, 17,5 mm, 8 mm et Super 8**. A ce jour, pour les films substandards, il n'existe pas de procédé de transfert sur pellicule respectant le format original. Seul ce procédé existe pour la conservation des films 35 mm et 16 mm. La numérisation est le seul procédé de conservation des films substandards.

technologiques de la conservation des archives audiovisuelles en mettant en œuvre **une chaîne de traitement de conservation des fichiers numériques à l’instar de grandes institutions nationales telles que l’INA ou le CNC** :

- Serveurs en miroir ;
- Librairie LTO ;
- Espace physique dédié à la librairie LTO ;
- Pare-feu pour la sécurisation des données.

Cette infrastructure dédiée à la conservation numérique implique le **recours à des prestataires spécialisés pour la maintenance et à des investissements réguliers** pour sa mise à niveau en lien avec les évolutions technologiques.

45 215 fichiers numériques : fichiers de conservation, de visionnage, d’exploitation
510 To de données conservées sur des bandes LTO dans une librairie LTO

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion sécurisée des copies de conservation des films ▪ Infrastructure de conservation numérique conforme aux normes professionnelles actuelles ▪ Capacité et qualité de numérisation des films argentiques optimisées par l’acquisition de la scanstation ▪ Ingénierie spécialisée en interne ▪ Plans de sauvegarde et de numérisation en cours de finalisation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau technologique de l’infrastructure de conservation numérique impliquant des coûts réguliers d’investissement ▪ Absence d’une chaîne de traitement optimisé des supports magnétiques ▪ Absence de restauration numérique du son ▪ Équipe sous-dimensionnée pour mener de front la conservation matérielle et la conservation numérique ▪ Équipe sous-dimensionnée pour gérer toutes les numérisations d’urgence |

| Perspectives prioritaires |
|---|
| <p>➔ Développement d’une chaîne de traitement optimisée des films sur supports magnétiques</p> <p>➔ Formation du technicien archiviste à la restauration numérique du son et achat d’un équipement adapté</p> |

→ Création d'un deuxième poste de technicien archiviste spécialisé dans le traitement numérique des films et des vidéos, ayant également pour mission de participer aux actions de conservation préventive et curative

C. LA CONSERVATION MATERIELLE DE LA COLLECTION DES APPAREILS

a). Descriptif des espaces de conservation des appareils

Depuis 2018, la ville de Brest met à disposition de la Cinémathèque de Bretagne un hangar dit « Kerros » pour conserver la collection des appareils. De vocation transitoire, ce nouveau local a permis de mettre hors d'eau la collection auparavant entreposée dans un espace où la pluie coulait à l'intérieur.

| Lieu de conservation | Collection | Superficie en m ² | Mètre linéaire (ml) | Mobilier |
|---|--|------------------------------|---------------------|--|
| Kerros | Appareils | 176 | 510 | Rayonnages fixes : hauteur de 3m50 avec une hauteur de travail de 4m. Les objets volumineux dépassant 1m de hauteur occupent environ 60 m linéaires à même le sol. |
| Bâtiment CDB – RDC <i>Zone tampon Nord</i> | Dépôts provisoires <i>appareils</i> | 20 | 350 | Absence de rayonnage |
| | TOTAL | 196 m² | 860 ml | |

b). Des conditions environnementales inadaptées à la conservation des appareils

Ce hangar, sans isolation thermique, n'est absolument pas adapté à la conservation des appareils. En 2018, des capteurs ont été installés démontrant **une grande instabilité climatique avec des pics très élevés de température et d'humidité**. Un bilan annuel est établi pour chaque rapport d'activité (cf. [Annexe 5](#)).

Si le lieu est bien plus salubre que celui utilisé par le passé, ces conditions génèrent des **infestations de moisissures** et des **dégradations structurelles des appareils** en fonction des matériaux qui les composent (bois, métaux, tissus).

Pour cette collection, la Cinémathèque de Bretagne ne dispose pas de compétences internes pour établir un diagnostic précis des dégradations et définir les protocoles de traitement curatif à mettre en œuvre.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Mise hors d'eau des collections Outils de mesure permettant d'objectiver les variations climatiques | <ul style="list-style-type: none"> Espace de conservation inadapté à la conservation des appareils Absence d'état sanitaire détaillé des appareils Absence d'actions préventives et curatives pour les appareils |

Perspectives prioritaires

→ Mise en œuvre de mesures d'urgence : externaliser un diagnostic sanitaire de la collection afin de définir les actions préventives et curatives

→ Intégration du projet de Pôle de conservation du musée des Beaux-Arts de Brest : extension de l'étude de programmation pilotée par la ville de Brest aux besoins d'espaces de conservation de la Cinémathèque de Bretagne

D. LA CONSERVATION MATERIELLE ET NUMERIQUE DES ARCHIVES ET DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE

a). Les archives papier et nativement numériques

Ces archives sont conservées dans le local « Kerros » dans des **conditions de conservation et de rangement inadaptées**. Concernant les archives nativement numériques, il n'existe pas d'espace de conservation dédié sur un serveur ni de plan de classement.

Là encore, il faut souligner que l'absence de poste de documentaliste n'a pas permis de mettre en œuvre une organisation rationalisée des archives (reconditionnement, mobilier adapté et sécurisé). Ces archives n'ont pas été numérisées. Ainsi, les archives institutionnelles de la Cinémathèque de Bretagne ne font pas l'objet d'une gestion rationalisée de leur volume selon leur statut (archives courantes, intermédiaires et définitives).

b). Le fonds photographique

Le fonds photographique est conservé, d'une part, dans des armoires au rez-de-chaussée des espaces de travail de Brest, et d'autre part, dans l'espace de conservation « Guyader ». Une partie des photographies a été conditionnée dans des classeurs de conservation. Toutefois, ce fonds photographique n'est ni numérisé ni inventorié dans la base de données.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Mis à disposition par la ville de Brest d'un espace de stockage des archives papier | <ul style="list-style-type: none"> Espace inadapté à la conservation des archives papier |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Attention soutenue des services techniques de la ville de Brest pour trouver des solutions ponctuelles aux problèmes bâtimentaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'organisation rationalisée des archives papier et du fond photographique ▪ Absence de plan de numérisation des archives et du fonds photographique ▪ Absence d'espace de conservation numérique pour les archives |
|--|--|

Perspectives prioritaires

- ➔ Procéder à un plan de classement des archives papier, nativement numérique et du fonds photographique
- ➔ Mettre en place une politique de *record management* pour les archives institutionnelles
- ➔ Intégration du projet de Pôle de conservation du Musée des Beaux-Arts de Brest : extension de l'étude de programmation pilotée par la ville de Brest aux besoins d'espaces de conservation de la Cinémathèque de Bretagne

2.3 La documentation des collections

La documentation des collections comprise ici de façon étendue permettra d'analyser, d'une part, **le traitement documentaire des films**, et d'autre part, **le centre de documentation**.

Il a été décidé de **pérenniser le poste de documentaliste** à mi-temps en 2021, puis à temps plein à compter de septembre 2022.

A. LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DES FILMS

Le traitement documentaire des films est essentiel pour **leur identification et la transmission de la mémoire** dont ils sont porteurs. La documentation représente une étape fondamentale permettant de **retrouver efficacement chaque film et de comprendre leur histoire** tout autant que leur sens originel. Une documentation des films est la condition nécessaire pour les valoriser au mieux que ce soit pour leur diffusion auprès de tous les publics ou pour la vente d'images et de programmes. Il est ainsi difficile de construire une programmation renouvelée si les connaissances sur les films sont lacunaires ou absentes.

a). Périmètre et spécificités du traitement documentaire

Il est important de distinguer :

- **Le catalogue de premier niveau** qui est **effectué au moment de la collecte** : dès qu'un film est collecté, il est intégré dans la base de données DIAZ avec les éléments primaires d'identification : titre, nom du déposant, celui du réalisateur le cas échéant, descriptif matériel (état sanitaire, nombre d'éléments), date de dépôt, éléments écrits sur les supports, droits afférents ;
- **Le traitement documentaire** qui est **réalisé une fois le dépôt contractualisé et les films numérisés** : il consiste en une analyse séquentielle permettant de décrire les images et d'apporter

des éléments de contextualisation ainsi qu'une indexation utilisant un thésaurus commun aux 18 membres de *Diazinteregio*. En outre lorsque cela est possible, une notice biographique du cinéaste est rédigée.

Le traitement documentaire des films amateurs connaît des spécificités par comparaison aux **films professionnels**. Pour ces derniers de nombreuses sources écrites existent : générique, dossier de réalisation et de production, biographie, articles de presse, etc.

A *contrario*, les films amateurs échappent majoritairement à toute formalisation écrite, et sa documentation s'appuie davantage sur la **mémoire orale des déposants ou des réalisateurs**. Dans de nombreux cas, cette mémoire orale n'existe pas ou plus.

Par conséquent, la documentation relève d'une **véritable enquête pour identifier les images** (datation, localisation, description du sens de ce qui est filmé) et **élaborer la biographie du cinéaste**. Cette documentation se prête pleinement à des actions collaboratives.

1 h de film = 4h de traitement documentaire

b). Les conséquences de la longue vacance du poste de documentaliste

La Cinémathèque de Bretagne n'a pas été en mesure de pérenniser un poste de documentaliste avant 2021. Les deux salariés des antennes de Rennes et de Nantes documentent systématiquement les films qu'ils collectent mais cette mission ne dépasse pas 30% de leur temps travail, compte tenu des autres missions imparties (collecte, diffusion culturelle, éducation artistique et culturelle). Le salarié en charge de la collecte à Brest procède au catalogage de premier niveau sans qu'il lui revienne de procéder au traitement documentaire. Pendant des années, la documentation s'effectuait ponctuellement par le technicien archiviste et la responsable de la vente d'images.

Ainsi, **des lacunes se sont nécessairement accumulées**. A partir de 2019, des missions temporaires de documentation ont permis **une remise à niveau de nombreuses notices**. A cet égard, une cartographie des films inventoriés mais n'ayant pas pu être documentés, a permis d'établir **un plan de travail mis à jour annuellement**.

Par ailleurs, il ressort **la nécessité d'harmoniser la documentation des films et l'utilisation de la base de données DIAZ** par les salariés en charge du traitement documentaire.

Enfin, **la collecte de la mémoire orale**, pivot de la documentation des films amateurs, appelle également à être systématisée et formalisée.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Base de données DIAZ créée sur mesure et en amélioration continue reposant sur la dynamique du réseau Diazinteregio | <ul style="list-style-type: none">▪ Importance des lacunes accumulées pendant toutes les années sans documentaliste |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des lacunes documentaires ▪ Création et pérennisation d'un poste de documentaliste à plein temps. ▪ Documentation permettant une recherche efficace pour les usagers professionnels et non-professionnels | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation des pratiques documentaires à consolider ▪ Formalisation inégale de la collecte de la mémoire orale des déposants et des réalisateurs.trices ▪ Notices biographiques à normaliser |
|--|---|

| Perspectives prioritaires |
|---|
| <p>→ Harmonisation du traitement documentaire : analyse séquentielle / analyse contextuelle</p> <p>→ Développement des fiches biographiques</p> <p>→ Formalisation d'une collecte systématique de la mémoire orale des déposants et des réalisateurs.trices.</p> <p>→ Mise en œuvre d'actions collaboratives de documentation</p> |

B. LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation compte **1 200 éléments** dont **des livres, des revues, des mémoires et des thèses universitaires**, tous ayant trait au cinéma amateur et professionnel ainsi qu'au patrimoine audiovisuel breton. Des ouvrages ont été acquis pour **documenter les collections**. Une partie seulement de ces ouvrages est accessible dans les locaux de la Cinémathèque. Par manque de place, une autre partie est entreposée dans le local « Kerros ».

En l'absence de documentaliste et d'espace pour accueillir du public, **ce centre de documentation spécialisé est mis en sommeil** depuis plusieurs années alors qu'il représente une ressource précieuse et rare pour toutes les personnes s'intéressant au cinéma et au patrimoine audiovisuel breton.

Avec la création du poste de documentaliste **en 2021, un premier chantier a été lancé** : les ouvrages présents dans les espaces de travail ont été classés et disposés de sorte de les rendre physiquement accessibles. Aujourd'hui, les ouvrages sont principalement consultés par l'équipe. **Des acquisitions continuent à être réalisées en lien avec les projets en cours.**

De nombreuses étapes restent à franchir avant de rendre pleinement accessible ce fond : récolement, désherbage, accroissement des espaces de rangement et d'accueil du public, etc.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|-----------------|-------------|
|-----------------|-------------|

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrages spécialisés et rares sur le cinéma amateur et le cinéma breton. ▪ Ressources documentaires utilisées par l'équipe démontrant l'usage possible pour des usagers extérieurs (étudiants, professionnels, chercheurs) ▪ Catalogue existant pouvant être mis en ligne et en partage avec d'autres bibliothèques et centre de ressources du territoire breton | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'espace pour mettre à disposition les ressources documentaires au public. ▪ Travail de classement et de désherbage mis en sommeil depuis plusieurs années ▪ Politique d'acquisition mise en sommeil depuis plusieurs années |
|--|--|

| Perspectives prioritaires |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> → Politique d'acquisition à définir → Désherbages à programmer → Amorcer des partenariats avec les réseaux des bibliothèques et médiathèques du territoire → Estimer les espaces nécessaires pour une mise à disposition de ce fonds auprès des publics |

2.4 La valorisation des collections

Diffuser et faire connaître les films conservés par la Cinémathèque de Bretagne est l'enjeu premier de la mission de valorisation. **La valorisation n'est rendue possible que grâce à toutes les étapes précédentes de collecte, catalogage, conservation et traitement documentaire.**

Les usages des collections audiovisuelles sont multiples : divertissement, apprentissage, éducation à l'image, initiation à une culture universelle, utilisation pour des films contemporains, utilisation pour des expositions, des livres, etc. La Cinémathèque de Bretagne se doit de mettre en place des **actions pour répondre à ces usages hétérogènes afin de transmettre au mieux le patrimoine qu'elle conserve.**

Il est important de rappeler que **les locaux de Brest ne permettent pas d'accueillir du public** en raison de l'absence d'une salle de cinéma et d'espaces suffisamment spacieux pour accueillir des groupes. **D'un point de vue réglementaire, le nombre total autorisé est de 40 personnes maximum (salariés et bénévoles compris).**

A cet égard, la Cinémathèque de Bretagne a su pallier ce handicap en développant **un savoir-faire pour mener des actions « hors les murs » et s'appuyer sur un réseau de partenaires.** En outre, **elle a été pionnière en concevant son site internet comme une plate-forme de diffusion et de médiation en ligne.**

Sept salariés participent à la mise en œuvre de la mission de valorisation des collections :

- Les deux responsables d'antenne pour 50% de leur temps de travail (1 ETP) ;
- La chargée de programmation et de la vente de programmes de Basse-Bretagne (1 ETP) ;
- La responsable de la vente d'images et des relations avec les professionnels (0,80 ETP) ;
- Le responsable technique, data et conservation (0,60 ETP) ;
- La chargée de la valorisation en ligne et des projets en langue bretonne (1 ETP) ;
- La chargée de communication et de la coordination de projets (1 ETP).

A. LA PROGRAMMATION DE SEANCES DE PROJECTION

La Cinémathèque de Bretagne organise depuis son origine un programme de projections « hors les murs » sur l'ensemble du territoire breton en correspondance avec sa **dimension régionale**. Sa programmation repose sur la **construction de partenariats avec des acteurs et des structures des secteurs de la culture et du social**.

Les orientations de cette programmation ont connu des variations. Au cours de l'histoire de la Cinémathèque, **trois types de programmation se distinguent** :

- Une programmation alliant présentation de films de fiction du répertoire classique, de films documentaires et de films issus des collections de la Cinémathèque de Bretagne ;
- Une programmation alliant présentation de films documentaires et des films issus des collections de la Cinémathèque de Bretagne ;
- Une programmation essentiellement construite à partir des fonds de la Cinémathèque de Bretagne.

Quelle que soit l'orientation choisie, la Cinémathèque de Bretagne a toujours construit ses séances de projection comme des **moments d'échanges et de rencontres**. Elles sont **systématiquement accompagnées** par un membre de l'équipe et/ou par un intervenant extérieur.

Aujourd'hui et depuis plus de cinq années, l'orientation prise pour la programmation est celle alliant **films documentaires, dont ceux utilisant des extraits de films des collections, et ceux issus des collections de la Cinémathèque de Bretagne**.

Si la **majorité des séances est gratuite**, les séances payantes sont celles organisées en partenariat avec des salles de cinéma ou des festivals disposant d'une billetterie. Ainsi, toutes les séances organisées avec des centres sociaux, des médiathèques ou des collectivités territoriales sont gratuites. **En moyenne, chaque année, 6 000 spectateurs assistent aux projections**.

Une enquête des publics a été menée en 2016 et 2017 à l'aide d'un questionnaire visant à identifier les tranches d'âge et les catégories socio-professionnelles des personnes participant aux séances. Sur les 104 personnes interrogées, il ressort que **le public est principalement âgé de plus de 50 ans et relève des catégories socio-professionnelles des employés et des cadres** (cf. [Annexe 6](#)).

Depuis deux ans, il a été décidé de construire progressivement **une programmation s'inscrivant dans le calendrier d'une saison culturelle** à l'instar des autres lieux en charge d'une programmation. Cette programmation est désormais co-construite par les trois salariés programmeurs (Brest, Rennes et Nantes) afin, d'une part, **d'affirmer plus fortement l'identité de la programmation** de la Cinémathèque de Bretagne, et d'autre part, de **construire un maillage territorial cohérent sur l'ensemble de la région**.

L'objectif est également de favoriser une **communication ciblée** augmentant la visibilité de la Cinémathèque de Bretagne.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Richesse des collections comme source inépuisable pour la programmation et des films réalisés à partir des films conservés▪ Expérimentation d'une programmation co-construite▪ Programmation « hors les murs » permettant un maillage territorial étendu sur l'ensemble de la région grâce aux deux antennes de Rennes et de Nantes▪ Diversité et solidité des partenariats▪ Séances systématiquement proposées comme un moment d'échanges et de rencontres | <ul style="list-style-type: none">▪ Absence d'une salle de cinéma rattachée au site de Brest comme obstacle à une fidélisation des publics▪ Un public inégalement diversifié sur l'ensemble des séances▪ Des films d'archives nécessitant une médiation systématique et le recours à des intervenants impliquant un coût▪ Positionnement à trouver par rapport à la transmission des films de répertoire▪ Documentation lacunaire de certains films représentant un frein pour accompagner les séances de projection |

Perspectives prioritaires

- Poursuite de l'expérimentation d'une programmation co-construite sur une saison culturelle pour affiner son identité
- Renforcer les séances « hors les murs » touchant un public jeune et étudiant
- Démontrer le besoin social et culturel d'une salle de cinéma rattachée au site de Brest

B. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Cinémathèque de Bretagne est **une structure issue de l'éducation populaire** avec pour enjeu historique la préservation du patrimoine audiovisuel amateur et la médiation des écritures cinématographiques.

Selon les termes de la charte de l'éducation artistique et culturelle du ministère de la culture et du ministère de l'éducation, **l'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur trois piliers** : il s'agit à la fois de développer les connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

Les collections de la Cinémathèque de Bretagne sont des **ressources infinies pour mener des actions d'éducation artistique et culturelle**. Trois salariés s'investissent autant que possible dans la mise en œuvre

d'actions de transmission sans que cela puisse représenter plus de **10% de leur temps de travail** compte tenu des autres missions imparties. En outre, ces salariés ne sont pas formés à l'EAC.

Ainsi, **il n'est pas possible de construire une politique volontariste de démocratisation culturelle et d'équité territoriale** fondée sur des ateliers réguliers de transmission et de familiarisation des collections de la Cinémathèque de Bretagne. Une telle politique volontariste doit s'appuyer sur des compétences et l'existence d'un poste à temps plein.

En l'absence de poste dédié, **la pratique de l'éducation artistique et culturelle ne s'ancre pas aujourd'hui dans le temps long** et s'inscrit dans des dispositifs pour lesquels la Cinémathèque de Bretagne peut seulement se positionner comme « ressource ». **Les interventions sont ponctuelles** et non continues malgré de nombreuses sollicitations des partenaires (EHPAD, Ministère de la Justice, formations universitaires, INSEAC). En 2022 un **dossier pédagogique** a été réalisé avec trois historiens-enseignants sur l'histoire de l'Algérie coloniale et la guerre d'indépendance. Sa mise en ligne démontre également comment les archives audiovisuelles sont des ressources très riches pour les enseignants mais aussi que ces derniers ont besoin d'être accompagnés pour s'en saisir.

Ainsi, le potentiel est avéré en matière de développement d'actions à destination des plus jeunes et des adultes en vue d'acquérir **une pratique renouvelée du cinéma amateur** (argentique et numérique), de renforcer **une culture cinématographique universelle** aujourd'hui réservée à une élite, et de **cultiver le goût des archives audiovisuelles**. En effet, l'expérience fait ressortir que les actions d'EAC, menées en mode projet sur des temps courts, **ne représentent qu'une modalité de transmission sous forme d'initiations brèves** au cinéma et aux pratiques amateurs. D'autres actions plus pérennes devraient être proposées avec la création d'un poste dédié à l'EAC. Toutefois, il convient de rappeler que les **locaux du site de Brest représentent un réel obstacle** à des ateliers construits en vue **d'une transmission consolidée sur le moyen et le long termes**.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Éducation populaire comme racine historique de la CDB▪ Richesse des collections comme sources inépuisables pour mener des actions d'EAC▪ Ateliers, outils et formations pédagogiques ayant fait la preuve de leur pertinence▪ Attrait grandissant des jeunes générations pour l'argentique et les pratiques cinématographiques amateurs | <ul style="list-style-type: none">▪ Absence de poste dédié au développement des actions d'EAC et des partenariats avec l'Éducation nationale▪ Absence de lieu pour accueillir des groupes et proposer des ateliers de pratiques, de façon continue, pour une transmission durable |

Perspectives prioritaires

- Création d'un poste dédié à l'éducation artistique et culturelle
- Engager une politique de transmission des pratiques et des savoirs, fondée sur la continuité, la répétition et les interactions intergénérationnelles
- Faire reconnaître le besoin social et culturel d'espaces pédagogiques rattachés au site de Brest

C. LES EXPOSITIONS ET LES EDITIONS

La Cinémathèque de Bretagne produit régulièrement des expositions dans le but de présenter les collections sous une autre forme que des projections et de toucher d'autres publics. Ces expositions construites à partir de panneaux, alliant images et textes, sont le plus souvent adaptées à des installations extérieures et certaines sont ensuite proposées au prêt.

Depuis 2016, différentes thématiques ont fait l'objet d'une exposition :

- **2016** : *30 ans, 30 appareils* mettant en valeur la collection des appareils et *Regard(s)*, grands tirages extérieurs de photogrammes présentant des « regards caméra » pour célébrer les 30 ans de la Cinémathèque de Bretagne ;
- **2017** : *Sammies* rendait hommage aux milliers de soldats américains débarqués à Brest un siècle auparavant ;
- **2018** : *Instants polaires* en partenariat avec les Expéditions polaires françaises - missions Paul-Emile Victor et l'Institut Paul-Emile Victor (IPEV) ;
- **2019** : *Lumières sur le fonds de l'Atelier de création audiovisuelle* dans le cadre de la résidence documentaire organisée en partenariat avec l'écomusée des Monts d'Arrée et l'exposition temporaire *Mémoire(s) de films* sur les 20 ans de l'antenne de Loire-Atlantique présentée dans la salle d'expositions des Archives départementales de Loire Atlantique ;
- **2020-2021** : *Déambulations brestoises*, panneaux avec QR code implantés dans la ville et réalisés en partenariat avec la ville de Brest.

Les expositions, habituellement présentées autour du bâtiment de la Cinémathèque de Brest, ont été **arrêtées au profit de panneaux installés à différents endroits de la ville de Brest.**

Par ailleurs, une autre forme de valorisation des collections passe par des **éditions de textes ou de DVD**. Ces formes de publication sont aujourd'hui en sommeil :

- **Les DVD**, toujours en vente sur le site internet, sont très peu commandés ;
- **La publication de textes** requière des compétences et du temps de travail aujourd'hui mobilisés pour l'exercice des missions principales. Toutefois, la création du poste de documentaliste va permettre d'engager une réflexion sur des publications en ligne et des partenariats éditoriaux.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expositions conçues comme des outils de médiation ▪ Richesse des collections comme sources inépuisables pour de nouvelles expositions et éditions ▪ Expositions et éditions vecteurs de partenariats favorisant un approfondissement des connaissances sur les collections ▪ Pérennisation du poste de documentaliste permettant de lancer une réflexion sur une politique éditoriale ▪ Panneaux d'exposition pouvant être réutilisés pour des outils pédagogiques en ligne | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'espaces d'exposition et travaux temporaires sur le parvis ▪ Peu de demandes de prêt d'exposition ▪ Mise en sommeil des éditions DVD en raison de l'obsolescence de support de diffusion ▪ Mise en sommeil des publications |

Perspectives prioritaires

- Recycler les panneaux d'exposition en outils pédagogiques en ligne
- Expérimenter des co-commissariats avec des artistes, musées et des centres d'art pour pallier l'absence d'espace d'exposition et accroître la visibilité des fonds
- Définir une politique éditoriale de publication et construire de nouveaux partenariats

D. LA VALORISATION EN LIGNE DES COLLECTIONS

Le **site internet** de Cinémathèque de Bretagne est un outil essentiel au croisement de deux usages principaux : **une vitrine** pour les activités de l'institution et ses partenaires ainsi qu'**une plateforme de consultation libre et gratuite de près de 8 000 films, et au total, 8 600 films pour les adhérents.**

L'expérience du confinement et de la mise en ligne en accès libre à compter du 17 mars 2020 a démontré l'attrait des collections et l'importance d'un accès étendu sans contrepartie financière. Le site internet joue pleinement un rôle de **plateforme de diffusion en ligne** pour les particuliers comme pour les professionnels à la recherche d'images inédites.

En tant que vitrine des activités de la Cinémathèque de Bretagne, **le site internet est quotidiennement mis à jour et connaît un très bon référencement sur la toile.** En 2021, le site internet compte **290 803 visites.**

En avril 2021, la version bretonne du site internet a été lancée renforçant ainsi la dimension régionale de l'institution investie dans **la valorisation de la langue bretonne**.

En complémentarité du site et dans une logique de construction d'une **communauté virtuelle** autour de la Cinémathèque de Bretagne et de ses collections, les réseaux sociaux représentent des vecteurs essentiels de communication : **Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram** sont des réseaux utilisés pour communiquer sur l'actualité et les collections d'institution. Pour animer cette communauté, une **Lettre d'information mensuelle Entrefil** est envoyée à plus de 7 000 abonné.es. Chaque début de mois, cette communauté d'abonné.es reçoit toutes les informations sur les événements programmés, les films utilisant des images des collections et un article de fond sur les métiers et les projets de la Cinémathèque de Bretagne.

En revanche, les collections de la Cinémathèque de Bretagne sont très peu référencées dans les fiches **Wikipédia existantes**.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Site internet devenu une plateforme de diffusion et une vitrine de premier ordre▪ Lettre d'information mensuelle avec plus de 7 000 abonné.es▪ Publications quotidiennes sur les réseaux sociaux | <ul style="list-style-type: none">▪ Référencement des fonds de la Cinémathèque de Bretagne souvent absent dans les fiches Wikipédia▪ Événements participatifs peu expérimentés |

Perspectives prioritaires

- ➔ Amélioration du site internet pour faciliter l'accès aux collections et la documentation participative
- ➔ Réflexion sur l'organisation d'actions participatives autour du référencement des fonds dans les fiches Wikipédia
- ➔ Évaluation de la pertinence d'intégrer d'autres réseaux sociaux

E. LA VALORISATION ECONOMIQUE DES COLLECTIONS : VENTE D'IMAGES ET DE PROGRAMMES

La Cinémathèque de Bretagne a développé depuis son origine, et à la demande des partenaires financiers, une activité de **valorisation économique de ses collections afin de générer des recettes propres contribuant à son fonctionnement**.

Deux valorisations économiques doivent être distinguées : **la vente d'images et la vente de programmes**.

Cette double valorisation économique démontre, d'une part, que **l'archive audiovisuelle à un prix puisque la conserver à un coût** et, d'autre part, que **sa rareté représente une plus-value pour celles et ceux qui l'utilisent**. Toutefois, il ressort que le prix de l'archive est très souvent **source de négociation voire d'incompréhension**, compte tenu de la profusion d'images libres de droits accessibles sur internet.

a) La vente d'images

La vente d'images s'adresse principalement aux professionnels de l'audiovisuels recherchant des images inédites pour la production de films contemporains. Les archives audiovisuelles sont également **utilisées par des musées et des lieux d'expositions, des artistes, des éditeurs**, etc.

Les collections de la Cinémathèque de Bretagne sont **connues et reconnues par les chercheurs et les professionnels des images d'archives audiovisuelles**. A cet égard, la Cinémathèque de Bretagne est adhérente du réseau PIAFImages (cf. [Annexe 2](#)) et participe chaque année au marché international du documentaire et des expériences narratives (*Sunny side of the doc*).

Cette reconnaissance professionnelle se traduit par des demandes constantes conduisant à **une activité de vente d'images à flux tendu**. Aujourd'hui, il n'est pas possible de dégager du temps pour mener davantage de prospection vers de nouveaux marchés, à l'étranger notamment.

La vente d'images occupe à 80 % la salariée responsable de la vente d'images et des relations aux professionnels, sachant que les 20 % restant de son temps de travail sont consacrés à la gestion du dépôt régional (cf. supra) :

- la vente d'images requiert un **accompagnement des demandeurs** qu'il faut orienter dans leur recherche sur le site internet où **un espace dédié aux professionnels** permet d'accéder à tous les films pour lesquels les ayants droit ont donné leur autorisation pour une réutilisation ;
- une fois les images sélectionnées, **des travaux techniques sont nécessaires pour livrer des extraits dans les formats professionnels de diffusion** ;
- **le suivi administratif et financier** de la vente des images passe notamment par une contractualisation, la récupération des copies témoins, un contrôle du respect des obligations contractuelles ainsi que la gestion des rétrocessions.

De 2012 à 2021, des images de la Cinémathèque de Bretagne ont été utilisés dans **217 films (ou séries)** :

- **7 fictions** (4 courts métrages / 3 longs métrages ciné / 1 long métrage télé), comme par exemple, *La grande boucle* de Laurent Tuel (2013, avec Clovis Cornillac) ou encore *Rappelle-toi* de Xavier Durringer (2016, avec Line Renaud) ;
- **210 documentaires classiques ou de création** : la série documentaire En guerr(es) pour l'Algérie de Raphaëlle Branche et Rafael Lewandowski, *Retour à Reims (fragments)* de Jean-Gabriel Périot ou encore *La grande histoire de la Bretagne* de Frédéric Brunnel ont choisi des extraits de films conservés par la Cinémathèque de Bretagne
- parmi ces 217 films, 85 ont un sujet en lien avec la Bretagne et 132 en sont décorrés.

Les images principalement achetées pour les films réalisés entre 2012 et 2021 portent sur les thématiques suivantes (ordre décroissant) :

- les deux guerres mondiales et principalement la Deuxième Guerre mondiale ;
- la guerre d'Algérie ;
- la marée noire ;
- la ruralité et l'agriculture ;
- la mer et la pêche ;
- la vie quotidienne des familles ;
- les grandes luttes des années 70 ;

- les expéditions polaires françaises (EPF) ;
- des images du monde.

Il est possible de distinguer **4 grandes catégories** de films utilisant des extraits des films conservés :

- des **portraits de célébrité** (Trenet, Chanel, Jean Moulin, Edouard Leclerc, Alan Stivell, De Gaulle, Jean Rochefort...);
- des **films en lien avec un événement historique** (Libération, débarquement, catastrophe naturelle, guerre d'Algérie, grèves) ;
- des **films thématiques** (transports, sports, territoires, société) ;
- des **récits personnels**.

La vente d'images est contractualisée avec **les ayants droit qui peuvent, selon leur choix, percevoir des rétrocessions**. Ce dispositif de rétrocession a été mis en place par la Cinémathèque de Bretagne pour les amateurs (10% de la vente) comme pour les professionnels (entre 30% et 50% de la vente). Ce statut atypique des amateurs considérés comme des auteurs, auxquels il est reversé une partie de la vente de leur image, est régulièrement questionné au sein de la Cinémathèque de Bretagne compte tenu des faibles montants dus (moins de 2 euros par vente) et du temps nécessaire au traitement de ces rétrocessions pour ces derniers.

Depuis 2 ans, une augmentation du temps d'archive utilisé par projet démontre l'intérêt grandissant des archives inédites pour les créations audiovisuelles et cinématographiques contemporaines.

b) La vente de programmes

La vente de programmes consiste, d'une part, en **une offre de programmes existants** réalisés à partir des fonds de la Cinémathèque, et d'autre part, en **la fourniture d'archives de mémoire locale**. Ces programmes sont majoritairement achetés par des collectivités territoriales ou des associations pour de projections publiques. Ainsi, le contenu des programmes commandés porte principalement sur la Bretagne.

Par ailleurs, une offre a été spécialement conçue pour la mise à disposition des films **aux abonnés des médiathèques du territoire**.

La vente de programme et le suivi de l'offre médiathèque **occupe une salariée à 40%** sachant que 50% de son temps de travail sont consacrés à la programmation et 10% à des activités d'éducation artistique et culturelle :

- la vente de programme requiert un **accompagnement des demandeurs** qu'il faut orienter dans leur recherche sur le site internet où **un espace dédié** permet d'accéder à tous les films pour lesquels les ayants droit ont donné leur autorisation pour une diffusion publique. Contrairement à la vente d'images, les demandeurs sont ici moins familiers de ces recherches qu'il faut davantage étayer ;
- une fois les films sélectionnés, **des travaux techniques sont nécessaires** pour transmettre un programme finalisé en vue de sa projection publique organisée par les demandeurs ;

- **le suivi administratif et financier** de la vente de programmes passe notamment par une contractualisation, le contrôle du respect des obligations contractuelles, la communication sur les dates de diffusion, le suivi de la fréquentation pour chaque projection ainsi que la gestion des rétrocessions. Il convient de préciser que pour la vente de programmes, les rétrocessions ne sont dues qu'aux cinéastes professionnels ou à leurs ayants droits.

Il ressort que la vente de programmes comporte aujourd'hui de nombreuses tâches chronophages qui mériteraient d'être automatisées. A cet égard, **un catalogue en ligne doit être actualisé** afin d'apporter une aide en ligne favorisant l'autonomie des demandeurs quant à la recherche des programmes.

Cette activité de vente de programmes doit être comprise comme **un service de mise à disposition des collections** auprès des habitants par le truchement des collectivités, des médiathèques ou des associations de Bretagne. En tant que tel, il s'agit d'une **activité commerciale engendrant des retombées économiques indirectes** plus que directes, puisqu'elle contribue à diffuser les collections de la Cinémathèque de Bretagne et à restituer ce patrimoine au plus grand nombre.

Concernant l'offre médiathèque, elle permet aux médiathèques de bénéficier d'une interface spécifique pour que ces usagers puissent consulter, sur place ou en ligne, tous les films numérisés des collections dont ceux ne pouvant pas être en accès libre pour des questions de droit. Dix médiathèques bretonnes sont aujourd'hui adhérentes à l'instar de la médiathèque des Capucins, de la bibliothèque universitaire de l'Université de Bretagne occidentale (UBO), de la médiathèque Etienne Caux à Saint-Nazaire ou encore de la Bibliothèque du Finistère via la plateforme SYREN. Le montant annuel de l'adhésion est de 1 200 euros.

Cette offre originale à moindre coût, complémentaire à d'autres offres comme celle conjointe de l'INA et du CNC (Postes de consultation multimédia), a vocation à s'étendre à l'ensemble du réseau breton des bibliothèques et médiathèques.

Depuis 4 ans, la vente de programme connaît une constante augmentation attestant de l'intérêt des territoires bretons pour leur patrimoine audiovisuel.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance des collections de la CDB par les professionnels et les programmeurs ▪ Service et prix concertés et compétitifs ▪ Accompagnement sur mesure des demandeurs d'images et des programmes ▪ Ressource propre principale de l'association ▪ Attrait constant de l'offre médiathèque grâce à l'augmentation du nombre de films numérisés consultables en ligne | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tâches chronophages pour la vente des images et des programmes ▪ Autonomie insuffisante des usagers du site internet, pour acheter des images et des programmes ▪ Catalogue en ligne des programmes à actualiser et à dynamiser ▪ Offre médiathèque à perfectionner grâce à des outils de suivi de consultation et à l'accès à d'autres fonds en exclusivité ▪ Pratique de ressources en accès libre générant une mécompréhension de la |

| | |
|--|--|
| | valeur économique de l'archive audiovisuelle (coût/plus-value) |
|--|--|

Perspectives prioritaires

- Développement sur le site internet des espaces professionnels pour la vente d'images et de programmes rendant plus autonomes les demandeurs et réduisant les tâches chronophages pour les salariées
- Défendre la valeur économique de l'archive audiovisuelle
- Déploiement de l'offre médiathèque sur le l'ensemble du territoire breton et renouvellement continu de cette offre

3.1 Communication

La communication est une mission transversale visant à informer sur l'actualité et les actions menées au service du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton. La communication auprès des médias et du grand public est complémentaire de la valorisation en ligne des collections (cf. supra). **La chargée de communication et de la coordination de projets consacre 70 % de son temps de travail à la communication.**

La stratégie de communication vise à démultiplier, d'une part, la présence de la Cinémathèque de Bretagne dans les médias et, d'autre part, d'affirmer une identité visuelle originale et reconnaissable parmi la profusion des supports édités.

La Cinémathèque de Bretagne fait l'objet d'une **couverture dynamique par la presse et les médias locaux et régionaux** : la revue de presse recense en moyenne 90 articles parus principalement dans la presse quotidienne régionale, une chronique mensuelle sur Tébéo a été expérimentée en 2022 et se poursuit en 2023, des émissions radio et TV mettent régulièrement en lumière les missions et la programmation de la Cinémathèque de Bretagne. Grâce à la salariée en charge des projets en langue bretonne, la Cinémathèque de Bretagne est également présente dans les émissions des médias bretonnants.

En revanche, les actions menées par la Cinémathèque de Bretagne trouvent **moins de relais auprès des médias nationaux et spécialisés, davantage concentrés sur l'actualité des grandes institutions parisiennes.**

Les supports de communication se sont progressivement renforcés avec **l'édition d'un livret valorisant la programmation construite en saison culturelle et sa diffusion sur l'ensemble de la Bretagne historique (10 000 exemplaires pour la saison 2022/2023).** Un affichage a été repensé sur les façades extérieures de la Cinémathèque de Bretagne et une campagne d'affichage sur 45 supports urbains est organisée en partenariat avec la ville de Brest. Ces supports de communication visent à expérimenter une nouvelle identité visuelle : depuis deux ans un nouveau graphiste, David Vignaud-Bigno(i)se Graphisme, a été choisi pour tester de nouveaux choix graphiques.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Stratégie de communication en cours d'expérimentationDéveloppement de nouveaux supports et de communication et extension du périmètre de leur diffusion | <ul style="list-style-type: none">Peu de relais par les médias nationaux et spécialisésTerritoire régional étendu nécessitant de construire des relais locaux pour une meilleure diffusion des supports de communication |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle identité visuelle en cours d'expérimentation ▪ Relais systématique des actualités de la CDB dans presse quotidienne régionale et les médias régionaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût des prestations pour une communication efficace |
|---|--|

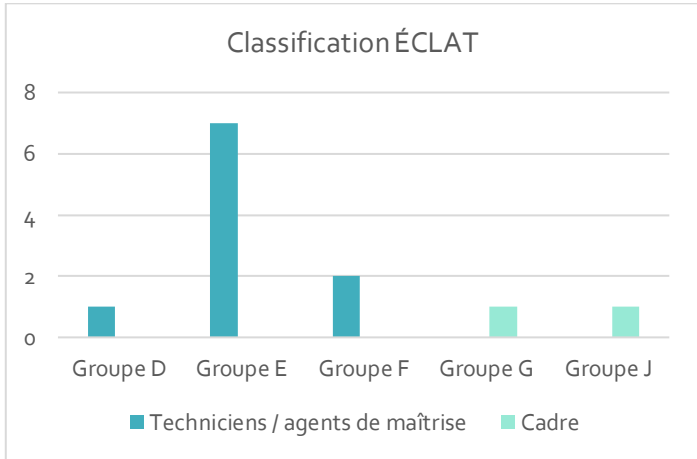
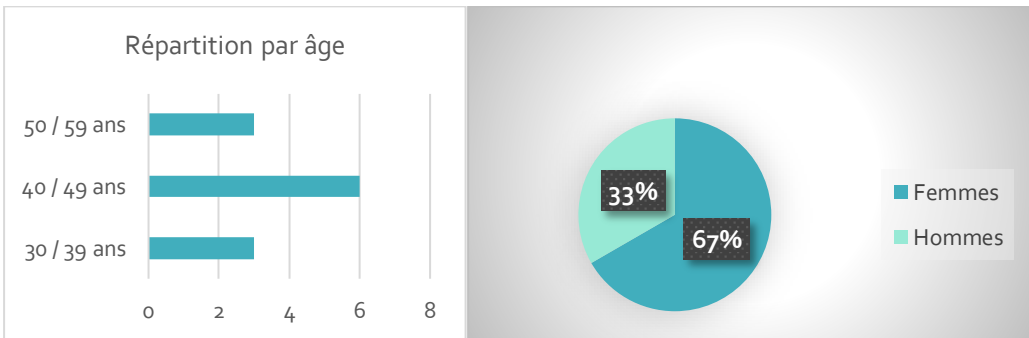
Perspectives prioritaires

- Définition d'un plan de communication
- Sanctuarisation de l'identité visuelle
- Recherche de nouveaux partenariats médias

3.2 Ressources humaines et organisation du travail

a) Cartographie sociale de l'équipe professionnelle

L'équipe professionnelle permanente se compose en 2022 de **12 salariés** : 10 salariés exercent leurs activités au siège social de l'association à Brest et 2 salariés sont respectivement responsable de l'antenne de Haute-Bretagne (Rennes) et de Loire Atlantique (Nantes). L'âge moyen est de 41 ans.

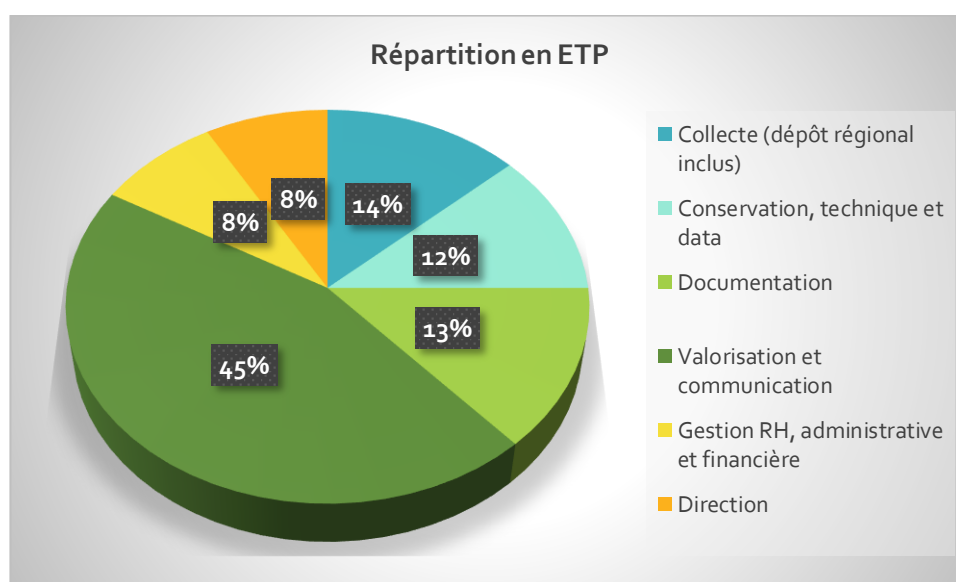


b). Répartition des équivalents temps plein (ETP) par mission au 1^{er} octobre 2022

Depuis 2017, l'effectif varie entre 10,44 et 12,09 équivalents temps plein (ETP). Cette variation s'explique par l'internalisation progressive des missions de comptabilité et de documentation ainsi que par les remplacements successifs du poste de direction. Des salariés permanents ont également été alternativement à temps partiel (congé parental d'éducation).

Au 1^{er} octobre 2022, l'effectif est stabilisé avec 12 salariés à temps plein dont les missions se répartissent de la manière suivante :

| Missions | ETP |
|--|------|
| Collecte (dépôt régional inclus) | 1,60 |
| Conservation, technique et data | 1,40 |
| Documentation | 1,60 |
| Valorisation | 5,40 |
| Gestion RH, administrative et financière | 1 |
| Direction | 1 |



La répartition des équivalents temps plein fait ressortir une concentration importante de la force de travail sur les missions de valorisation témoignant de **l'engagement de la Cinémathèque de Bretagne pour mettre à disposition du plus grand nombre ses collections**. Néanmoins, **aucun poste n'existe pour mener, de façon régulière et suivie, des actions d'éducation artistique et culturelle**.

Le diagramme illustre **le déséquilibre notable touchant les missions de conservation** avec **seulement 1,40 ETP dédié à la gestion des collections films** dans leur dimension tant matérielle qu'immatérielle. Face au 50 000 éléments films conservés, **il apparaît crucial de renforcer l'équipe technique en charge de la conservation et de la numérisation des fonds**, et cela à plus d'un titre :

- pour accélérer toutes les mesures préventives et curatives nécessaires à la préservation des fonds ;
- prendre en charge la numérisation des fonds sur supports magnétiques ;

- rendre accessible tout un pan de la collection aujourd'hui méconnu pour un travail de documentation afin de mettre en ligne les films sur supports magnétiques et enrichir les programmes de diffusion.

c). Structuration et sécurisation juridique de l'organisation du travail

La cinémathèque de Bretagne dispose d'une cadre juridique solide sur lequel s'appuie quotidiennement l'organisation du travail des salariés en application de la hiérarchie des normes relative au droit du travail. Cette sécurisation s'est progressivement renforcée et des chantiers sont en cours de finalisation. Cette sécurisation était nécessaire compte tenu des recours prud'hommaux passés.

En application de la réforme du droit du travail de 2017, un comité social et économique (CSE) a été mis en place en 2017.

L'association Cinémathèque de Bretagne est rattachée à la **Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires du 28 juin 1988 (ÉCLAT)**. En application de la hiérarchie des normes, cette convention s'applique principalement à la Cinémathèque de Bretagne. **Une rénovation globale du système de rémunération** a été négociée par les partenaires sociaux de la branche ÉCLAT aboutissant à la **mise en œuvre de l'avenant 182** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Un règlement intérieur consacrée au droit du travail a été élaboré durant le premier semestre 2021 et approuvé par l'assemblée générale **en septembre 2021**. Il définit les règles relatives à :

- la discipline générale ;
- l'abus d'autorité en matière sexuelle et morale ;
- l'égalité professionnelle ;
- la santé et la sécurité au travail.

Un nouvel accord d'entreprise portant sur l'aménagement du temps de travail et le télétravail a fait l'objet d'une négociation collective avec les représentants du personnel élus au comité social et économique durant l'année 2021. L'objectif de ce nouvel accord d'entreprise, mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022, est de :

- construire une organisation du travail favorisant un équilibre entre temps professionnel et temps personnel ;
- structurer et sécuriser l'association dans un contexte sociétal et économique complexe ;
- protéger les salariés et l'employeur.

En lien avec ce cadre juridique rénové, la Cinémathèque de Bretagne s'est dotée d'outils pour sécuriser davantage l'organisation du travail : un outil de gestion du temps associé à outil de paie ainsi qu'un service juridique en ligne.

Deux chantiers importants restent à finaliser en 2022 et 2023 :

- le plan de développement des compétences ;
- la mise en œuvre de la grille de l'entretien de maîtrise professionnelle prévue par l'avenant 182 pour les premiers entretiens devant être programmés en 2023 ;
- la formalisation d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à compter de 2024.

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Cadre juridique sécurisé et clarifié▪ Mise aux normes du droit du travail▪ Organisation du travail assouplie▪ Des outils de suivi et de conseils renforçant la structuration de l'organisation du travail | <ul style="list-style-type: none">▪ Sous-dimensionnement de l'équipe par rapport à l'étendue des collections▪ Urgence manifeste à rééquilibrer la force de travail par le recrutement d'un technicien archiviste pour garantir la conservation des films sur supports magnétiques▪ Dynamique d'évolution des carrières et des compétences restant à créer en parallèle de la mise en œuvre de l'avenant 182▪ Vieillesse de l'équipe entraînant mécaniquement une augmentation de la masse salariale |

Perspectives prioritaires

- ➔ Définir une politique RH s'appuyant sur le plan de développement des compétences
- ➔ Procéder à deux recrutements prioritaires : un technicien archiviste et un responsable de l'EAC
- ➔ Analyser au plus près l'augmentation de la masse salariale sur les 5 prochaines années en prenant en compte les nouveaux dispositifs de rémunération de l'avenant 182

3.3 Ressources financières et structuration comptable

a). Structuration financière et comptable

La Cinémathèque de Bretagne s'est engagée depuis trois ans dans la structuration de sa gestion financière et comptable avec pour objectif de garantir aux financeurs, une rigueur et une sincérité financières, fondées sur un suivi de la dépense au plus près des besoins, et le développement d'analyses prospectives. A cette fin, **le poste de comptable a été pérennisé à plein temps en 2020.**

En 2022, il a été décidé de changer de cabinet d'expertise comptable (KPMG). Ce dernier a permis une mise aux normes du plan comptable en application du règlement de l'autorité des normes comptables (ANC) n°2018-06.

En 2023, un nouvel outil budgétaire et comptable sera mis en place pour sécuriser le suivi et les analyses financières.

b). Évolutions du budget entre 2017 et 2022

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | BM 2022 |
|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| TOTAL CHARGES | 668 233 | 696 761 | 747 020 | 561 850 | 659 438 | 766 588 |
| TOTAL PRODUITS | 689 865 | 716 905 | 757 257 | 672 143 | 720 154 | 740 986 |
| RESULTAT | 21 632 | 20 144 | 10 237 | 110 293 | 60 716 | -25 602 |

Depuis 2017, le budget a connu des variations, d'une part, en raison de l'absence de poste de direction pendant un an (2020), et d'autre part, à cause des deux années de pandémie entraînant la réduction des dépenses de fonctionnement et un soutien financier de l'État pour faire face à la crise.

L'année 2022 apparaît comme une première année d'exercice selon un régime normal d'activité avec une équipe stabilisée de 12 salariés à temps plein. Ainsi, le budget modificatif 2022 a été réévalué au plus près de la dépense avec un résultat négatif prévisionnel de 25 602 euros (+8 713€ de dépenses supplémentaires /-16 890 € de produits), et ce, malgré un report à nouveau inscrit pour la première fois au budget prévisionnel, d'un montant de 57 850 euros, soit - 83 452 € pris sur les fonds propres pour équilibrer le budget de fonctionnement 2022.

Au budget modificatif, l'augmentation des charges (+8 713€) s'explique principalement par l'augmentation de la valeur du point de rémunération (V1) en mai 2022, négociée au niveau de la branche en réponse à l'inflation, le licenciement pour inaptitude d'un salarié, le recrutement en CDD de renfort d'une assistante administrative et juridique, l'augmentation de la prestation de l'expert-comptable, et la mise en œuvre de la programmation sous forme d'une saison culturelle.

Quant aux produits, la différence de - 16 890 € tient au montant effectif de la subvention du Conseil Régional de Bretagne (-10 K€) et une réévaluation prudente de la vente d'images et de programmes (- 6 K€).

| REPARTITION CHARGES PAR POSTE | 2017 | | 2018 | | 2019 | |
|-------------------------------|---------|---------------|---------|---------------|---------|---------------|
| | MONTANT | % DES CHARGES | MONTANT | % DES CHARGES | MONTANT | % DES CHARGES |
| STRUCTURE | 92 230 | 13,37% | 124 926 | 17,93% | 120 005 | 16,06% |
| MASSE SALARIALE | 427 665 | 64,00% | 432 082 | 62,01% | 513 817 | 68,78% |
| PROGRAMMATION | 5 708 | 0,85% | 4 593 | 0,66% | 2 334 | 0,31% |
| COMMUNICATION | 28 260 | 4,23% | 40 708 | 5,84% | 12 840 | 1,72% |
| CONSERVATION | 5 602 | 0,84% | 5 533 | 0,79% | 6 692 | 0,90% |

| REPARTITION CHARGES PAR POSTE | 2020 | | 2021 | | BM 2022 | |
|-------------------------------|---------|---------------|---------|---------------|---------|---------------|
| | MONTANT | % DES CHARGES | MONTANT | % DES CHARGES | MONTANT | % DES CHARGES |
| STRUCTURE | 91 634 | 16,31% | 96 480 | 14,63% | 124 024 | 16,18% |
| MASSE SALARIALE | 372 292 | 66,26% | 421 351 | 63,90% | 528 627 | 68,96% |
| PROGRAMMATION | 857 | 0,15% | 3 831 | 0,58% | 5 522 | 0,72% |
| COMMUNICATION | 11 894 | 2,12% | 3043,2 | 0,46% | 11 000 | 1,43% |
| CONSERVATION | 12 404 | 2,21% | 10 484 | 1,59% | 3 200 | 0,42% |

La répartition des charges par poste permet d'identifier que la masse salariale et les frais de structure concentrent entre 62% et 69% des charges de fonctionnement. La part des dépenses attribuée à la communication et à la programmation est aujourd'hui inférieure à 5%. Enfin, celles liées à la conservation restent à moins de 1% des dépenses de fonctionnement.

Cette synthèse sur 6 ans illustre le peu de marge de manœuvre budgétaire de l'association qui doit faire face à des charges incompressibles de structure et de personnel. Ces dernières ont vocation à augmenter mécaniquement chaque année compte tenu de la mise en œuvre de l'avenant 182 prévoyant l'augmentation annuelle de différents points de rémunération. Quant aux charges de structure, la crise

énergétique va également entraîner leur augmentation. En outre, il ressort que la faible marge existante pour financer les missions principales de conservation et de valorisation se traduit par **une activité fondée principalement sur la force de travail de l'équipe professionnelle.**

| REPARTITION CHIFFRE D'AFFAIRE PAR POSTE | 2017 | | 2018 | | 2019 | |
|---|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | MONTANT | % CA | MONTANT | % CA | MONTANT | % CA |
| RESSOURCES PROPRES | 75 461 | 10,94% | 143 142 | 19,97% | 98 297 | 12,98% |
| SUBVENTIONS | 522 500 | 75,74% | 515 400 | 71,89% | 499 600 | 65,97% |

| REPARTITION CHIFFRE D'AFFAIRE PAR POSTE | 2020 | | 2021 | | BM 2022 | |
|---|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | MONTANT | % CA | MONTANT | % CA | MONTANT | % CA |
| RESSOURCES PROPRES | 93 438 | 13,90% | 145 256 | 20,17% | 165 586 | 22,35% |
| SUBVENTIONS | 535 108 | 79,61% | 512 659 | 71,19% | 507 000 | 68,42% |

La Cinémathèque de Bretagne a su très tôt développer une activité économique autour de la vente d'images et de programmes lui permettant d'avoir chaque année des recettes directes relevant de ces activités. En outre, l'expertise technique en matière de conservation et de numérisation est chaque année sollicitée sous forme de prestation, notamment par les institutions patrimoniales publiques et associatives du territoire. Ainsi, **les recettes propres directes représentent un peu plus de 10% des ressources de l'association.** Exceptionnellement, elles peuvent atteindre 20% : ce fut le cas en 2018 grâce à l'expertise apportée au Musée de Bretagne, et **en 2022, en raison d'une part du report à nouveau inscrit au budget pour la première fois.**

Les partenaires publics financent les missions de la Cinémathèque de Bretagne en raison de leur caractère d'intérêt général. Chaque année des subventions de fonctionnement sont octroyées par la Région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, le Conseil départemental de Loire Atlantique, la Ville de Brest, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), et Rennes Métropole. Depuis 6 ans, **la part de chaque partenaire public est constante** à l'exception du CNC qui a réduit sa subvention de 9,75 % en 2019 pour revenir en 2021 et 2022 à une subvention de 40 K€ comme en 2017. En 2019, **Rennes Métropole a décidé d'augmenter son aide au fonctionnement de + 23,08%.**

Chaque année l'équipe de la Cinémathèque de Bretagne se mobilise afin de répondre à des **appels à projets en vue d'obtenir des financements supplémentaires** pour la mise en œuvre de nouveaux partenariats : dispositif *Culture et justice* ou encore aide pour des résidences d'artiste (DRAC). De façon indirecte mais significative, le co-pilotage de la réponse à l'appel à projets *Numérisation du patrimoine et de l'architecture* (PIA4) pour Diazinteregio atteste de cette volonté de rechercher des aides sur projets. En revanche, il reste à développer une stratégie pour lever des fonds privés (participatifs et mécénat).

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | BP 2022 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 522 500 | 515 400 | 499 600 | 535 108 | 512 659 | 507 000 |
| Région Bretagne | 290 000 | 290 000 | 290 000 | 290 000 | 290 000 | 290 000 |
| Conseil Départemental 29 | 57 000 | 57 000 | 57 000 | 57 000 | 57 000 | 57 000 |
| Conseil Départemental 44 | 52 000 | 52 000 | 52 000 | 52 000 | 52 000 | 52 000 |
| Ville de Brest | 54 000 | 47 000 | 47 000 | 47 000 | 47 000 | 47 000 |
| CNC Patrimoine | 40 000 | 41 400 | 36 100 | 34 300 | 40 000 | 40 000 |
| Rennes Métropole | 13 000 | 13 000 | 16 000 | 16 000 | 16 000 | 16 000 |
| SUBVENTIONS SUR PROJETS | | | 1500 | 5 000 | 3 000 | 5 000 |
| Mission du Centenaire 14-18 | 6 500 | 14 000 | | | | |
| CNC Patrimoine | 5 000 | | | | | |
| Région Bretagne | 3 000 | | | | | |
| Communauté de Communes Pays de Redon | 2 000 | | | | | |
| CD 29 | | | | | | |
| DRAC | | | | | | |
| SACEM | | | | | | |
| AUTRES | | 1000 | | 33 308 | | |
| Subvention feder maintenance scanner | | | | | 7659 | |

Outre le soutien financier des partenaires pour le fonctionnement de l'association, des aides sont apportées également pour l'achat de nouveaux équipements : en 2021, des aides ont permis d'acquérir le nouveau scanner pour la numérisation des films argentiques.

L'acquisition de ce nouvel équipement démontre là encore **la volonté et la capacité de l'équipe à construire des dossiers complexes d'appels à projets**, comme ce dernier de niveau européen.

| SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | BM 2021 | BP 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|----------|
| SUBVENTION REGION SCANNER | | | | | 40 000,00 | |
| SUBVENTION FEDER SCANNER | | | | | 112 089,00 | |
| SUBVENTION VILLE DE BREST SCANNER | | | | | 10 000,00 | |
| SUBVENTION REGION RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE | | | | 6 530,00 | | |
| SUBVENTION RENNES VIDEO PROJECTEUR | | | 1 500,00 | | | |
| SUBVENTION CD29 VIDEO PROJECTEUR | | | 1 500,00 | | | |
| SUBVENTION CNC RESTAURATION FILMS VAUTIER | | | 17 500,00 | | | |
| SUBVENTION REGION EQUIPEMENTS | | 20 000,00 | | | | |
| SUBVENTION REGION RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE | 10 870,00 | | | | | |
| TOTAL | 10 870 | 20 000 | 20 500 | 6 530 | 162 089 | 0 |

Enfin, il est important de rappeler que la ville de Brest met à disposition des espaces de travail et de conservation, ce qui représente un montant de 86 070 €. La part du bénévolat est valorisée compte tenu de la forte implication des membres du conseil d'administration et du bureau.

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | BM 2022 |
|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Dons en nature | | | | | | |
| Prestations en nature | 84 900 | 82 865 | 83 654 | 83 654 | 86 070 | 86 070 |
| Bénévolat | 10 000 | 20 000 | 33 215 | 33 585 | 10 106 | 10 000 |
| TOTAL | 94 900 | 102 865 | 116 869 | 117 239 | 96 176 | 96 070 |

| REGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | BM 2022 |
|---|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Secours en nature | | | | | | |
| Mise à disposition gratuite de biens | 84 900 | 82 865 | 83 654 | 83 654 | 86 070 | 86 070 |
| Prestations en nature | | | | | | |
| Personnel bénévole | 10 000 | 20 000 | 33 215 | 33 585 | 10 106 | 10 000 |
| TOTAL | 94 900 | 102 865 | 116 869 | 117 239 | 96 176 | 96 070 |

Diagnostic

| Lignes de force | Difficultés |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Structuration comptable et financière en amélioration continue▪ Mise en place d'outils pour un suivi financier analytique et prospectif▪ Engagement constant des partenaires publics pour soutenir les missions d'intérêt général de la CDB et pallier les difficultés▪ Recettes directes constantes liées à la vente d'images et de programmes▪ Nouveau potentiel économique lié à l'expertise technique▪ Capacité à rechercher d'autres financements publics (AAP) | <ul style="list-style-type: none">▪ Fragilité financière compte tenu des charges incompressibles de structure et de personnel en augmentation mécanique▪ Impossibilité de construire un budget à l'équilibre en 2023 à périmètre constant de subvention▪ Très faible marge de manœuvre pour consolider les missions |

Perspectives prioritaires

- ➔ Construire un budget au plus près des activités et des missions de la Cinémathèque de Bretagne
- ➔ Poursuivre les réponses aux appels à projets publics
- ➔ Développer la recherche de financements privés et expertiser la pertinence de la création d'un fonds de dotation

IV. Bilan de l'état des lieux et du diagnostic : un seuil critique appelant à s'engager dans une nouvelle phase de développement

La cinémathèque de Bretagne est **une institution reconnue comme une institution professionnelle œuvrant pour la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel de Bretagne**. Cette reconnaissance se démontre au travers des partenariats historiques existants avec les financeurs publics qui soutiennent les missions d'intérêt général qu'elle exerce.

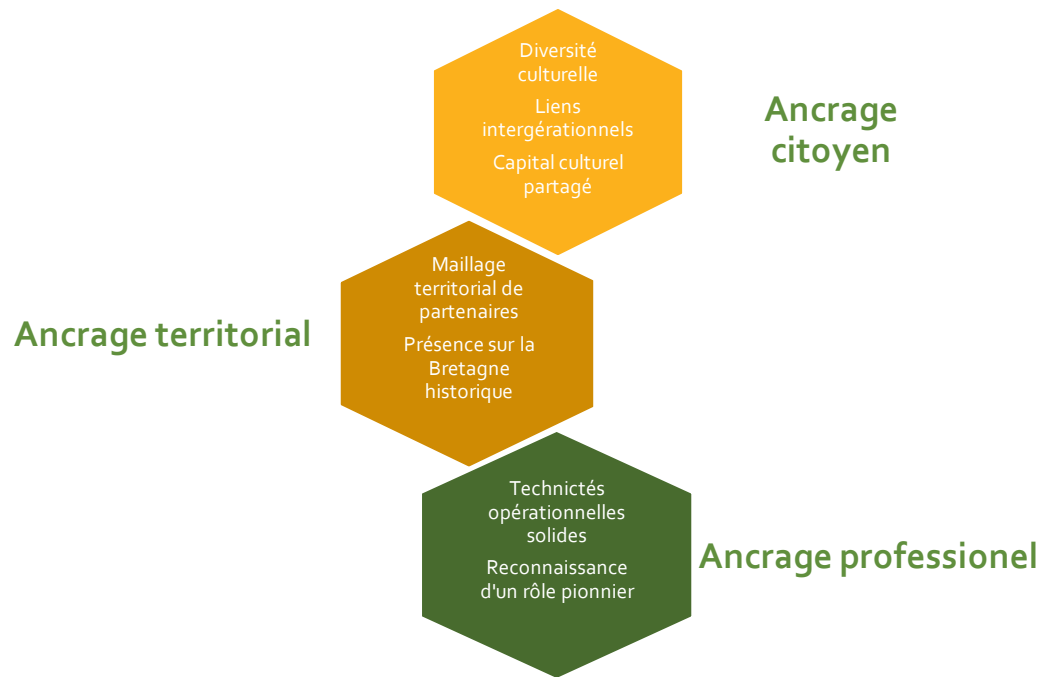
Cette reconnaissance passe également par **les multiples liens construits avec les acteurs culturels de Bretagne**, tant dans les domaines cinématographiques et patrimoniaux que ceux d'autres domaines (social, spectacle vivant, arts visuels, éducation artistique et culturelle). Cette diversité de partenariats est rendue possible par la nature même des collections qui représentent une matière inspirante pour la réflexion comme pour la création.

Cette reconnaissance se révèle ensuite au travers de la construction du **réseau professionnel national et international**. Depuis 2010, le réseau Diazintergio se construit autour de la base de données Diaz créée par la Cinémathèque de Bretagne : le projet MéFiTer retenu dans le cadre du PIA₄ atteste de perspectives de développement pour les cinémathèques et les centres d'archives audiovisuelles des territoires. La Cinémathèque de Bretagne est également au cœur des réflexions menées par les réseaux nationaux et internationaux : Inédits, la FIAF, la FFCAF et l'association des archivistes français (AAF).

Son **ancrage dans les réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux** est la preuve que la Cinémathèque de Bretagne fait partie des **institutions culturelles vecteur d'un fort rayonnement pour la Bretagne et ses territoires**. Elle démontre également la dynamique économique du secteur culturel breton créateur d'emplois, tout autant que levier pour des retombées directes et indirectes.

Historiquement fondée sur le militantisme associatif, elle est déjà depuis plusieurs décennies une organisation professionnelle qui a su construire des **compétences spécialisées et des outils efficaces** à l'instar d'institutions d'envergure nationale (catalogue normalisé, inventaire, sauvegarde, conservation, valorisation culturelle et pédagogique).

En revanche, il ressort de l'état des lieux et du diagnostic que la Cinémathèque de Bretagne connaît aujourd'hui **un seuil critique**, qui ne lui permet plus de remplir ses missions dans des conditions satisfaisantes. Ainsi, ces **conditions deviennent des obstacles et des freins** alors qu'elle dispose de **collections exceptionnelles, d'expertises professionnelles reconnues et d'outils efficaces**. La Cinémathèque de Bretagne se voit alors **contrainte de se limiter dans l'exercice de ses missions**.



Stratégie et plan d'actions 2023-2028

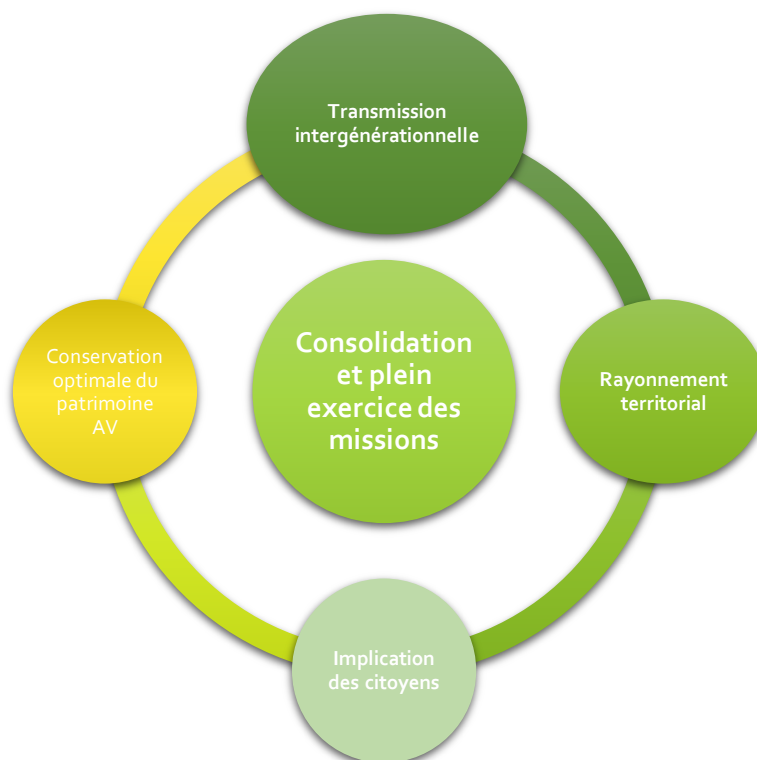
1.1 La Cinémathèque de Bretagne : un outil de transmission et de rayonnement culturel au service des citoyen.nes

Toutes les missions de la Cinémathèque de Bretagne convergent vers un but essentiel : **la construction et la transmission d'un patrimoine commun porteur de diversité culturelle.**

Ainsi, elle dispose de tout le potentiel **pour être l'un des leviers des politiques publiques en faveur des droits culturels, de l'éducation artistique et culturelle et d'une communauté sociale fondée sur l'altérité.**

L'ambition des sept prochaines années est de déployer les missions de la Cinémathèque de Bretagne afin qu'elle joue pleinement son rôle dédié à la transmission du patrimoine audiovisuel et cinématographique, tout en faisant **rayonner ce patrimoine exceptionnel au profit de la Bretagne historique, de ses habitants et de ses territoires.**

L'enjeu est également de **renforcer la présence des citoyen.ens** au cœur de l'exercice des missions de la Cinémathèque de Bretagne en impliquant les habitant.es détenteur.trices de films, de savoirs et de savoir-faire, et les plus jeunes afin que la **pratique collective et les rencontres humaines** soient le socle de la transmission de ce patrimoine.



1.2 La Cinémathèque de Bretagne : clef de voûte du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

En déployant les missions de la Cinémathèque de Bretagne, l'objectif est de doter la Bretagne d'un équipement culturel pensé comme **la clé de voûte du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton** au service des habitants, des filières professionnelles et des acteurs du patrimoine.

L'ambition des sept prochaines années est d'affirmer **la triple dimension de la Cinémathèque de Bretagne** comme :



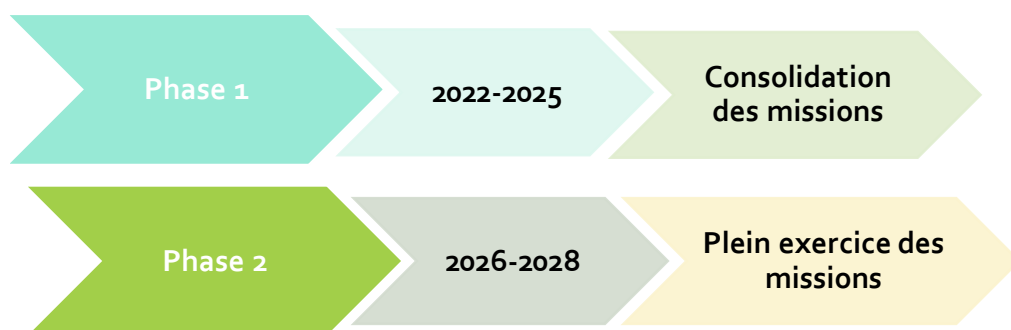
II. Plan d'actions 2023-2028

Le plan d'actions 2023-2028 est construit selon la stratégie d'**une montée en puissance** sur sept ans :

- Cette montée en puissance doit se comprendre non pas comme un mouvement exponentiel de moyens et d'actions, mais plutôt comme **la consolidation et l'affirmation pleine et entière des missions d'intérêt général de la Cinémathèque de Bretagne**.
- Pour chaque mission il s'agit de déterminer, d'une part, **les actions structurant l'existant**, et d'autre part, celles permettant de **les mener de façon approfondie**.
- La finalité première est de garantir la préservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel de Bretagne **pour les générations futures et de favoriser son appropriation sur l'ensemble du territoire**.
- Chaque action inscrit durablement la Cinémathèque de Bretagne dans l'écosystème culturel breton affirmant sa place singulière de passerelle entre le secteur patrimonial et

la filière audiovisuelle, tout en poursuivant **son rôle pilote** au sein des réseaux professionnels des archives audiovisuelles des territoires.

→ Le maillage territorial est rendu possible grâce à l'affirmation du **rôle transversal joué par les antennes de Rennes et de Nantes** tout autant que par le siège social de Brest.



II.I LE CENTRE DE CONSERVATION REGIONAL DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL ET CINEMATOGRAPHIQUE DE BRETAGNE

Afin d'affirmer la Cinémathèque de Bretagne comme le **Centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne**, le plan d'actions se décline **en trois axes** en incluant **systématiquement les antennes de Haute-Bretagne et de Loire-Atlantique**.

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

- Développer des prospections collaboratives pour collecter les films amateurs du temps présent, rendre compte de la diversité du patrimoine culturel immatériel de Bretagne et combler les lacunes des collections
 - Construire un dépôt régional étendu des films professionnels à l'image de l'écosystème breton
 - Transformer les collections non-films en un conservatoire vivant des pratiques amateurs
 - Sécuriser juridiquement les collections

Axe 2 – Créer un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

- Programmer la construction d'espaces de conservation mutualisés et écoresponsables avec le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest
 - Mettre en œuvre des mesures d'urgence sanitaire
 - Gérer la saturation des espaces pour poursuivre les collectes

Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

- Optimiser la chaîne de conservation numérique des films argentiques, sur bandes magnétiques et nativement numériques

- Internaliser une expertise en conservation et restauration numérique du son associé à l'image animée
 - Développer une infrastructure sécurisée de conservation numérique partagée entre les collections de la Cinémathèque de Bretagne, le dépôt régional étendu et les archives audiovisuelles des institutions patrimoniales de Bretagne

Axe 1 – Une politique de collecte volontariste et participative

L'enjeu est ici d'affirmer **une politique volontariste de collecte** impliquant de définir des priorités, de faire des choix et de s'inscrire dans **une dynamique de prospection**, tout autant de que de **partenariats avec les acteurs de la filière de l'audiovisuel et ceux du patrimoine culturel** de Bretagne.

Le plan de collecte pour les sept ans à venir vise à construire le patrimoine de demain en **structurant des actions de collecte ciblées** en complément, d'une part, des **dépôts volontaires** des particuliers et, d'autre part, de ceux des professionnels de l'audiovisuel dans le cadre du **dépôt régional**.

A cette étape, il est **essentiel d'associer tout.es celles et ceux qui souhaitent s'investir bénévolement** pour accompagner les actions de collecte et participer **à l'inventaire et au catalogage des collections**. En outre, afin de transformer **les collections non-films en un conservatoire vivant des pratiques amateurs**, le rôle des bénévoles est là aussi primordial pour inventorier les appareils, remettre en état une partie d'entre eux, et circonscrire la collecte des archives papier à une documentation sélective des collections.

Enfin, un politique volontariste de collecte doit de s'organiser dans **un cadre juridique sécurisé** garantissant **la permanence des collections**.

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

- Développer des prospections collaboratives pour collecter les films amateurs du temps présent, rendre compte de la diversité du patrimoine culturel immatériel de Bretagne et combler les lacunes des collections
 - Construire un dépôt régional étendu des films professionnels à l'image de l'écosystème breton
 - Transformer les collections non-films en un conservatoire vivant des pratiques amateurs
 - Sécuriser juridiquement les collections

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

| Collecter ensemble les films amateurs d’hier, d’aujourd’hui et de demain | | | | | |
|--|-----------------------------|---|--|---|--|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre | |
| Consolidation des missions | 2022 | Finalisation du récolement des dépôts provisoires de films en instance de traitement | Établir une méthode et un calendrier d’intégration des dépôts provisoires en instance de traitement | Tableau d’inventaire et de suivi | |
| | | Résidence documentaire du vignoble nantais | Collecte de films sur un thème et un territoire sous-représentés dans les collections | Partenariat avec les AD 44 et le musée du vignoble nantais | |
| | 2023 | Lancement d’un chantier bénévole pour inventorier des vidéos et des films argentiques en instance de traitement | Intégrer dans la base de données d’anciennes collectes non inventoriées | Formation d’un groupe de bénévoles à la base Diaz et organisation d’un catalogage à distance | |
| | | Élaboration du plan de collecte | Comblir les lacunes géographiques et historiques des collections et définir des critères partagés de sélection | Plan de collecte définissant des axes prioritaires de collecte et les actions à mettre en œuvre construit avec des membre référents du conseil scientifique | |
| | | Expérimentation de collectes itinérantes dans le cadre de la programmation 2022/2023 | S’appuyer sur le réseau associatif breton pour collecter de nouveaux films | Séances de collecte itinérante dans le cadre de la saison 2022-2023 | |
| | | Expérimentation d’un appel à collecte et d’une documentation participative sur la Jeanne D’arc | Collecter des films et des témoignages en partenariat avec l’antenne de Brest du service historique de la défense pour l’anniversaire de la Jeanne d’Arc en 2024 | Partenariat avec des associations de militaires retraités | |
| | 2024 | Poursuite du chantier bénévole pour catalogage des vidéos et des films argentiques en instance de traitement | Intégrer dans la base de données d’anciennes collectes non inventoriées | Organisation d’un catalogage à distance | |
| | | Lancement d’une collecte ciblée en direction du réseau bretonnant | Collecter des films en langue bretonne et sur l’histoire du militantisme de la sauvegarde la langue bretonne | Partenariat avec l’association Sked, l’Office public de la langue bretonne, BCD et Dastum | |
| | | Préparation de la résidence documentaire sur le bassin briochin | Comblir les lacunes géographiques et historiques des collections | Construction de la résidence documentaire avec le musée d’art et d’histoire de Saint-Brieuc, les AD22 et l’INSEAC | |
| | 2025 | Lancement d’une collecte ciblée en direction des cinéastes amateurs présents sur internet | Comblir les lacunes géographiques et historiques des collections | Appel à collecte et sollicitation directe de cinéastes amateurs présents sur internet | |
| | | Poursuite d’une collecte ciblée en direction du réseau bretonnant | Comblir les lacunes géographiques et historiques des collections | Appel à collecte et à documentation avec l’association Sked, l’Office public de la langue bretonne, BCD et Dastum | |
| | | Résidence documentaire sur le bassin briochin | Comblir les lacunes géographiques et historiques des collections | Mise en œuvre de la résidence documentaire avec le musée d’art et d’histoire de Saint-Brieuc, les AD22 et l’INSEAC | |
| | Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Poursuite et actualisation du plan de collecte → Pérennisation d’appels à collecte et d’inventaires participatifs | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

Construire un dépôt régional à l'image de la diversité de l'écosystème breton

| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
|---|----------------|---|--|----------------------------------|
| Consolidation des missions | 2022 | Audit pilote sur les modalités de conservation des archives de la filière audiovisuelle bretonne | Analyser la faisabilité de dépôt régional étendu | Projet MéFiTer/ PIA ₄ |
| | 2023 | Élaboration d'un cahier des charges techniques pour une infrastructure dédiée à la conservation des AV professionnelles | Créer un service en ligne de conservation à destination des professionnels | Projet MéFiTer/ PIA ₄ |
| | | Expérimentation d'une collecte pilote avec une société de production bretonne | Ajuster les procédures de collecte | Projet MéFiTer/ PIA ₄ |
| | 2024 | Acquisition de l'infrastructure informatique pour le service relais numérique de conservation | Créer un service en ligne de conservation à destination des professionnels | Projet MéFiTer/ PIA ₄ |
| | | Élaboration d'un guide d'accompagnement à destination des professionnels de la filière AV et finalisation du mode opératoire de la collecte | Créer un service en ligne de conservation à destination des professionnels | Projet MéFiTer/ PIA ₄ |
| | 2025 | Livraison de l'accès professionnel et de la solution bêta | Créer un service en ligne de conservation à destination des professionnels | Projet MéFiTer/ PIA ₄ |
| Lancement du service relais et des adhésions des professionnels | | Mise en service du dépôt régional étendu | Projet MéFiTer/ PIA ₄ | |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Création d'un poste de responsable des archives de la filière audiovisuelles et des institutions publiques de Bretagne | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

| Transformer les collections non-films en un conservatoire vivant des pratiques amateurs | | | | |
|---|----------------|--|--|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Partenariat avec l'association UMLICHT de Douarnenez | Remise en état d'appareil 8 mm pour une utilisation professionnelle | Prêt de caméras |
| | 2023 | Poursuite de l'inventaire des appareils en instance de traitement | Finaliser l'inventaire des appareils en distinguant ceux relevant de la collection patrimoniale et ceux de la collection d'étude | Groupe de travail |
| | | Constitution d'un groupe de bénévoles connaisseurs des appareils | Sélection d'appareils pour une collection d'étude et préparation d'un projet d'ateliers de réparation d'appareils | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | 2024 | Poursuite de l'inventaire des appareils en instance de traitement | Finaliser l'inventaire des appareils en distinguant ceux relevant de la collection patrimoniale et ceux de la collection d'étude | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | | Lancement des ateliers de réparation d'appareils | Mettre en état des appareils pour transmettre les pratiques associées | Recrutement d'un salarié en charge de l'EAC |
| | 2025 | Plan de classement des archives papier | Connaître les fonds papiers afin de circonscrire les collectes futures | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Créer un espace dédié à un atelier de réparation d'appareils → Identifier dans les archives papiers toute la documentation utile à la remise en état et à l'utilisation des appareils | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

| Sécuriser juridiquement les collections | | | | |
|---|----------------|--|---|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| | 2022 | Audit sur la création d'un dépôt régional étendu | Définir notamment le cadre juridique du dépôt régional étendu | Prestation de service Projet MéFiTer / PIA ₄ |
| Consolidation des missions | 2023 | Audit juridique des contrats de dépôt et de cession de droits des films amateurs et des films professionnels (hors dépôt régional) | Sécuriser le statut de la collection des films amateurs et des films professionnels (hors dépôt régional) | Partenariat avec un laboratoire de recherche en droit de la propriété intellectuelle et accueil en stage d'un étudiant-chercheur |
| | | Élaboration de nouveaux contrats pour les dépôts à venir | Sécuriser le statut de la collection des films amateurs et des films professionnels (hors dépôt régional) | Prestation d'un juriste spécialisé pour la validation des nouveaux contrats |
| | 2024 | Création d'un groupe de travail au sein du réseau Diazintergio et de la FCAFF sur la question de la déshérence des dépôts | Sécuriser le statut de la collection des films amateurs et des films professionnels (hors dépôt régional) | Réunions régulières pour identifier collectivement les moyens de sécuriser le statut juridique des collections des cinémathèques et des centres d'archives audiovisuelles en France |
| | | Élaboration des contrats pour les films déposés dans le cadre du dépôt régional étendu | Sécuriser le statut des films conservés dans le cadre du dépôt régional | Prestation d'un juriste spécialisé pour la validation des nouveaux contrats Projet MéFiTer / PIA ₄ |
| | 2025 | Élaboration d'un livre blanc sur le statut des collections des cinémathèques et des centres d'archives audiovisuelles | Sécuriser le statut de la collection des films amateurs | Rédaction du livre blanc : prestation d'un juriste spécialisé financée collectivement par les réseaux Diazintergio et la FCAFF |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Mise en œuvre des préconisations du livre blanc pour la sécurisation juridique des collections | | |

Axe 2 – Un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

La sécurisation de la conservation matérielle des collections films et non-films **est cruciale pour les trois années à venir**. De nouvelles réserves sont nécessaires pour garantir sur le long terme la préservation des collections de la Cinémathèque de Bretagne. Ces **nouvelles réserves sont la condition nécessaire** pour s'engager dans une collecte volontariste et garantir la pérennité des collections.

Dans le cadre de son nouveau projet scientifique et culturel, le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest a engagé une réflexion, d'une part, sur la rénovation des espaces de présentation de ses collections et, d'autre part, sur la construction de nouvelles réserves. Le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest et la Cinémathèque de Bretagne partagent des problématiques communes qui conduisent à envisager la construction de réserves mutualisées dans **une logique d'économie de coûts d'investissement et de fonctionnement** (cf. [Annexe 7](#)).

La création d'un pôle de conservation écoresponsable, rassemblant des collections muséales et des collections audiovisuelles, serait **exemplaire et innovant**, tout en s'inscrivant pleinement dans les politiques actuelles menées autant par les collectivités territoriales que par les services de l'État pour la création de réserves mutualisées (cf. [Annexe 8](#)).

Le plan d'action proposé retient le principe de réserves mutualisées avec le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest. Dans cette perspective, le plan d'actions se concentre sur la programmation de **mesures de conservation curatives et préventives d'urgence** des éléments matériels des collections films et non-films, la **gestion de la saturation des espaces** de conservation actuels pour permettre de nouvelles collectes et, enfin, **les étapes de construction d'un centre de conservation mutualisé** avec le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest. La mise en œuvre de ce plan d'action nécessite la **création d'un deuxième poste de technicien archiviste** en charge de la gestion des espaces et de la conservation numérique des films sur bandes magnétiques.

Axe 2 – Créer un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

- Programmer la construction d'espaces de conservation mutualisés et écoresponsables avec le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest
- Mettre en œuvre des mesures d'urgence sanitaire
- Gérer la saturation des espaces pour poursuivre les collectes

En cas d'impossibilité d'intégration des espaces de conservation de la Cinémathèque de Bretagne au projet de nouvelles réserves du musée des Beaux-Arts de la ville de Brest, **une solution alternative devra être trouvée dès l'année 2023**.

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 2 – Créer un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

Construire des espaces de conservation mutualisés et écoresponsables avec le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest

| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
|-----------------------------|----------------|---|---|---|
| Consolidation des missions | 2022 | Évaluation des besoins en espaces de conservation de la Cinémathèque de Bretagne | Intégrer les besoins à l'étude de programmation des réserves du musée des beaux-arts de la ville de Brest | Note faite à la demande du Comité de suivi transmise le 08/07/22 (cf. Annexe 7) |
| | | Validation du principe de réserves mutualisées avec le musée des beaux-arts de la ville de Brest | Intégrer les besoins à l'étude de programmation des réserves du musée des beaux-arts de la ville de Brest | Engagement financier des partenaires publics |
| | 2023 | Participation de la Cinémathèque de Bretagne au comité de pilotage du nouveau pôle de conservation de la ville de Brest | Création d'un pôle de conservation exemplaire et innovant | Affiner les besoins respectifs pour une mutualisation optimale des espaces de conservation et la création de réserves écoresponsables |
| | 2024 | Calendrier à définir par l'étude de programmation commandée par la ville de Brest | | |
| | 2025 | | | |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 2 – Créer un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

| Mettre en œuvre des mesures d'urgence sanitaire pour sauver les films et les appareils détériorés et infestés | | | | |
|---|----------------|---|--|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Finalisation du récolement des collections films | Vérification de l'intégrité des collections et de leur état sanitaire (syndrome du vinaigre / moisissure) | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | | Définition d'un plan de sauvegarde et de numérisation | Planifier les numérisations d'urgence des films détériorés par le syndrome du vinaigre et les moisissures | Numérisation des films en interne |
| | | Estimation financière pour un « groupe froid » servant à réguler la température de la réserve des films | Mesure de conservation préventive pour assurer la stabilité climatique de la réserve des films | Estimation s'appuyant sur l'expertise du CNC |
| | | Recherche d'un espace de 30m ² pour isoler les films atteints par le syndrome du vinaigre | Mesure de conservation préventive pour endiguer la contamination du syndrome du vinaigre | Recherche en lien avec la ville de Brest et l'armée |
| | 2023 | Poursuite du plan de sauvegarde et de numérisation | Planifier les numérisations d'urgence des films détériorés par le syndrome du vinaigre et les moisissures | Numérisation des films en interne |
| | | Expertise de l'infestation de moisissures sur les collections films et les appareils | Définir les traitements curatifs adaptés | Expertise CNC et laboratoire privé |
| | | Aménagement d'un nouvel espace avec une station de climatisation mobile pour le confinement des films atteints du syndrome du vinaigre et transfert des films | Mesure de conservation préventive pour endiguer la contamination du syndrome du vinaigre | Chantier collectif équipe et bénévoles et achat d'une station de climatisation mobile |
| | | Achat pour la réserve des films d'un « groupe froid » servant à réguler la température de la réserve des films | Mesure de conservation préventive pour assurer la stabilité climatique de la réserve des films | Subvention d'investissement CRB |
| | | Préparation d'un chantier de reconditionnement des films argentiques | Reconditionnement dans de boîtes de conservation et enroulage des films sur noyaux | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | 2024 | Mise en œuvre des traitements curatifs sur les appareils et les films infestés de moisissures | Endiguer la destruction des films et des appareils | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | | Élaboration du plan de sauvegarde des œuvres (PSO) | Protocole d'intervention d'urgence pour sauver les films et les appareils en cas d'incendie et/ou d'inondation | Document opérationnel |
| | | Lancement du chantier de reconditionnement des films argentiques | Reconditionnement dans de boîtes de conservation et enroulage des films sur noyaux | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | 2025 | Poursuite du chantier de reconditionnement des films argentiques | Reconditionnement dans de boîtes de conservation et enroulage des films sur noyaux | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | <ul style="list-style-type: none"> ➔ Préparation du déménagement des collections vers de nouvelles réserves ➔ Déménagement des collections films et non-films vers de nouvelles réserves ➔ Transfert d'une partie des archives administratives de la Cinémathèque de Bretagne aux archives municipales ou aux AD29 | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 2 – Créer un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

Gérer la saturation des espaces de conservation pour mener une politique de collecte volontariste

| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
|-----------------------------|----------------|---|--|---|
| Consolidation des missions | 2022 | Préparation du transfert du fonds de l'IFREMER | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Organisation du transfert avec l'IFREMER |
| | 2023 | Déménagement du fonds de l'IFREMER | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Déménagement organisé par l'IFREMER |
| | | Recherche d'un espace transitoire de conservation des vidéos de 100m2 | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Recherche en lien avec la ville de Brest et les services du ministère de la Défense pour la mise à disposition d'espaces actuellement inoccupés |
| | | Destruction des supports magnétiques grâce à l'optimisation de la numérisation des films | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | | Planification des autres fonds à transférer ou à détruire | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Formalisation des transferts et des destructions avec les ayants droit et les institutions concernées |
| | 2024 | Déménagement du supports magnétiques vers l'espace de conservation transitoire | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | | Destruction des supports vidéo grâce à l'optimisation de la numérisation des films | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| | | Organisation de la destruction ou du transfert de certains fonds | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Organisation des transferts et des destructions avec les ayants droit et les institutions concernées |
| | 2025 | Établissement d'un plan de classement des archives papier | Classement rationalisé des archives papier | Chantier collectif équipe et bénévoles / Accompagnement par les AM ou les AD29 |
| | | Organisation de la destruction ou du transfert de certains fonds | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Organisation des transferts et des destructions avec les ayants droit et les institutions concernées |
| | | Destruction des supports vidéo grâce à l'optimisation de la numérisation des films | Libérer des rayonnages pour l'accueil de nouveaux dépôts films | Chantier collectif équipe et bénévoles |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Préparation du déménagement des collections films et non-films vers de nouvelles réserves → Transfert d'une partie des archives papier de la Cinémathèque de Bretagne aux archives municipales ou aux AD29 | | |

Axe 3 - Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

La Cinémathèque de Bretagne dispose d'une infrastructure permettant **une conservation numérique sécurisée et de haute qualité** des copies des films argentiques et sur bandes magnétiques et ceux nativement numériques. L'acquisition d'un scanner en 2021 a permis d'optimiser la numérisation des films argentiques. Il reste à **optimiser la chaîne de numérisation des vidéos** et à **acquérir les compétences pour le traitement numérique du son**.

Forte de ces compétences, la Cinémathèque de Bretagne **assure déjà pour le compte de nombreuses institutions patrimoniales la conservation numérique de leurs fonds audiovisuels**. Les archives publiques comme les musées territoriaux ne peuvent, pour des questions de coûts et en raison de fonds audiovisuels minoritaires, développer en interne des compétences et des infrastructures de conservation numérique.

A l'instar du dépôt régional des films professionnels, l'objectif est que Cinémathèque de Bretagne devienne **un service de conservation numérique des archives audiovisuelles des institutions patrimoniales régionales** dans une logique de **mutualisation des moyens**, de **maîtrise de l'impact environnemental des infrastructures numériques**, d'**indépendance technologique** et d'**accessibilité des collections audiovisuelles au plus grand nombre**.

Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

- Optimiser la chaîne de conservation numérique des films argentiques, sur bandes magnétiques et nativement numériques
 - Internaliser une expertise en conservation et restauration numérique du son associé à l'image animée
 - Développer une infrastructure sécurisée de conservation numérique partagée entre les collections de la Cinémathèque de Bretagne, le dépôt régional étendu et les archives audiovisuelles des institutions patrimoniales de Bretagne

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

| Optimiser la conservation numérique des films sur supports argentiques, magnétiques et nativement numériques | | | | |
|--|----------------|--|--|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Renouvellement de la librairie LTO et des LTO | Pérennisation de la conservation des fichiers numériques des films | Achat d'un nouvelle librairie LTO et des LTO 9 / Subvention d'investissement CRB |
| | | Création d'un poste de technicien archiviste en charge de la numérisation des vidéos et de la gestion des réserves | Optimiser la chaîne de traitement de la numérisation des vidéos | Contrat de professionnalisation (aides d'État jusqu'au 31/12/22) |
| | 2023 | Mise en place d'une infrastructure pour un traitement semi-automatisé de la numérisation des vidéos | Numérisation des fonds vidéo en urgence sanitaire et désencombrement de l'espace de conservation des films | Achat du matériel dédié / PIA ₄ |
| | 2024 | Doublement de la chaîne de numérisation des films argentiques | Numérisation des films amateurs ne nécessitant pas d'être d'emblée étalonnés et permettant de respecter l'obligation contractuelle de fournir des copies numériques aux déposants dans des délais raisonnables | Achat d'un scanner mobile / Subvention d'investissement CRB |
| | | Stabilisation de la chaîne de traitement de la vidéo | Numérisation des fonds vidéo en urgence sanitaire et désencombrement de l'espace de conservation des films | Calibrage d'un volume annuel de numérisation |
| | | Sanctuarisation de la documentation des procédures et de la gestion des incidents | Sécuriser la chaîne de traitement en la documentant | Réalisation du guide des procédures et de la gestion des incidents |
| | 2025 | Réflexion sur la mise en place d'un atelier de numérisation en milieu carcéral | Participer à la politique de réinsertion des personnes détenues | Partenariat avec l'association <i>Les Musiques de la boulangerie</i> de Nicolas Frize / Ministère de la Justice |
| | | Renouvellement de la librairie LTO et des LTO | Pérennisation de la conservation des fichiers numériques des films | Renouvellement des LTO |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Amélioration continue des infrastructures et des procédures → Mise à niveau des infrastructures | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

Internaliser une expertise en conservation et en restauration numérique du son associé à l'image animée

| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
|-----------------------------|---|---|--|--|
| Consolidation des missions | 2022 | Acquisition d'une expertise en matière de traitement numérique du son associé aux images animées | Traitement du son des archives audiovisuelles et affirmation du rôle pilote de la Cinémathèque de Bretagne pour les autres centres régionaux d'archives audiovisuelles | Formation sur mesure à l'UBO pour le technicien archiviste (2022/2023) actuellement en poste |
| | 2023 | Acquisition d'une expertise en matière de traitement numérique du son associé aux images animées | Traitement du son des archives audiovisuelles et affirmation du rôle pilote de la Cinémathèque de Bretagne pour les autres centres régionaux d'archives audiovisuelles | Formation sur mesure à l'UBO pour le technicien archiviste (2022/2023) actuellement en poste et compléments de formation dans d'autres organismes de formation |
| | | Installation d'une cellule son pour la restauration numérique des bandes son des films argentiques | Préparation de la chaîne de traitement numérique des bandes son en complément du traitement numérique des images | Achat du matériel dédié au traitement numérique du son / Création d'un espace dédié à Brest |
| | 2024 | Stabilisation de la chaîne de traitement numérique du son | Traitement des bandes son des archives audiovisuelles | Amélioration continue de la chaîne de numérisation des bandes son et de leur restauration numérique |
| | | Définition d'un plan de sauvegarde et de numérisation des bandes son des films argentiques | Lancement de la chaîne de traitement numérique des bandes son en complément du traitement numérique des images | Planification des fonds sonores à traiter en priorité |
| 2025 | Poursuite du plan de sauvegarde et de numérisation des bandes son des films argentiques | Lancement de la chaîne de traitement numérique des bandes son en complément du traitement numérique des images | Planification des fonds sonores à traiter en priorité | |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Plan de sauvegarde des fonds audiovisuels des institutions patrimoniales de Bretagne : mise en œuvre du volet sur la conservation numérique du son associé à l'image animée | | |

II.1 Le centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne

Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

| Développer une infrastructure sécurisée de conservation numérique pour les collections de la Cinémathèque de Bretagne, le dépôt régional étendu (cf. supra) et les archives audiovisuelles des institutions patrimoniales de Bretagne | | | | |
|--|-----------------------------|---|--|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Adhésion à l'Association des Archivistes Français | Intégration du réseau professionnel des archives publics et privées | Paieement adhésion |
| | | Participation aux Rencontres professionnelles du groupe de travail archives audiovisuelles des territoires | Participer à une réflexion collective sur les archives audiovisuelles publiques | Du 19 au 21 octobre à Clermont-Ferrand |
| | | Numérisation des fonds audiovisuels d'institutions patrimoniales de Bretagne : musée de Bretagne, écomusée des forges d'Inzinzac-Lochrist | Conservation numérique de leurs fonds audiovisuels | Mission d'expertise de la CDB |
| | 2023 | État des lieux des collections audiovisuelles des quatre archives départementales | Identifier les besoins de chaque AD en matière de conservation numérique de leurs fonds audiovisuels | Rendez-vous réguliers avec les quatre directeurs des archives départementales de Bretagne |
| | | Poursuite de l'expérience pilote avec le Musée de Bretagne : finalisation du volet juridique | Préciser le statut juridique du fonds audiovisuels du Musée de Bretagne conservés | Rédaction d'une convention spécifique sur les droits afférents aux films conservés |
| | | Numérisation des fonds audiovisuels d'institutions patrimoniales | Conservation numérique de fonds audiovisuels | Mission d'expertise de la CDB |
| | 2024 | État des lieux des fonds audiovisuels du réseau des musées de Bretagne | Identifier les besoins des musées en matière de conservation numérique de leurs fonds audiovisuels | Partenariat avec l'association Bretagne Musées |
| | | Numérisation des fonds audiovisuels d'institutions patrimoniales de Bretagne | Conservation numérique de fonds audiovisuels | Mission d'expertise de la CDB |
| | | Réflexion sur un plan de sauvegarde des fonds audiovisuels des institutions patrimoniales de Bretagne | Conservation numérique de fonds audiovisuels | Convention cadre avec chaque département |
| | 2025 | Finalisation d'un plan de sauvegarde des fonds audiovisuels des institutions patrimoniales de Bretagne | Conservation numérique de fonds audiovisuels | Convention cadre avec chaque département |
| | | Lancement du plan de sauvegarde des fonds audiovisuels des institutions patrimoniales de Bretagne | Sauvegarder et rendre accessible les fonds audiovisuels par leur numérisation | Numérisation des fonds selon un ordre de priorité |
| | Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Poursuite du plan de sauvegarde des fonds audiovisuels des institutions patrimoniales de Bretagne → Création d'un poste de responsable des archives des professionnels de l'audiovisuel et des institutions publiques | |

II.II LE LIEU DE TRANSMISSION DES PRATIQUES DU CINEMA AMATEUR ET DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL BRETON

Afin d'affirmer la Cinémathèque comme le **lieu de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton**, le plan d'actions se décline en **trois axes** en incluant **systématiquement les antennes de Haute-Bretagne et de Loire-Atlantique**.

Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d'un nouveau lieu culturel brestois

- Inventer un nouveau lieu culturel avec Longueur d'ondes, Cinéphare et d'autres associations
- Préfigurer le nouveau lieu culturel en menant des actions spécifiques à Brest

Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs

- Sanctuariser une programmation culturelle « hors les murs » sur l'ensemble des territoires de la Bretagne historique
- Construire une politique volontariste d'éducation artistique et culturelle

Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections

- S'appuyer sur les mémoires orales et les sciences humaines pour documenter les collections
- Mettre la recherche et le développement au service des collections

Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d'un nouveau lieu culturel brestois

Cela fait plus de 20 ans que la Cinémathèque de Bretagne est à la recherche d'un lieu adapté pour accueillir du public.

Un lieu permettant d'accueillir du public doté d'une salle de cinéma est nécessaire à plusieurs titres :

- **pour offrir aux habitants brestois et aux breton.nes un lieu à la mesure de leur participation à la construction du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton. Un lieu emblématique** de ce patrimoine est également la condition de son appropriation et de son rayonnement ;
- **pour affirmer un rééquilibrage entre les pratiques culturelles immatérielles et les pratiques culturelles matérielles essentiel au maintien des liens sociaux et intergénérationnels** : le tout numérique est source d'isolement et appelle à la construction d'espaces où se pratique régulièrement une culture matérielle fondée sur la rencontre intergénérationnelle ;
- **pour donner plus de force au maillage des actions de transmission sur le territoire breton** : un lieu permettant de mener des actions quotidiennes sur un territoire circonscrit est nécessaire pour évaluer ce qui fonctionne durablement en matière de transmission.

Ce nouveau lieu culturel doit se penser collectivement avec d'autres associations brestoises partageant les mêmes problématiques de manque d'espaces de travail et d'accueil du public. **L'objectif est de s'associer notamment avec Cinéphares et Longueur d'ondes** pour élaborer un projet fondé sur la mutualisation et la complémentarité des activités et des espaces. **Lieu culturel atypique** au croisement du son, de l'image et du patrimoine, il viendra enrichir l'écosystème brestois et **participer au rayonnement de la métropole.**

En préfiguration de ce nouveau lieu culturel, le plan d'actions vise à répondre au besoin social et culturel de projections d'archives audiovisuelles et de films décorrélés des sorties commerciales. **La programmation de Brest poursuivra son itinérance entre la PAM, le BEAJ KAFE et le centre social de Bellevue** ou encore le Vauban.

Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d'un nouveau lieu culturel brestois

- Inventer un nouveau lieu culturel avec Longueur d'ondes, Cinéphare et d'autres associations
- Préfigurer le nouveau lieu culturel en menant des actions spécifiques à Brest

II.II Le lieu de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d'un nouveau lieu culturel brestois

| Inventer un nouveau lieu culturel en co-pilote avec d'autres associations | | | | |
|---|----------------|--|---|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2023 | Élaboration d'un projet culturel avec d'autres associations brestoises | Étudier la faisabilité et la légitimité d'un nouvel équipement culturel consacré aux pratiques du son et de l'image | Réunions régulières entre les trois associations et élaboration d'un document écrit |
| | | Recherche d'un lieu | Évaluer le coût financier de l'acquisition et de la réhabilitation d'un nouveau lieu brestois | Prospection et analyse financière |
| | | Présentation du projet aux partenaires publics | Reconnaissance et soutien des partenaires publics | Réunion avec les élus de la ville de Brest, de la Région, du conseil départemental du Finistère, et les services de l'État (CNC et DRAC Bretagne) |
| | 2024 | Création d'un comité de pilotage avec les partenaires publics | Choix du lieu et construction financière du projet | Réunions trimestrielles |
| | | Création d'un fonds de dotation par la Cinémathèque de Bretagne | Lever des fonds privés | Dépôt des statuts et campagne de communication |
| | | Recherche de financements par les trois associations | Recherche de fonds publics sur projet | Réponse à des appels à projets nationaux et européens |
| | 2025 | Lancement du projet et des études préalables en fonctions du lieu retenu | Adapter le cas échéant le lieu aux activités des trois associations et à leur mutualisation | Prestations |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Ouverture du nouveau lieu à l'horizon 2028 | | |

II.II Le centre de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d'un nouveau lieu culturel brestois

| Préfigurer le nouveau lieu culturel en menant des actions spécifiques à Brest | | | | |
|---|-------|--|--|--|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Participation au projet Histoire & Mémoire Kerbernier avec le centre social de Bellevue de Brest | Affirmer le rôle de la CDB comme ressources pour des projets brestois de mémoire locale et de cohésion sociale | Séances de projection et collecte de mémoire |
| | | Organisation de séances de projection régulières au Vauban, au BEAJ KAFE et au centre social de Bellevue dans le cadre de la saison culturelle 2022 | Fidéliser de nouveaux publics aux projections organisées par la CDB et révéler le besoin social d'une salle de cinéma avec une programmation hors sorties commerciales | Saison culturelle 2022 |
| | 2023 | Participation au projet Histoire & Mémoire Kerbernier avec le centre social de Bellevue de Brest | Affirmer le rôle de la CDB comme ressources pour des projets brestois de mémoire locale et de cohésion sociale | Séances de projection et collecte de mémoire |
| | | Organisation de séances de projection régulières à la PAM, au BEAJ KAFE et au centre social de Bellevue dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024 | Fidéliser de nouveaux publics aux projections organisées par la CDB et révéler le besoin social d'une salle de cinéma avec une programmation hors sorties commerciales | Saison culturelle 2022-2023 |
| | | Développement de nouveaux partenariats avec des acteurs culturels de Brest | Rencontrer de nouveaux publics | Saison culturelle 2022-2023 |
| | 2024 | Participation au projet Histoire & Mémoire Kerbernier avec le centre social de Bellevue de Brest | Affirmer le rôle de la CDB comme ressources pour des projets de mémoire locale et de cohésion sociale | Séances de projection et collecte de mémoire |
| | | Organisation de séances de projection régulières à la PAM, au BEAJ KAFE et au centre social de Bellevue dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 | Fidéliser de nouveaux publics aux projections organisées par la CDB et révéler le besoin social d'une salle de cinéma avec une programmation hors sorties commerciales | Saison culturelle 2023-2024 |
| | | Développement d'actions communes avec Longueur d'ondes et Côte Ouest | Préfigurer l'organisation et la programmation du nouveau lieu partagé | Saison culturelle 2023-2024 |
| | | Préparation des rencontres du réseau européen Inédits et des 40 ans de la Cinémathèque de Bretagne | Asseoir le rayonnement européen de la CDB et de la ville de Brest / Préfigurer un festival consacré aux films amateurs et à leur réemploi dans des œuvres contemporaines | Partenariat avec la ville de Brest, les acteurs culturels de la métropole et l'association Inédits |
| | 2025 | Participation au projet Histoire & Mémoire Kerbernier avec le centre social de Bellevue de Brest | Affirmer le rôle de la CDB comme ressources pour des projets brestois de mémoire locale et de cohésion sociale | Séances de projection et collecte de mémoire |
| | | Organisation de séances de projection régulières au Vauban, au BEAJ KAFE et au centre social de Bellevue dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 | Fidéliser de nouveaux publics aux projections organisées par la CDB et révéler le besoin social d'une salle de cinéma avec une programmation hors sorties commerciales | Saison culturelle 2024-2025 |

| | | | | |
|------------------------------------|-----------------------|--|--|--|
| | | Développement d'actions communes avec Longueur d'ondes et Côte Ouest | Préfigurer l'organisation et la programmation du nouveau lieu partagé | Saison culturelle 2024-2025 |
| | | Préparation des rencontres du réseau européen Inédits et des 40 ans de la Cinémathèque de Bretagne | Asseoir le rayonnement européen de la CDB et de la ville de Brest / Préfigurer un festival consacré aux films amateurs et à leur réemploi dans des œuvres contemporaines | Partenariat avec la ville de Brest, les acteurs culturels de la métropole et l'association Inédits |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | <ul style="list-style-type: none"> → Organisation des rencontres des Inédits et des 40 ans de la Cinémathèque pendant 4 jours en novembre 2026 → Préfiguration de la programmation partagée avec Côte Ouest et Longueur d'Ondes en vue du nouveau lieu culturel → Lancement de la première édition du festival de la Cinémathèque de Bretagne en 2028 | | |

Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs

La Cinémathèque de Bretagne met en place une politique de transmission qui repose sur **deux piliers fondamentaux** : une programmation de **séances de projection systématiquement accompagnées** et la participation à des **actions d'éducation artistique et culturelle portées par des partenaires**.

L'expérimentation d'une programmation concertée entre la Haute-Bretagne, la Basse-Bretagne et la Loire Atlantique se poursuit afin de trouver progressivement une identité propre. En 2022, l'altérité avait servi de fil rouge à la programmation, pour la saison 2022-2023 la question de transmission traverse les films présentés. Cette expérimentation conduit à **préciser les lignes de force** qui guideront les publics à chaque nouvelle saison et **affirmer l'identité singulière de la programmation** : **archives audiovisuelles revisitées par les arts vivants, nouveaux récits cinématographiques utilisant les archives amateurs, cinéma ethnographique et documentaire ou encore collecte de la mémoire audiovisuelle des territoires**.

Le maillage territorial s'organise à la fois par la permanence des partenariats existants favorisant la **fidélisation des publics**, et la construction de nouveaux partenariats pour **toucher d'autres publics et restituer au plus grand nombre le patrimoine audiovisuel et cinématographique breton**. La Cinémathèque de Bretagne **fait partie des structures régionales offrant une couverture étendue du territoire**.

Les deux antennes de la Cinémathèque de Bretagne, de Haute-Bretagne et de Loire-Atlantique, ont un rôle structurant pour ce maillage de la politique de transmission sur l'ensemble du territoire régional.

Concernant l'éducation artistique et culturelle, **en l'absence de poste dédié**, la Cinémathèque de Bretagne continuera à se positionner comme un **lieu ressources sans développer en propre un politique d'éducation artistique et culturelle**.

Avec la création d'un poste dédié à l'éducation artistique et culturelle, l'objectif est de mettre en place **une politique volontariste de transmission des pratiques du cinéma amateur** en développant des ateliers d'initiation aux films amateurs fondés sur l'échange des savoirs et des savoir-faire intergénérationnels. Cet apprentissage d'une pratique vivante et artistique s'inscrit plus largement dans un **parcours de familiarisation aux films amateurs et de répertoire**. Il s'agit également **d'ancrer durablement des pratiques et des connaissances**.

Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs

- Sanctuariser une programmation culturelle « hors les murs » sur l'ensemble des territoires de la Bretagne historique
- Construire une politique volontariste d'éducation artistique et culturelle

II.II Le centre de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs

| Sanctuariser une programmation « hors les murs » sur l'ensemble des territoires de la Bretagne historique | | | | |
|---|----------------|--|--|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Construction pour la deuxième année consécutive d'une programmation concertée entre la Haute-Bretagne, la Basse-Bretagne et la Loire Atlantique pour la saison 2022-2023 | Inscrire la programmation de la CDB dans une logique de saison culturelle et affirmer son identité singulière fondée sur la diversité de ses collections | Expérimentation de différents formats de projections accompagnées |
| | | Développement de nouveaux partenariats sur le territoire breton dans le cadre de la saison 2022-2023 | Étendre le maillage territorial dans des zones où la CDB est moins présente | Affirmer la dimension régionale de la Cinémathèque de Bretagne |
| | 2023 | Construction pour la troisième année consécutive une programmation concertée entre la Haute-Bretagne, la Basse-Bretagne et la Loire Atlantique pour la saison 2023-2024 | Inscrire la programmation de la CDB dans une logique de saison culturelle et affirmer son identité singulière fondée sur la diversité de ses collections | Expérimentation de différents formats de projections accompagnées |
| | | Développement de nouveaux partenariats sur le territoire breton dans le cadre de la saison 2023-2024 | Étendre le maillage territorial dans des zones où la CDB est moins présente | Affirmer la dimension régionale de la Cinémathèque de Bretagne |
| | 2024 | Pérennisation de la programmation concertée entre la Haute-Bretagne, la Basse-Bretagne et la Loire Atlantique pour la saison 2024-2025 | Fidéliser les publics aux rendez-vous programmés par la CDB et affirmer une identité de programmation | Programmation équilibrant tous les formats de séances accompagnées pour toucher un large spectre de publics |
| | | Développement et consolidation des nouveaux partenariats sur le territoire breton dans le cadre de la saison 2024-2025 | Étendre le maillage territorial dans des zones où la CDB est moins présente | Affirmer la dimension régionale de la Cinémathèque de Bretagne, seule structure culturelle ayant une si large couverture territoriale |
| | 2025 | Pérennisation de la programmation concertée entre la Haute-Bretagne, la Basse-Bretagne et la Loire Atlantique pour la saison 2024-2025 | Fidéliser les publics aux rendez-vous programmés par la CDB | Programmation équilibrant tous les formats de projections accompagnées pour toucher un large spectre de publics |
| | | Développement et consolidation des nouveaux partenariats sur le territoire breton dans le cadre de la saison 2024-2025 | Étendre le maillage territorial dans des zones où la CdB est moins présente | Affirmer la dimension régionale de la Cinémathèque de Bretagne, seule structure culturelle ayant une si large couverture territoriale |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Construire une programmation articulant maillage territorial et animation d'un nouveau lieu culturel à Brest | | |

II.II Le centre de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs

| Construire une politique volontariste d'éducation artistique et culturelle | | | | |
|--|-------|---|--|--|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Partenariat avec l'INSEAC | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Intervention en Master 1 / Participation à un podcast |
| | | Partenariat avec le lycée Chateaubriand de Rennes | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Intervention auprès des élèves de 1 ^{ère} CAV / Intégration dans les collections des films documentaires réalisés par les élèves |
| | | Participation au livret <i>Explorateur du patrimoine</i> de la ville de Brest | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Présentation de la CDB et du site internet |
| | | Offre de deux ateliers d'initiation au pré-cinéma et au cinéma amateur pour les écoles de la ville de Brest | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Sur demande des enseignants |
| | | Partenariat avec les AD35 pour présenter le dossier pédagogique sur l'Algérie | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | 11 octobre et 15 décembre 2022 : intervention de Gilles Ollivier co-auteur du dossier pédagogique |
| | | Intervention dans des EPHAD de la communauté urbaine de Nantes | Ateliers de mémoire | Deux interventions |
| | | Table mash up dans le cadre de la Résidence documentaire du pays du vignoble nantais | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Intervention de l'association Maquiz'art (prestation de service) |
| | 2023 | Partenariat avec l'INSEAC | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Accueil des étudiants en master 1 à la CDB (26 janvier) |
| | | Poursuite du partenariat avec le lycée Chateaubriand de Rennes | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Intervention auprès des élèves de 1 ^{ère} CAV / Intégration dans les collections des films documentaires réalisés par les élèves |
| | | Participation au livret <i>Explorateur du patrimoine</i> de la ville de Brest | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Présentation de la CDB et du site internet |
| | 2024 | Organisation de nouveaux ateliers au sein de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc | Initiation au montage d'images d'archives | Dispositif Culture et Justice (DRAC/MJ) |
| | | Création d'un poste dédié à l'EAC | Construction d'une politique volontariste d'EAC fondée sur la régularité des pratiques et de la transmission des connaissances | Recrutement d'un salarié à plein temps (CDI) |
| | | Expérimentation d'ateliers réguliers sur les pratiques du cinéma amateur pour les jeunes et les adultes | Construction d'une politique volontariste d'EAC fondée sur la régularité des pratiques et de la transmission des connaissances | Responsable EAC à plein temps : ateliers organisés à Brest pour les adultes et les enfants (hors temps scolaire) / Intégration dans les collections des films réalisés |

| | | | | |
|-----------------------------|----------------|--|--|--|
| | | Poursuite du partenariat avec le lycée Chateaubriand de Rennes | Identifier les collections de la CDB comme ressources pour l'EAC | Tournage de courts métrages documentaires sur la mémoire de Brest dont un en format argentique (technique du tourné-monté) |
| | | Construction de nouveaux partenariats avec les acteurs de la culture et du social | Construction d'une politique volontariste d'EAC fondée sur la régularité des pratiques et de la transmission des connaissances | Responsable EAC à plein temps : réponse aux appels à projets annuels |
| | 2025 | Pérennisation d'ateliers réguliers sur les pratiques du cinéma amateur pour les jeunes et les adultes | Construction d'une politique volontariste d'EAC fondée sur la régularité des pratiques et de la transmission des connaissances | Responsable EAC à plein temps : ateliers organisés à Brest pour les adultes et les enfants (hors temps scolaire) / Intégration dans les collections des films réalisés |
| | | Mise à disposition de caméras amateurs pour les scolaires | Construction d'une politique volontariste d'EAC fondée sur la régularité des pratiques et de la transmission des connaissances | Initiation libre à la technique du tourné-monté |
| | | Construction de nouveaux partenariats avec les acteurs de la culture et du social | Construction d'une politique volontariste d'EAC fondée sur la régularité des pratiques et de la transmission des connaissances | Responsable EAC à plein temps : réponse aux appels à projets annuels |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | <p>→ Développer des ateliers autour des pratiques amateurs au sein du nouveau lieu culturel brestois</p> <p>→ Proposer des ateliers itinérants en partenariat avec des associations relais du territoire</p> | | |

Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections

Connaissances mémorielles, connaissances techniques, professionnelles, connaissances scientifiques, tous ces savoirs sont complémentaires pour comprendre les collections. Plus une analyse est fine et documentée plus elle facilite l'accès aux collections et favorise leur valorisation.

Croiser les connaissances est le socle d'une documentation efficace des films. L'enjeu pour les prochaines années est de **documenter au plus vite** les films pour lesquels la mémoire est en train de disparaître, tout en **affirmant la dimension collaborative** de la documentation grâce à la mise en œuvre de projets alliant **collectes de la mémoire orale et recherches scientifiques en sciences humaines**.

Par ailleurs, les liens avec **la recherche et le développement** vont pleinement se déployer pour mettre les innovations technologiques au service des collections, appréhendées tant dans leur dimension matérielle qu'immatérielle. Pour ces projets, la Cinémathèque de Bretagne continue de jouer **un rôle de pilote pour le réseau** des autres cinémathèques et centres d'archives audiovisuelles, et ce, dans une logique de **science ouverte**.

Enfin, il est important de souligner le souhait de s'inscrire dans **une dynamique de transmission de connaissances intergénérationnelles** en donnant toute sa place à des partenariats avec des étudiants, chercheurs et ingénieurs en apprentissage.

Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections

- S'appuyer sur les mémoires orales et les sciences humaines pour documenter les collections
- Mettre la recherche et le développement au service des collections

II.II Le centre de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections

S'appuyer sur les mémoires orales et les sciences humaines pour documenter les collections

| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
|----------------------------|-------|--|---|--|
| Consolidation des missions | 2022 | Création d'un poste de documentaliste à temps plein | Harmoniser et coordonner la documentation des films / Développer une méthode et des outils collaboratifs de documentation | Recrutement en CDI à temps partiel puis à temps plein d'une documentaliste |
| | | Partenariat avec le CNAM pour la documentation des films par des auditeurs de licence professionnelle en documentation audiovisuelle | Faire réaliser des analyses séquentielles de films | Intervention dans la formation depuis 2021 |
| | | Poursuite du recensement et de l'identification des femmes réalisatrices des collections | S'inscrire dans une démarche de connaissance et visibilisation des femmes réalisatrices | Accueil d'une stagiaire du Master étude sur le genre de l'université d'Angers |
| | | Lancement des entretiens patrimoniaux des réalisateurs et des réalisatrices | Documenter les films et recueillir le témoignage des réalisateurs et réalisatrices | 1 entretien réalisé : A. Guillou (sociologue déposante) |
| | | Accompagnement d'un étudiant menant une recherche sur les films des expéditions polaires françaises | Mieux documenter les films et l'histoire du fonds | Mémoire déposé à la Cinémathèque de Bretagne |
| | | Résidence documentaire du pays du vignoble nantais | Documentation des nouveaux films collectés et des films des collections | Ateliers de documentation du 12 au 15 octobre au musée du vignoble nantais |
| | | Lancement du projet de revisite des enquêtes pluridisciplinaires sur Plozévet et Goulien | Rendre accessible les archives et l'histoire de ces enquêtes au plus grand nombre | Séminaire organisé avec la MSHB et séance de projections pour recueillir des témoignages, mise en ligne d'un dossier sur Bécédia |
| | | Définition d'un programme de documentation collaborative | Définir la faisabilité de différents projets de documentation collaborative en ligne, à distance et en atelier | Note de préfiguration et d'analyse |
| | | Enrichissement du centre de documentation | Compléter la collection d'ouvrages sur les films amateurs, le cinéma en Bretagne et ceux nécessaires à la documentation des fonds | Achat d'ouvrages en lien avec les collections |
| | 2023 | Expérimentation d'un atelier de documentation collaborative autour des films sur la Jeanne d'Arc | Documenter les films sur la Jeanne D'Arc dans le cadre de l'exposition organisée en 2024 par le SHD | Recueil de témoignages |
| | | Poursuite du projet de revisite des enquêtes pluridisciplinaires sur Plozévet et Goulien | Rendre accessible les archives et l'histoire de ces enquêtes au plus grand nombre | Séminaire organisé avec la MSHB et séance de projections pour recueillir des témoignages |
| | | Poursuite des entretiens patrimoniaux des réalisateurs et des réalisatrices | Documenter les films et recueillir le témoignage des réalisateurs et réalisatrices | 2 entretiens à réaliser : G. Chapouillié / N. Le Garrec |
| | | Enrichissement du centre de documentation | Compléter la collection d'ouvrages sur les films amateurs, le cinéma en Bretagne et ceux nécessaires à la documentation des fonds | Achat d'ouvrages spécialisés |
| | 2024 | Création d'un statut de chercheur associé à la Cinémathèque de Bretagne | Susciter des recherches sur les fonds de la CDB | Titre honorifique |
| | | Mise en place d'outils collaboratifs en ligne | Permettre à chacun d'enrichir la connaissance sur les films | Développement de nouvelles rubriques sur le site internet |

| | | | | |
|-----------------------------|----------------|---|---|---|
| | | Préparation de la résidence documentaire sur le territoire briochin | Documentation des nouveaux films collectés et des films des collections | Préparation d'ateliers de documentation durant la résidence documentaire organisée en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc et les AD22 |
| | | Poursuite des entretiens patrimoniaux des réalisateurs et des réalisatrices | Documenter les films et recueillir le témoignage des réalisateurs et réalisatrices | 2 entretiens à réaliser : B.Paillard / 1 réalisatrice |
| | | Poursuite du projet de revisite des enquêtes pluridisciplinaires sur Plozévet et Goulien | Rendre accessible les archives et l'histoire de ces enquêtes au plus grand nombre | Préparation d'un guide des sources en ligne en partenariat avec la MSHB/BCD/DASTUM/IMEC/AN/INA/MUCEM |
| | | Enrichissement du centre de documentation | Compléter la collection d'ouvrages sur les films amateurs, le cinéma en Bretagne et ceux nécessaires à la documentation des fonds | Achat d'ouvrages spécialisés |
| | 2025 | Poursuite du projet de revisite des enquêtes pluridisciplinaires sur Plozévet et Goulien | Rendre accessible les archives et l'histoire de ces enquêtes au plus grand nombre | Mise en ligne d'un guide des sources et d'un micro-site dédié à l'enquête en partenariat avec la MSHB/BCD/DASTUM/IMEC/AN/INA/MUCEM |
| | | Poursuite des actions de documentation collaborative | S'appuyer sur la connaissance des breton.nes et de la communauté des amateurs.trices des collections de la cinémathèque | Déclinaison de différentes formes de documentation en atelier, à distance et en ligne |
| | | Poursuite des entretiens patrimoniaux des réalisateurs et des réalisatrices | Documenter les films et recueillir le témoignage des réalisateurs et réalisatrices | 2 entretiens à réaliser : 1 réalisateur / 1 réalisatrice |
| | | Enrichissement du centre de documentation | Compléter la collection d'ouvrages sur les films amateurs, le cinéma en Bretagne et ceux nécessaires à la documentation des fonds | Achat d'ouvrages spécialisés |
| | | Lancement d'un projet de mise en réseau des centres de documentation spécialisés sur l'audiovisuel, le cinéma et la culture immatérielle bretonne | Mettre à disposition des ressources au plus grand nombre | Partenariat entre BCD / Dastum / UBO / Médiathèques de Brest / FEB |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | <ul style="list-style-type: none"> → Mise à disposition en prêt des ouvrages du centre de documentation et construction du réseau des centres de documentation spécialisés → Poursuite des entretiens patrimoniaux → Poursuite de la documentation collaborative en ligne → Développement d'ateliers de collecte de mémoire | | |

II.II Le centre de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections

| Mettre la recherche & le développement au service des collections | | | | |
|---|-----------------------------|--|---|--|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Deux projets d'étude sur l'Intelligence artificielle appliquée aux collections | Développer deux projets d'IA : indexation automatisée et <i>watermarking</i> | Partenariat avec l'IMT Atlantique / Projet MéFiTer / PIA4 |
| | 2023 | Deux projets d'étude sur l'Intelligence artificielle appliquée aux collections | Recherche appliquée en IA sur la documentation assistée : détection d'images thématiques, <i>deep learning</i> | Partenariat avec l'IMT Atlantique / Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Construction d'un prototype de visionneuse avec une imprimante 3D pour une mise à disposition des plans en open source | Recherche appliquée en ingénierie mécanique pour une visionneuse facilitant la sélection des films déposés et reproductible à moindre coût | Partenariat avec l'IMT Atlantique : deux groupes d'ingénieurs en formation travaillent sur ce nouveau prototype en 2022-2023 |
| | | Partenariat avec le lycée Vauban de Brest pour la mise en production de prototypes de noyaux 8 mm et 9,5 mm | Créer des noyaux n'existant pas dans le commerce pour le reconditionnement des films argentiques 8 mm et 9,5 mm pour leur conservation | Partenariat avec la Cantine numérique et le lycée Vauban |
| | | Recherche de financement dans le cadre du plan national pour la science ouverte 2022-2024 | Financer les prototypes de visionneuse | Dépôt d'un dossier de demande de subvention sur projet |
| | 2024 | Deux projets d'étude sur l'Intelligence artificielle appliquée aux collections | Recherche appliquée en IA sur la documentation assistée : détection d'images thématiques, <i>deep learning</i> | Partenariat avec l'IMT Atlantique / Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Mise en production des noyaux 8 mm et 9,5 mm sur le modèle d'un achat mutualisé avec d'autres structures | Produire à moindre coût des noyaux n'existant pas dans le commerce | Achat mutualisé avec les réseaux Diazintergio, Inédits et l'INA |
| | | Mise en production de la visionneuse 3D et diffusion des plans en open source | Intégrer le réseau des Fablabs et doter les collecteurs d'outils innovants | Production de trois visionneuses en 3D et diffusion des plans dans les réseaux professionnels concernés |
| | 2025 | Partenariat avec l'IMT Atlantique sur deux projets d'application de l'Intelligence artificielle aux collections | Recherche appliquée en IA sur la documentation assistée : détection d'images thématiques, <i>deep learning</i> | Partenariat avec l'IMT Atlantique / Projet MéFiTer / PIA4 |
| | Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | <ul style="list-style-type: none"> ➔ Lancement d'un projet d'IA appliquée à la documentation du son associé aux images ➔ Recherche de nouveaux financements et de partenariats en R&D | |

II.III UNE PLATE-FORME DE DIFFUSION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL BRETON

Afin d'affirmer la Cinémathèque de Bretagne comme la **plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton**, le plan d'actions se décline **en deux axes** en incluant **systématiquement les antennes de Haute-Bretagne et de Loire-Atlantique**.

Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections

- Développer une plate-forme de visionnage inclusive et interactive
- Cultiver la diversité de la communauté web de la Cinémathèque de Bretagne

Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections

- Construire un nouveau service en ligne dédié à la vente d'images
- Développer, en ligne et en partenariat, un catalogue de vente de programmes d'archives inédites et de films professionnels

Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections

Le site internet est une extension dématérialisée de la Cinémathèque de Bretagne. Là encore, l'absence d'espaces d'accueil et de diffusion a su se transformer en force puisque le site a été très tôt pensé comme une **plate-forme de diffusion et de valorisation des collections**.

Cette plate-forme de diffusion et de valorisation répond aujourd'hui à **des usages différenciés qu'il s'agit de conforter et de développer**.

Tout d'abord, le renforcement de **son rôle de plate-forme de médiation et de dialogue** passe par la mise en ligne de **nouveaux outils conçus comme autant de guides répondant aux usagers du site** : dossiers pédagogiques pour les enseignants et les élèves, nouveaux parcours thématiques, instruments facilitant la recherche et la compréhension des films, audiodescription, agrandissement des caractères ... Tous ces outils sont autant de moyens de faciliter l'accès aux collections quel que soit son niveau de connaissance ou de pratique d'internet, et ce, dans une logique d'inclusion.

En outre, le site internet joue un rôle de **tête de pont des réseaux sociaux et d'animation de la communauté web** des amateurs de la Cinémathèque de Bretagne. A ce titre, l'objectif est de poursuivre l'animation du site internet en développant des outils interactifs tout en déclinant la valorisation des collections dans des formats propres aux différents réseaux sociaux. Il s'agira également d'intégrer de nouveaux réseaux sociaux en vue de **diversifier la communauté web** de la Cinémathèque de Bretagne.

Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections

- Développer une plate-forme de visionnage inclusive et interactive
- Cultiver la diversité de la communauté web de la Cinémathèque de Bretagne

II.III Une plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections

| Développer une plate-forme de visionnage inclusive et interactive | | | | |
|---|-------|--|---|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Création d'un nouvel outil de mise en ligne des notices biographiques des réalisateurs et des réalisatrices | Donner accès à la connaissance sur les fonds | Biographie accessible sous les films |
| | | Mise en ligne d'un dossier pédagogique sur l'Algérie | Donner des outils aux enseignants pour utiliser les films d'archives dans leurs cours | Parcours en ligne accessible à toutes et tous |
| | 2023 | Élaboration de plusieurs aides à la consultation des films | Donner accès à la connaissance sur les fonds | Mise en ligne de fiches de présentation de fonds emblématiques des collection |
| | | Préparation de nouvelles ressources pédagogiques avec le réseau Diazinteregio | Donner des outils aux enseignants pour utiliser les films d'archives dans leurs cours | Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Analyse du coût de la mise en place d'outils pour des personnes en situation de handicap | Inclusivité du site internet | Analyse des différents outils disponibles adaptés au site |
| | | Réflexion sur la catégorisation des notices des films mises en ligne (collections CDB, dépôt régional, observatoire des films tournés en Bretagne) | Clarifier la présentation des collections en ligne | Évaluation de la faisabilité technique |
| | 2024 | Mise en place d'outils collaboratifs en ligne | Permettre à chacun d'enrichir la connaissance sur les films | Développement de nouvelles rubriques sur le site internet / Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Mise en ligne de nouvelles ressources pédagogiques avec le réseau Diazinteregio | Donner des outils aux enseignants pour utiliser les films d'archives dans leurs cours | Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Élaboration de plusieurs aides à la consultation des films | Donner accès à la connaissance sur les fonds | Mise en ligne de fiches de présentation de fonds emblématiques des collection |
| | | Développement d'outils pour des personnes en situation de handicap | Inclusivité du site internet | Opérationnalité d'au moins un outil |
| | 2025 | Mise en place d'outils collaboratifs en ligne | Permettre à chacun d'enrichir la connaissance sur les films | Développement de nouvelles rubriques sur le site internet / Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Mise en ligne de nouvelles ressources pédagogiques avec le réseau Diazinteregio | Donner des outils aux enseignants pour utiliser les films d'archives dans leurs cours | Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Développement d'outils pour des personnes en situation de handicap | Inclusivité du site internet | Opérationnalité d'un deuxième outil en ligne |
| | | Élaboration de plusieurs aides à la consultation des films | Donner accès à la connaissance sur les fonds | Mise en ligne de fiches de présentation de fonds emblématiques des collection |

| | | |
|------------------------------------|-----------------------|---|
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | <ul style="list-style-type: none">→ Consolidation des outils collaboratifs et inclusifs→ Poursuite de la mise en ligne des aides à la consultation des films→ Évolution de l'ergonomie du site internet |
|------------------------------------|-----------------------|---|

II.III Une plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections

| Cultiver la diversité de la communauté web de la Cinémathèque de Bretagne | | | | |
|---|----------------|--|---|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Animation quotidienne des réseaux sociaux en bilingue français / breton | Informier la communauté de l'actualité de la CDB | Publications régulières sur Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn |
| | | Préparation à l'intégration du réseau Openedition.org | Création d'un carnet de recherche pour la publication d'articles écrits par la communauté des amateurs et des professionnels associés à la Cinémathèque de Bretagne | Mise en place d'un comité éditorial en lien avec le conseil scientifique et d'éthique |
| | 2023 | Intégration du réseau Openedition.org | Création d'un carnet de recherche pour la publication d'articles écrits par la communauté des amateurs et des professionnels associés à la Cinémathèque de Bretagne | Lancement du carnet (1 ^{er} trimestre 2023) et publication mensuelle d'un ou deux articles |
| | | Partenariat avec BCD pour intégrer le réseau Wikipédia | Référencement des articles de Bécédia et des films de la Cinémathèque de Bretagne dans les notices | Convention avec Wikipédia France |
| | | Identifier le potentiel de la plate-forme Twitch | Toucher un public jeune et organiser des événements en ligne | Analyse de l'existant |
| | 2024 | Ouverture du carnet de recherche à la communauté des cinéastes amateurs | Valoriser les pratiques du cinéma amateur du temps présent | Appel à contributions |
| | | Organisation d'un hackathon sur les outils de médiation en ligne | Être au plus près de la diversité des publics de la communauté web | Partenariat avec Technopôle Brest Iroise |
| | | Partenariat avec BCD pour intégrer le réseau Wikipédia | Référencement des articles de Bécédia et des films de la Cinémathèque de Bretagne dans les notices | Convention avec Wikipédia France |
| | 2025 | Lancement d'un événement participatif pour le référencement des films de la CDB et les articles de Bécédia | Référencement des articles de Bécédia et des films de la Cinémathèque de Bretagne dans les notices | Événement festif en ligne et en présentiel |
| | | Poursuite du carnet de recherche | Fidéliser des contributeurs et des chercheurs pour animer une réflexion collective sur les images inédites et les pratiques amateurs | Publication mensuelle d'un ou deux articles |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Nouvelles déclinaisons de l'éditorialisation de contenus au sein des réseaux sociaux | | |

Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections

L'autre dimension essentielle du site internet est celle **d'interface avec les professionnels dans le cadre de l'activité de la vente d'images et de programmes.**

Dans le cadre du projet MéFiTer (cf. [Annexe 3](#)), la Cinémathèque de Bretagne est identifiée comme pilote pour développer un nouveau **service numérique pour la vente d'images** avec plusieurs finalités :

- offrir un accès étendu aux collections de la Cinémathèque de Bretagne et à celles d'autres membres de Diazinteregio ;
- **autonomiser les professionnels pour la recherche et la sélection des images ;**
- **et enfin créer des espaces personnalisés pour un suivi optimal des commandes.**

En complémentarité du service innovant pour la vente d'images, il conviendra de **développer un catalogue en ligne valorisant** des programmes inédits conçus par la Cinémathèque de Bretagne. En outre, une **réflexion avec les autres plateformes bretonnes – KUB, BED, BCD** – devra être conduite afin de donner accès aux films professionnels conservés au titre du dépôt régional étendu. Enfin, **l'offre médiathèque** fera l'objet de développements en réponse aux nouveaux besoins formulés par les médiathèques partenaires.

Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections

- Construire un nouveau service en ligne dédié à la vente d'images
- Développer, en ligne et en partenariat, un catalogue de vente de programmes d'archives inédites et de films professionnels

II.III Une plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections

| Un nouveau service en ligne dédié à la vente d'images | | | | |
|---|---|--|--|---|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre |
| Consolidation des missions | 2022 | Mise à disposition en ligne de nouveaux films pour la vente d'images | Diversifier l'offre | Mise en ligne de films à destination des professionnels |
| | 2023 | Étude des solutions techniques de commande et livraison de fichiers | Automatiser et simplifier les commandes | Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Mise à disposition en ligne de nouveaux films pour la vente d'images: JO 2024 / 80 ^{ème} anniv. Du débarquement | Diversifier l'offre | Mise en ligne de films à destination des professionnels |
| | 2024 | Déploiement des solutions techniques de commande et livraison de fichiers | Automatiser et simplifier les commandes | Projet MéFiTer / PIA4 |
| | | Groupe de travail avec le réseau Inédits sur les nouvelles utilisations des archives (plate-forme, artistes, etc.) | Définir un cadre commun pour la vente des images | Réunions régulières avec les responsables de la vente d'images du réseau Inédits |
| | | Définition d'un plan d'actions pour le développement des ventes à l'étranger | Accroître les ventes | Identification des réseaux professionnels étrangers et des actions pour faire connaître les collections de la CDB |
| 2025 | Audit de faisabilité de la traduction de la base Diaz | Étendre Diazinteregio à l'étranger | Projet MéFiTer / PIA4 | |
| Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Amélioration continue du service dédié à la vente d'images → Mise en œuvre d'une interface en anglais pour des demandeurs étrangers | | |

II.III Une plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton

Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections

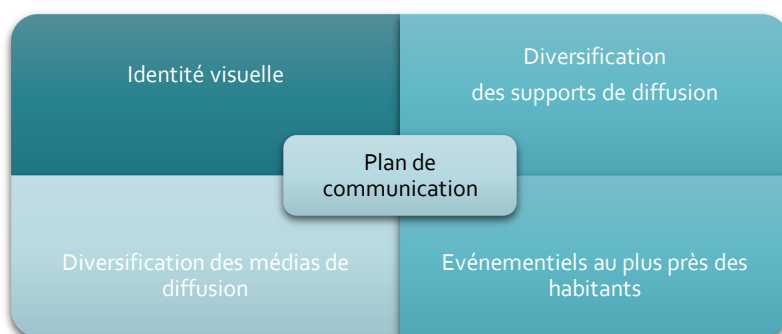
| Un catalogue, en ligne et en partenariat, pour la vente de programmes d'archives inédites et la valorisation des films professionnels | | | | | |
|---|-----------------------------|--|---|---|--|
| | Année | Action | Objectif | Mise en œuvre | |
| Consolidation des missions | 2022 | Mise en ligne de nouveaux programmes d'images inédites | Répondre à de nouvelles commandes et en susciter de nouvelles | Recherches de films et montage d'images | |
| | 2023 | Lancement d'un groupe de travail CDB/KUB/BED/DCD | Définir un projet commun de valorisation des films professionnels de Bretagne | Réunions régulières et définition d'un projet | |
| | | Mis à jour du catalogue des programmes inédits en vente | Répondre à de nouvelles commandes et en susciter de nouvelles | Mise en ligne du catalogue sur le site internet | |
| | | Estimation du coût financier d'un espace dédié à la vente de programmes sur le site internet | Favoriser l'autonomie des demandeurs et supprimer des tâches chronophages | Cahier des charges et devis | |
| | | Recherche de financements pour le développement de nouveaux usages du site internet | Développer de nouvelles fonctionnalités du site internet pour la vente de programmes | Veille et réponse à des appels à projets | |
| | 2024 | Poursuite groupe de travail CDB/KUB/BED/BCD | Définir un projet commun de valorisation des films professionnels de Bretagne | Réunions régulières et définition d'un projet | |
| | | Renouveler l'offre médiathèque en lien avec les bibliothèques départementales de prêt | S'adapter aux nouveaux usages | Évaluation de l'offre existante et évaluation des besoins des usagers | |
| | | Mise en œuvre d'une nouvelle interface pour la vente de programmes | Favoriser l'autonomie des demandeurs et supprimer des tâches chronophages | Prestation financée dans le cadre d'un appel à projets sur les nouveaux usages du numérique | |
| | 2025 | Préfiguration du nouveau projet de valorisation des films professionnels de Bretagne | Mettre en œuvre un projet commun de valorisation des films professionnels de Bretagne | Premières actions expérimentales communes CDB/KUB/BED/BCD | |
| | | Recherche de financements pour le développement du projet commun CDB/KUB/BED/BCD | Mettre en œuvre un projet commun de valorisation des films professionnels de Bretagne | Veille et réponse à des appels à projets | |
| | | Mise en œuvre d'une nouvelle offre médiathèque | Proposer une offre avec des déclinaison territoriale | Contractualisation avec les départements | |
| | Plein exercice des missions | 2026-2027-2028 | → Amélioration continue du catalogue en ligne et de l'interface de vente des programmes → Amélioration continue de l'offre médiathèque → Mise en œuvre du nouveau projet de valorisation des films professionnels de Bretagne | | |

II.IV LES MISSIONS TRANSVERSALES AU SERVICE DU NOUVEAU PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET EDUCATIF

La communication tout comme la gestion des ressources humaines et financières vont accompagner la consolidation des missions d'intérêt général de la Cinémathèque de Bretagne en vue de leur plein exercice.

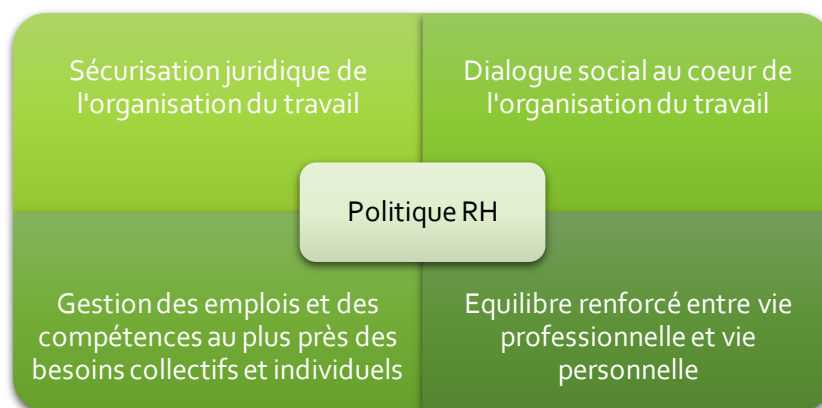
A. Une stratégie de communication fondée sur la diversification des canaux de transmission de l'information

Pour la communication, l'enjeu est d'amplifier la visibilité de la Cinémathèque de Bretagne sur l'ensemble du territoire grâce à une nouvelle identité visuelle et la diversification de sa présence dans les médias. Là encore, l'objectif est que les Breton.nes s'approprient pleinement les films des collections tout en les invitant à participer à la construction de ce patrimoine.



B. Une politique RH favorisant un juste équilibre entre dynamique collective et individuelle

La mise en œuvre du cadre juridique servant de référence aux salariés et à l'employeur doit se poursuivre afin de consolider une responsabilité partagée dans l'application des règles de droit social. Reposant sur des fondations stables - conventionnelles, réglementaires et légales - une politique RH peut alors s'élaborer dans le sens, d'une part, des évolutions sous-tendues par la mise en œuvre PSCE et, d'autre part, dans celui des perspectives professionnelles recherchées par les salariées.



C. Des ressources financières renforcées par une dynamique innovante alliant engagement des partenaires publics et entrepreneuriat associatif

L'exercice des missions d'intérêt général de la Cinémathèque de Bretagne repose sur **l'engagement des partenaires publics renouvelant leur confiance depuis plus de trente-cinq ans** en contribuant financièrement à son fonctionnement et à ses besoins en investissement dans de nouveaux outils de travail performants. Parallèlement, la Cinémathèque de Bretagne a su très tôt s'engager dans la **recherche de ressources complémentaires au profit du développement de ses missions** : valorisation économique des collections, développement d'innovations techniques, ingénierie de recherche de financements. Cette **dynamique vertueuse associant politique publique ambitieuse en faveur du patrimoine et entrepreneuriat associatif** est un modèle économique répondant pleinement aux enjeux de transformation sociétale imposés par les crises actuelles.

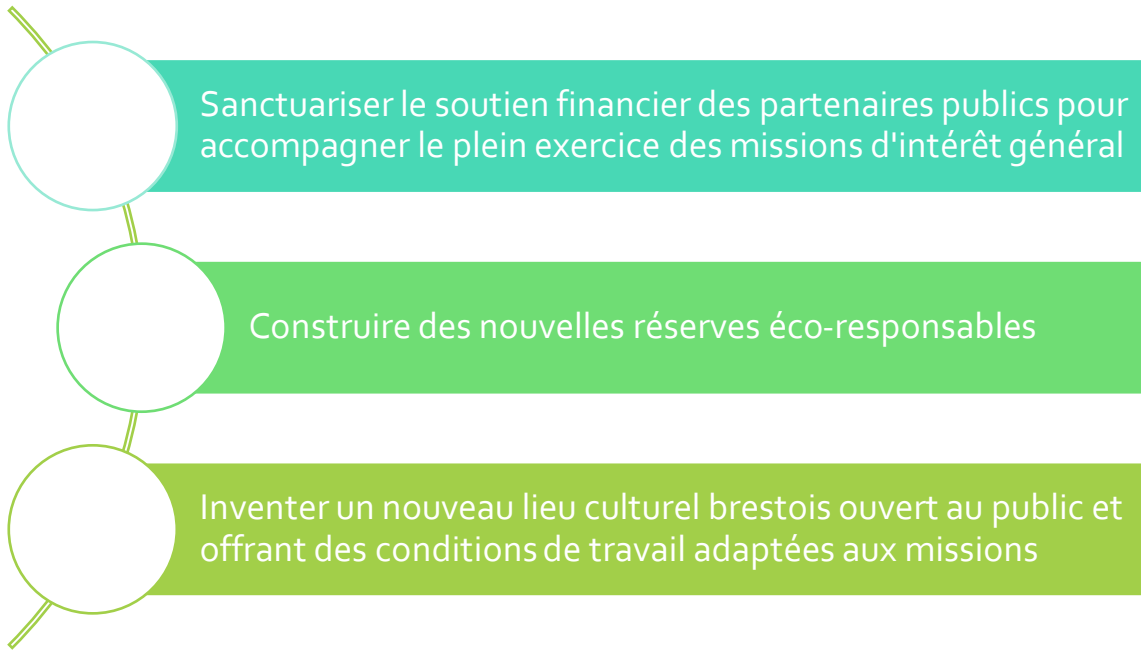


III. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet scientifique, culturel et éducatif de la Cinémathèque de Bretagne

La Cinémathèque de Bretagne dispose de tout le potentiel pour devenir une institution culturelle de premier rang pour la Bretagne et ses habitant.es en tant que :

- Centre de conservation régional du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton ;
- Lieu de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton ;
- Plate-forme de diffusion et de médiation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton.

La condition première pour parvenir à déployer ce potentiel est que **les partenaires publics partagent cette ambition** et portent collectivement la nécessité de mettre en œuvre durablement **les missions d'intérêt général de la Cinémathèque de Bretagne au profit des citoyens et des citoyennes**.



Annexes

Annexe 1 – Calendrier de travail du PSCE

| | |
|---------------------|---|
| 2017-2019 | Groupes de travail thématiques (équipe+ conseil d'administration) |
| 8 juillet 2021 | Séminaire de présentation de la démarche PSCE au SEW de Morlaix (équipe+bureau) |
| Janvier-Juin 2022 | Consolidation des données par l'équipe pour l'état des lieux et le diagnostic |
| 5-6-7 juillet 2022 | Séminaire PSCE (équipe) |
| Août-septembre 2022 | Finalisation par l'équipe de la formalisation du document de présentation du PSCE |
| 28 septembre 2022 | Présentation du PSCE par l'équipe au conseil d'administration |
| 10 octobre 2022 | Présentation du PSCE au conseil scientifique et éthique |
| 18 octobre 2022 | Présentation au comité de suivi et préparation de la convention pluriannuelle et pluripartite |
| 14 juin 2023 | Présentation du PSCE à l'assemblée générale |

La Cinémathèque de Bretagne s'inscrit au sein d'un important réseau de partenaires. Qu'ils soient institutionnels ou opérationnels, les différents acteurs permettent au quotidien la mise en œuvre des missions portées par l'association.

ARCHIVES AUDIOVISUELLES ET CINÉMA AMATEUR

▪ **Diazinteregio**

Association regroupant les utilisateurs de la base de données DIAZ (18 cinémathèques et archives utilisatrices à ce jour) menant des réflexions communes pour le développement et l'utilisation de Diaz. Pour rappel, la base de données DIAZ a été conçue et développée à Brest par la Cinémathèque de Bretagne et la société Diateam.

- Co-fondatrice de DIAZINTEREGIO avec Ciclic et Normandie Images, la Cinémathèque de Bretagne participe activement à l'ensemble des réflexions et chantiers menés au sein de DIAZINTEREGIO dans le cadre de groupes de travail et de concertations régulières avec les différents membres ;
- Dans le cadre de l'évolution de la base de données, la Cinémathèque de Bretagne est engagée dans la commission « Refonte de l'IHM (interface Homme-Machine) » qui aboutira très prochainement à un portail commun des cinémathèques adhérentes ;
- La Cinémathèque de Bretagne assure la présidence de l'association depuis sa création.

▪ **INÉDITS – Films amateurs, mémoire d'Europe**

Association européenne pour la conservation et la valorisation du cinéma amateur. Elle compte une quarantaine de membres, en majorité francophones.

- En 2021, l'ensemble de l'équipe de la Cinémathèque de Bretagne a participé aux Rencontres annuelles des INÉDITS qui se sont déroulées à Issoudun, organisées par CICLIC (Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique). Pour cette édition dont la thématique était « Créer de nouveaux récits », la Cinémathèque de Bretagne avait proposé une sélection de films à présenter. Le projet ThemaTEK y a également été présenté avec la participation de Cinéphare-Zoom Bretagne à une table ronde ;
- La Cinémathèque de Bretagne a été élue membre du conseil d'administration d'INÉDITS en 2021.

AMATEUR FILMS / MEMORY OF EUROPE
INÉDITS
FILMS AMATEURS / MÉMOIRE D'EUROPE

▪ **Fédération des cinémathèques et archives du film de France (FCAFF)**

Les 20 membres de la FCAFF ont pour objectifs de collecter, inventorier, préserver, restaurer le film et le non-film dans une perspective patrimoniale. Ils ont en outre la mission de valoriser leurs collections et de sensibiliser le public à l'histoire et l'esthétique du cinéma.



▪ **Fédération internationale des archives du film (FIAF)**

Créée en 1938, elle regroupe aujourd'hui plus de 150 membres venant de plus de 77 pays qui collectent, restaurent et valorisent des films et documents relatifs à l'histoire du cinéma, de ses débuts jusqu'à nos jours.

fiaf

- La Cinémathèque de Bretagne est adhérente de la FIAF depuis 1993. Elle est la première cinémathèque régionale française à faire partie de cette organisation.

▪ **Professionnels de l'image et des archives de la francophonie (Piafimages)**

Piafimages prend en 2006 la suite de FOCAL-France, structure créée en 1999. L'association, initialement connue sous l'acronyme P.I.A.F., offre aux centres d'archives audiovisuelles et à leurs principaux utilisateurs, les documentalistes-rechercheurs, un lieu d'échanges autour de thématiques

communes, que rejoignent des producteurs et autres acteurs des métiers de l'audiovisuel.

- **Association des archivistes français (AAF)**

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui plus de 2900 professionnels des archives du secteur public comme du secteur privé.

Consciente du défi que représente dans le monde contemporain la maîtrise de la production documentaire et de l'information qu'elle renferme, désireuse de faire entendre la voix de la profession face aux défis qui se présentent à elle, l'Association a pour objet l'étude des questions intéressant les archives et les archivistes, ainsi que la promotion et la défense des intérêts de la profession, par tous les moyens appropriés. Elle se définit ainsi comme un organe permanent de réflexion, de formation et d'initiative au service des sources de notre mémoire, celles d'hier comme celles de demain.

LA CULTURE EN BRETAGNE

- **Bretagne Culture Diversité (BCD)**

Association pour la promotion et la diffusion de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne ainsi que de la diversité culturelle, à l'échelle des cinq départements de la Bretagne historique. BCD anime le projet Bretania, portail des cultures de Bretagne, qui rassemble de très nombreux documents culturels et patrimoniaux conservés et diffusés par différents acteurs du territoire.



- La Cinémathèque de Bretagne fait partie des 29 sites moissonnés par Bretania ;
- La Cinémathèque de Bretagne est représentée au conseil d'administration.

- **Conseil culturel de Bretagne**

Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique du territoire. Il est consulté par le Conseil régional sur toute question traitant de la culture de Bretagne, son identité culturelle et de son rayonnement. Le Conseil rend des avis, remet des contributions, réalise des études.



- La Cinémathèque de Bretagne est représentée au sein de la commission *Patrimoine, sports et tourisme*.

- **Forum des politiques culturelles en Bretagne**

Initiative portée par le Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne, qui réunit l'État et les principales collectivités bretonnes porteuses de politiques culturelles.

Cette démarche est un cycle de réflexion partagé entre acteurs publics porteurs de politiques culturelles sur le territoire régional, acteurs culturels et toutes autres personnes intéressées qui vise à interroger collectivement les politiques et projets culturels à l'œuvre en Bretagne et identifier les leviers susceptibles de les faire évoluer.

- Membre du Conseil culturel, la Cinémathèque de Bretagne participe au groupe de travail *Projet culturels de territoire*.

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

- **Films en Bretagne - Union des professionnels**

Créée en 1999, cette fédération réunit et représente les professions de l'audiovisuel et du cinéma en Bretagne, avec pour vocation de favoriser le développement de la production et de la création audiovisuelles et cinématographiques en région.



- Lors de dernières Rencontres de Films en Bretagne (en octobre), la Cinémathèque de Bretagne a proposé deux ateliers au sein du Workshop *Filière et diffusion* autour du thème Conservation, valorisation et visibilité des œuvres d'initiative régionale ;
- La Cinémathèque de Bretagne est membre du collège des acteurs culturels.

- **Professionnels de l'Image et des Archives de la Francophonie (PIAF)**

L'association regroupe des centres d'archives audiovisuelles et leurs utilisateurs, essentiellement des documentalistes-rechercheurs, ainsi que les producteurs et les acteurs des métiers de l'audiovisuel.

PIA 4 Thématique 2 “Numérisation du patrimoine et de l’architecture”

Projet *Mémoires filmiques des territoires – MéFiTer* : une nouvelle offre de services innovants pour la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel des territoires

Porteur du projet : Association Diazinterregio

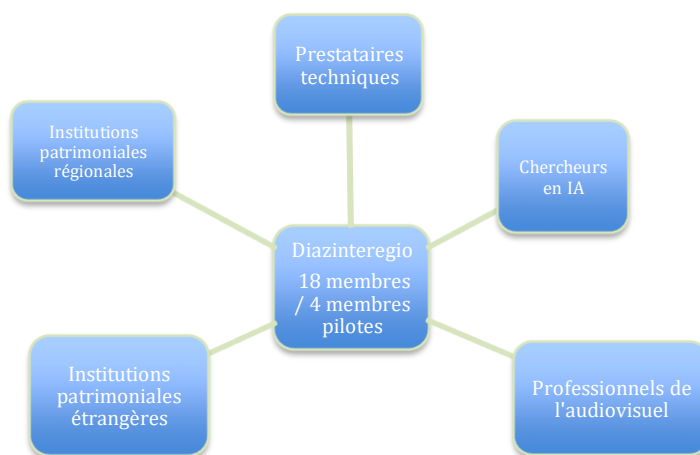
Synthèse du projet

L’association Diazinterregio a été créée en 2010 par la Cinémathèque de Bretagne, CICLIC et Normandie images pour développer une base de données commune, créée initialement par la Cinémathèque de Bretagne, et adaptée aux collections atypiques et hétérogènes composées de films amateurs et professionnels de formats substandards et de non-films.

Aujourd’hui l’association compte **18 cinémathèques et centres d’archives audiovisuelles** qui utilisent la base de données DIAZ. Ce réseau s’est fédéré autour d’un **modèle mutualiste et collaboratif** adapté à des structures disposant de peu de moyens, tant humains que financiers, mais exigeant un outil « sur-mesure » pour la conservation et la valorisation de leurs collections.

Le projet MéFiTer présenté dans le cadre de l’appel à projets “Numérisation du patrimoine et de l’architecture” a pour ambition de transformer l’outil DIAZ en un service global et innovant répondant à tous les enjeux contemporains du traitement des archives audiovisuelles et de leur accessibilité. Grâce à ce nouveau service, il s’agit de transmettre au plus grand nombre un patrimoine commun, celui des mémoires filmiques des régions dans leur singularité et leur complémentarité.

MéFiTer un écosystème de partenaires, d’acteurs économiques et scientifiques



| 18 membres de Diazinterregio | | 8 régions métropolitaines / 3 régions ultramarines / 2 pays hors UE |
|---|--|---|
| Cinémathèque de Saint-Etienne / Cinémathèque des Pays de Savoie et de l’Ain | | Auvergne-Rhône-Alpes |
| Cinémathèque de Bretagne (<i>membre partenaire MéFiTer</i>) | | Bretagne |
| CICLIC Centre-Val de Loire (<i>membre partenaire MéFiTer</i>) | | Centre-Val de Loire |
| Image Est (<i>membre partenaire MéFiTer</i>) / Mémoires et Images réanimées d’Alsace | | Grand Est |
| Association pour la Promotion d’une Cinémathèque en Guadeloupe - CINUCA | | Guadeloupe / Martinique / Guyane |
| Archipop | | Hauts-de-France |
| Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir / Mémoire filmique Ile-de-France / Ciné-Archives / Cinéam | | Île-de-France |

| | |
|---|----------------------------|
| Normandie Image (membre partenaire MéFiTer) / La Fabrique de Patrimoine en Normandie / French Lines & Compagnie | Normandie |
| CimAlpes la Cinémathèque d'Images de Montagne | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Autrefois Genève | Suisse |
| Cinémathèque de Tanger | Maroc |

| Institutions patrimoniales régionales et étrangères intéressées par le projet MéFiTer | Rattachement géographique |
|---|------------------------------|
| La Maison de l'image de Grenoble / Archives départementales du Puy-de-Dôme | Auvergne-Rhône-Alpes |
| Archives départementales de Seine-Saint-Denis | Île-de-France |
| Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine | Nouvelle Aquitaine |
| Festival des Trois Continents | Pays de la Loire |
| Conseil Régional de la Réunion | La Réunion |
| Cinémémoire / association Dodeskaden | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Fédération française de cinéma et vidéo / Ofnibus / Réseau des archives départementales | Territoire national |
| Home Movies : <i>archivio nazionale del film di famiglia</i> | Italie |
| Réseaux des cinémathèques et centre d'archives audiovisuelles | Amérique latine hispanophone |

| Prestataires | Partenaire scientifique | Professionnels de l'audiovisuel |
|---|---|--|
| Virtualys / Diateam / Vidéomenthe Magic Hour | École IMT Atlantique : recherche en intelligence artificielle | Sociétés de production / Réalisateurs / Recherchistes / Ina / CNC / BnF |

2.3 Phasage de la mise en œuvre du projet dans le temps

Juillet 2022 → Juin 2023

Axe 1-Un outil métier innovant et efficient

- Recherche appliquée de l'usage de l'IA : indexation de l'archive audiovisuelle amateur et solution de watermarking
- Développement de l'outil métier avec intégration de la solution de watermarking
- Livraison de l'outil métier

Axe 2- Une plateforme grand public de la mémoire filmique des territoires

- Étude et phase d'harmonisation de la plateforme commune

Axe 3-Un portail au service des professionnels

- Spécifications techniques pour le développement de l'accès logué aux ressources filmiques des territoires
- Audit pilote en région Bretagne sur les modalités de mise en œuvre d'un service relais numérique pour la conservation des archives audiovisuelles professionnelles

Juillet 2023 → Juin 2024

Axe 1-Un outil métier innovant et efficient

- Recherche appliquée de l'usage de l'IA : indexation de l'archive audiovisuelle amateur
- Formations à la prise en main du nouvel outil métier
- Intégration de nouveaux membres
- Développement de l'interopérabilité

Axe 2- Une plateforme grand public de la mémoire filmique des territoires

- Mise en ligne de la plateforme à partir de 2 premières thématiques
- Préparation de l'éditorialisation publique et de la construction des ressources pédagogiques
- Valorisation par moissonnage des collections des partenaires n'utilisant pas la base DIAZ

Axe 3-Un portail au service des professionnels

- Acquisition de l'infrastructure pour le service relais numérique de conservation
- Déploiement des solutions techniques de commande et livraison de fichiers

Juillet 2024 → Juin 2025

Axe 1-Un outil métier innovant et efficient

- Formations à la prise en main du nouvel outil métier
- Intégration à l'outil métier de l'usage de l'IA appliqué à l'archive audiovisuelle amateur
- Développement de l'interopérabilité

- Intégration de nouveaux membres

Axe 2- Une plateforme grand public de la mémoire filmique des territoires

- Enrichissement de la plateforme avec 3 nouvelles thématiques

Axe 3-Un portail au service des professionnels

- Livraison de l'accès professionnel et de la solution bêta

Axe 4-Un service répliquable à l'étranger

- Analyse des coûts et audit commercial
- Présentation de l'outil dans les réseaux professionnels étrangers
- Internationalisation de la solution

Synthèse financière du projet (2022-2025)

| Coût prévisionnel | Part d'autofinancement | Part PIA ₄ |
|-------------------|------------------------|-----------------------|
| 655 000 € | 32 % | 68 % |

Annexe 4 – Normes de conservation des films

La conservation préventive porte principalement sur la maîtrise des risques de l'instabilité environnementale ainsi que sur celle d'une élévation trop importante de la température et de l'hygrométrie. Instabilité, températures et humidités trop élevées, sont responsables de variations dimensionnelles qui peuvent empêcher la lecture des films, d'altérations chimiques (hydrolyse et acidification (syndrome du vinaigre)) ou encore de contaminations biologiques (moisissures).

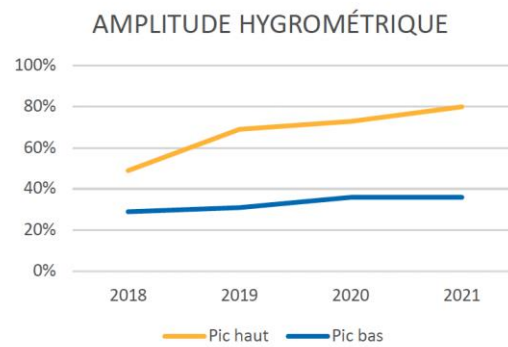
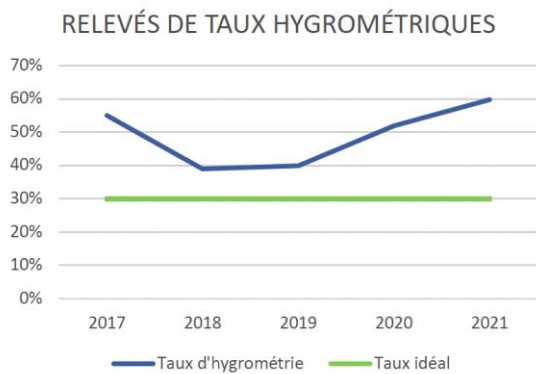
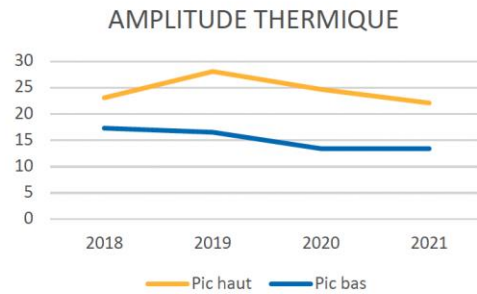
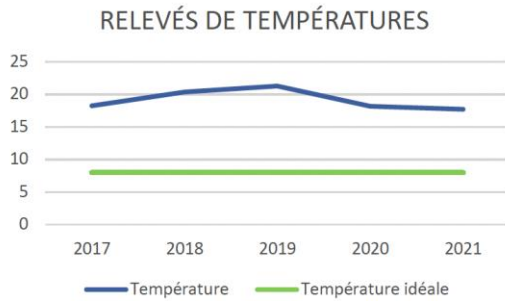
| Normes préconisées | Supports argentiques | Supports bandes magnétiques |
|--------------------|----------------------|-----------------------------|
| Température | 12°C | 8°C |
| Hygrométrie | 35% | 25% |

The Image Permanent Institute, Rochester Institute of Technology (RIT) a évalué l'espérance de vie des supports proportionnellement à l'augmentation de la température et de l'hygrométrie et lorsqu'elles connaissent des variations.

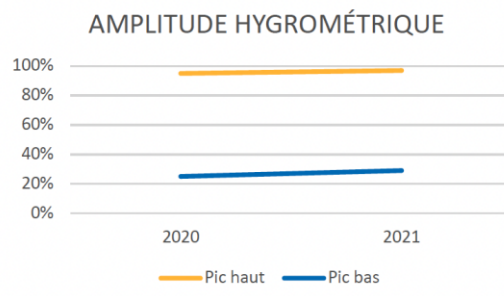
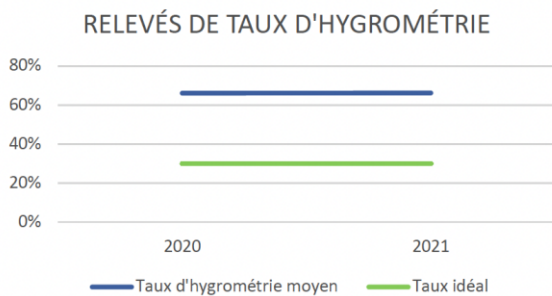
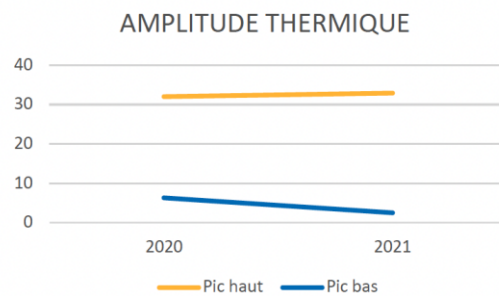
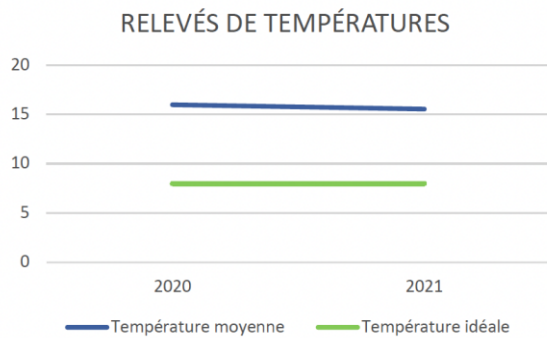
| | | Température | | | | | | |
|-------------------|-----|-------------|-----|------|------|------|------|------|
| | | 2°C | 7°C | 13°C | 18°C | 24°C | 29°C | 35°C |
| Humidité Relative | 20% | 1250 | 600 | 250 | 125 | 60 | 30 | 16 |
| | 30% | 900 | 400 | 200 | 90 | 45 | 25 | 12 |
| | 40% | 700 | 300 | 150 | 70 | 35 | 18 | 10 |
| | 50% | 500 | 250 | 100 | 50 | 25 | 14 | 7 |
| | 60% | 350 | 175 | 80 | 40 | 20 | 11 | 6 |
| | 70% | 250 | 125 | 60 | 30 | 16 | 9 | 5 |
| | 80% | 200 | 100 | 50 | 25 | 13 | 7 | 4 |

Espérance de vie

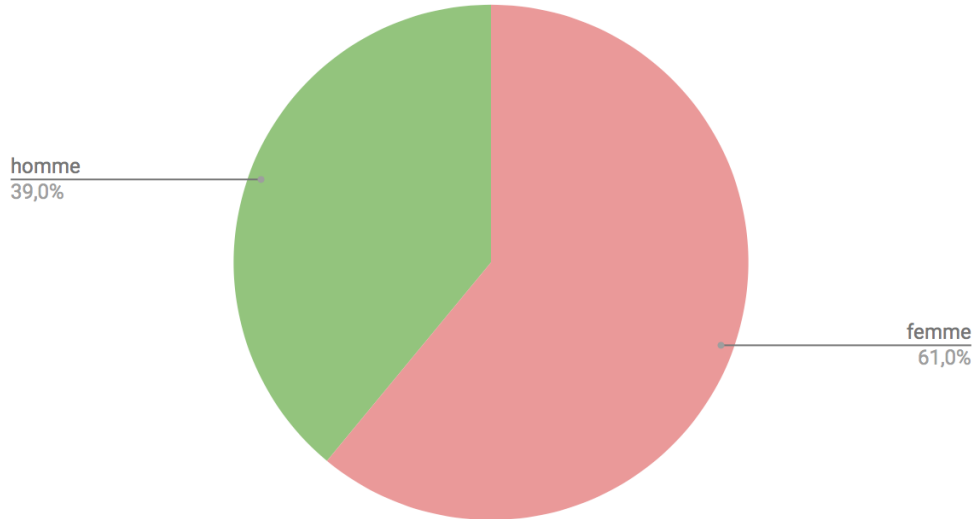
Local « Guyader » - Espace de conservation des films



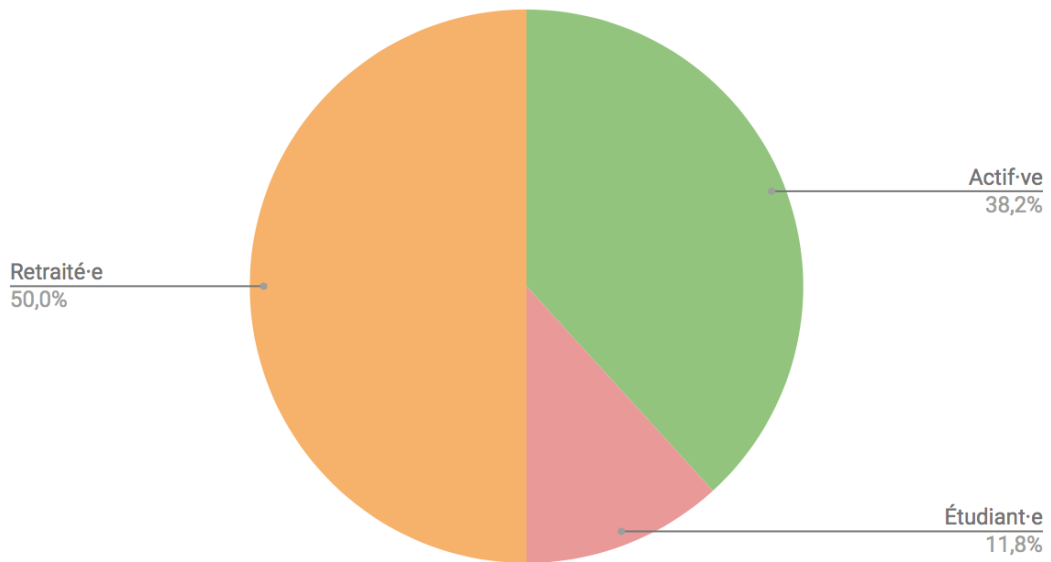
Local « Kerros » - Espace de conservation des appareils



Genre du public



Activité du public



Conservation des collections de la Cinémathèque de Bretagne

Mesures d'urgence sanitaire et espaces de conservation

I. Une situation d'urgence sanitaire partagée avec le Conseil de surveillance

Lors du Conseil de surveillance du 13 juin 2022, un nouveau point d'alerte a été fait sur les conditions de conservation des collections des films et des appareils de la Cinémathèque de Bretagne. L'instabilité climatique des deux espaces de réserve ainsi que le manque de place mettent en péril la conservation des collections.

Depuis plusieurs années, il est observé une augmentation significative de films argentiques atteints par le **syndrome du vinaigre**. En outre, des **moisissures** prolifèrent tant sur les films (argentiques et vidéos) que sur les appareils. Enfin, ces derniers subissent des **dégradations structurelles** en fonction des matériaux qui les composent (bois, métaux, tissus).

À la demande des membres du Conseil de surveillance (Ville de Brest, Conseil départemental du Finistère, Conseil régional de Bretagne, Centre national du cinéma et de l'image animée), la présente note a pour objectif de :

- **détailler les actions préventives et curatives** à mettre en œuvre de façon urgente ;
- **établir une première estimation des espaces** nécessaires à la Cinémathèque en vue de la création d'un centre de conservation mutualisé avec le Musée des Beaux-Arts de Brest.

I. Mesures préventives et curatives immédiates et à court terme

A. Traitement des films argentiques atteints par le syndrome du vinaigre

Le récolement, finalisé en mai 2022, a permis d'identifier que 2,4% des films argentiques sont atteints par le syndrome du vinaigre à un stade critique.

Une première réponse à la sauvegarde de ces films a été de les intégrer au plan de numérisation en tant qu'urgence sanitaire pour qu'ils soient prioritairement numérisés.

En parallèle, il est nécessaire d'isoler ces éléments dans un espace avec à basses température et hygrométrie. L'objectif est, d'une part, d'éviter toute propagation aux autres éléments argentiques et, d'autre part, de ralentir le processus de dégradation. Actuellement, seul un coffre sans système propre de climatisation permet d'isoler à peine 1 m³ de films vinaigrés.

→ **Besoin à court terme : un espace de 30 m²** exclusivement réservé aux films atteints par le syndrome du vinaigre et équipé d'une station de climatisation mobile.

B. Traitement de l'infestation des moisissures sur les films argentiques, les vidéos et les appareils

Le récolement a révélé l'existence de moisissures sur différents éléments des collections : films argentiques, vidéos et appareils.

En tout état de cause, l'accélération du développement des moisissures provient de l'absence de matériel de climatisation dans l'espace de conservation des appareils, et d'un matériel inadapté et sous-

dimensionné pour assurer la stabilité climatique de l'espace de conservation des collections des films (argentiques/vidéos).

→ **Besoin à court terme : un protocole de traitement des moisissures doit être établi.** À cette fin, il serait essentiel de bénéficier de **l'expertise du CNC** afin d'établir un **diagnostic sanitaire des collections** et définir des **actions ciblées** par type d'éléments pour remédier à cette infestation.

C. Saturation de l'espace de conservation des films

Un plan de tri et d'élimination est en cours et permet d'avoir une gestion raisonnée des espaces. Toutefois, tous les rayonnages sont actuellement utilisés et des dépôts doivent être refusés par manque d'espace.

→ **Besoin à court terme :** tant en raison de normes climatiques différenciées que d'encombrement des espaces, il serait nécessaire de bénéficier d'**un espace de 100 m² dédié aux vidéos** qui sont le plus souvent les dépôts les plus volumineux (dépôts professionnels).

II. Pour un centre de conservation mutualisé avec le Musée des Beaux-Arts de Brest

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau projet scientifique et culturel, le Musée des Beaux-Arts de la ville de Brest a engagé une réflexion, d'une part, sur la rénovation des espaces de présentation de ses collections et, d'autre part, sur la construction de nouvelles réserves.

Le Musée des Beaux-Arts de la ville de Brest et la Cinémathèque de Bretagne partagent des problématiques communes de conservation qui conduisent à vouloir s'engager dans la construction de réserves mutualisées, et ce, dans **une logique d'économie de coûts d'investissement et de fonctionnement.**

En vue d'intégrer les espaces de conservation de la Cinémathèque de Bretagne à l'étude de programmation commandée par la ville de Brest, il a été demandé d'établir une première estimation des besoins.

A. Descriptif des espaces actuels utilisés par la Cinémathèque de Bretagne

Les collections de la Cinémathèque de Bretagne sont réparties dans **trois lieux distincts** :

- **Kerros** : hangar sur le parvis de la gare SNCF où sont conservés les 1791 appareils ainsi que des archives papier, des revues et des livres ;
- **Guyader** : sous-sol du Quartz aménagé en espace de réserve pour la collection des films argentiques et analogiques (50 000 éléments) ;
- **Bâtiment de la Cinémathèque de Bretagne** : 3 espaces sont utilisés comme des zones tampons pour tous les dépôts provisoires en attente de traitement (4 000 éléments).

| Lieu de conservation | Collection | Superficie en m ² | Métrage en mètre linéaire | Mobilier |
|----------------------|------------|------------------------------|---------------------------|--|
| Kerros | Appareils | 176 | 510 | Rayonnages fixes : hauteur de 3m50 avec une hauteur de travail de 4m. Les objets volumineux dépassant 1m de hauteur occupent environ 60 m linéaires à même le sol. |
| Kerros | Non films | 56 | 101 | Rayonnages fixes |

| | | | | |
|--|---|--------------------------|-----------------|----------------------|
| Guyader | Films argentiques | 350 | 951 | Rayonnages fixes |
| Guyader | Films analogiques | | 870 | Rayonnages fixes |
| Bâtiment CDB – RDC Zones tampon Nord et Sud | Dépôts provisoires <i>Films analogiques et appareils</i> | 20 | 350 | Absence de rayonnage |
| Bâtiment CDB Sous-sol | Dépôts provisoires <i>Films argentiques</i> | 10 | 54 | Rayonnages fixes |
| | TOTAL | 612 m² | 2 836 ml | |

B. Estimation des besoins de la Cinémathèque de Bretagne

A. Les espaces de conservation préventive et curative

Des espaces dédiés à la conservation préventive et curative sont nécessaires pour une gestion raisonnée des collections sur le long terme. Ces espaces permettent d'analyser et de traiter, d'une part, les nouveaux éléments avant leur intégration dans les collections, et d'autre part, les éléments déjà intégrés dans les collections.

| Type d'espace | Superficie en m ² |
|--|------------------------------|
| 1 espace de tri, dépoussiérage et reconditionnement | 30 |
| 1 espace de quarantaine pour les films argentiques et les vidéos | 30 |
| 1 espace de quarantaine pour les éléments non films | 20 |
| 1 espace pour les dépôts provisoires des films argentiques | 15 |
| 1 espace pour les dépôts provisoires des vidéos | 30 |
| 1 zone d'anoxie | 10 |
| 1 espace de prise de vue | 20 |
| TOTAL | 155 m² |

A. Les réserves

Il est requis de conserver dans des espaces différents les films argentiques, les vidéos et les appareils dans la mesure où les normes de conservation ne sont pas les mêmes (hygrométrie et température).

| Type de réserve | Superficie en m ² | Mobilier |
|-------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Films argentiques | 300 | Rayonnages mobiles |
| Vidéos | 100 | Rayonnages mobiles ou fixes |
| Appareils | 300 | Rayonnages fixes |
| Archives papier | 50 | Rayonnages mobiles ou fixes |

| | | |
|-------|--------------------|--|
| TOTAL | 750 m ² | |
|-------|--------------------|--|

Des réserves mutualisées pour le musée Westercamp et les archives municipales de Wissembourg (Bas-Rhin)

Inaugurées en 2018, les nouvelles réserves mutualisées du musée Westercamp et des archives municipales de la ville de Wissembourg, sont installées dans une ancienne synagogue réhabilitée. Avec ce nouvel équipement, la ville dispose d'un outil essentiel pour la conservation et la diffusion de son patrimoine archivistique et muséal.

Pôle de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien à Avignon

Face à la saturation et à l'inadéquation des locaux actuellement occupés par les Archives départementales au sein du Palais des Papes, comme des locaux du service d'Archéologie, le Conseil départemental de Vaucluse a saisi l'opportunité d'un besoin technique pour créer un véritable emblème du patrimoine vauclusien largement ouvert à ses publics et à ses chercheurs. Les travaux auront lieu en 2023 et 2024 pour une mise en service fin 2024.

Pôle d'Étude et de Conservation des Musées de la Ville de Strasbourg,

Baptisé « L'Union Sociale », ce pôle est destiné à accueillir une partie des collections des musées ainsi que des espaces dédiés aux traitements, à la gestion et à l'étude scientifique des œuvres.

Pôle de conservation et de création du Centre Pompidou

Le Centre Pompidou se dote d'un nouveau pôle de conservation et de création dans la région Île-de-France. D'une superficie de 23 000 mètres carrés, conçu comme un modèle d'institution artistique innovant, celui-ci sera à la fois :

- un pôle d'excellence pour la conservation et la restauration des œuvres de sa collection ;
- un lieu de diffusion culturelle et de création, profondément ancré dans son territoire.

Ce nouveau lieu ouvrira ses portes en 2026 à Massy.